

journal de la CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 2 Janvier 1957. Agréée par le Ministère des Affaires Culturelles et le Ministère de la Jeunesse et des Sports
Affiliée à la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique
Membre du Comité National de la Musique

Directeur-Gérant :

M. J. SEMLER-COLLERY

Abonnement (10 Nos) LE NUMERO : 1 F.
FRANCE un an 6 F.
1er oct. au 30 sept (ETRANGER) un an 10 F.

Compte Chèque Postal 4638 65 PARIS
CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE
121, rue La Fayette PARIS-10^e Tél. 878.39.42

DIX NUMEROS PAR AN : Octobre - Novembre
Decembre - Janvier - Février - Mars - Avril
Mai - Juin-Juillet - Août-Septembre

« La Musique donne à l'âme une véritable culture intérieure et fait partie de l'éducation du peuple ».

GUIZOT

N° 258 ORGANE MENSUEL DES 45 FEDERATIONS, DES 6.000 SOCIÉTÉS, ÉCOLES ET DES 600.000 MUSICIENS FÉDÉRÉS

JANVIER 1973

J'adresse mes meilleurs vœux à tous les membres de la Confédération Musicale de France, à leurs Familles, à leurs Sociétés. Et je souhaite plein succès à vos activités en 1973.

Commandant Jules SEMLER COLLERY
Président de la Confédération Musicale de France

La contribution des écoles supérieures de musique à la formation musicale en République Démocratique Allemande

André Ameller, directeur de l'École Nationale de Musique de Dijon était dernièrement à Leipzig où se déroulait le Congrès de l'Association Européenne des Directeurs d'Académies, Conservatoires et Écoles Supérieures de Musique : il a pu entendre les représentants des pays représentés et lui-même fit un exposé. De nombreux concerts furent organisés pour les 70 Recteurs et Directeurs présents et ce fut dans le cadre du 125^{ème} anniversaire de la mort de Mendelssohn, fondateur du Conservatoire de Leipzig. Intéressé par l'effort entrepris en RDA en faveur de la Musique, il nous transmet ce document intéressant :

Lors des réceptions organisées pour nous, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le Ministre de la Culture, M. Klaus Gysi, homme courtois et parlant parfaitement notre langue, il a daigné répondre aux multiples questions posées : en conclusion il émet le vœu que rapidement des relations culturelles dans tous les domaines soient reprises entre nos deux pays respectifs.

Le professeur Siegfried Kohler, recteur de l'École Supérieure de Musique de Dresde présentait un rapport sur l'activité musicale de son pays, il a bien voulu m'autoriser à le communiquer. En voici les points essentiels :

La contribution des écoles supérieures de musique à la formation musicale en République Démocratique Allemande.

Le 8^{ème} Congrès des Directeurs, Recteurs de l'Association Européenne des Conservatoires, Académies et Écoles Supérieures de Musique s'est tenu récemment à Leipzig du 31 octobre au 5 novembre 1972. Cinquante Recteurs et Directeurs s'y trouvaient rassemblés afin d'évoquer leurs problèmes de l'heure et de rendre compte et faire connaître les résultats positifs dans certains pays.

J'étais invité à faire un exposé sur la Musique dans les cas spéciaux c'est-à-dire : Aveugles, sourds-muets, mal entendants, ambyopes, dyslexiques, débiles mentaux et délinquants, question qui m'intéresse particulièrement et dont je souhaiterais voir notre pays se préoccuper plus activement, ce problème étant, laissé actuellement aux seules initiatives privées : d'ailleurs deux séminaires de la Section Française de l'Isme seront consacrés à ces cas avec le concours de personnalités françaises et étrangères spécialisées.

La contribution des Écoles Supérieures de Musique à la formation des plus jeunes en République Démocratique Allemande.

Une bonne formation musicale systématique contribue d'une manière décisive à développer largement chez les enfants et les jeunes la compréhension pour la musique et l'art en général et à diriger l'épanouissement équilibré de leur personnalité. En outre, la formation musicale préscolaire est une condition indispensable pour la découverte et la promotion des talents musicaux exceptionnels qui sont ainsi orientés suffisamment tôt dans leur formation artistique et générale, un impératif si l'on veut parvenir à des résultats valables sur le plan international.

La formation musicale préscolaire en RDA n'a aucun caractère discriminatoire. Les institutions publiques compétentes ne s'adressent pas seulement à un cercle restreint de privilégiés, aucun facteur économique ne joue un rôle en ce qui concerne la sélection, des enfants. Seuls les talents et facultés artistiques sont déterminants, qualités qui sont justement détectées par

(Suite page 3)

LE COIN DES JEUNES

« Les Français n'ont point de musique et n'en peuvent avoir. »

DUMAS - HAUBEERT

Nous voici au seuil d'une nouvelle année que je vous souhaite heureuse, chers lecteurs et notre long voyage à travers la musique française reste encore fixé cette fois à l'année 1877 que nous pourrions surnommer « l'année des méconnus et délaissés ».

En effet, qui connaît Louis DUMAS, né à Paris la veille de Noël 1877 ?

Ses parents enseignaient les Lettres au lycée Michelet ainsi que le piano. C'est dans cette atmosphère universitaire que le jeune Louis se sentit appelé par la vocation artistique puisée aux sources les plus saines de l'équilibre et de la discipline librement consentie. On ne peut pas dire qu'il fut pré-

coce dans le domaine de la composition. Il se croyait simplement destiné à la virtuosité, jouant du violon à un niveau élevé et faisant partie de groupements où l'on pratiquait la musique de chambre et symphonique.

À l'âge de vingt ans il entra au Conservatoire de Paris et travailla avec Xavier Leroux, Charles Lenepveu, Georges Caussade. En 1901 il remporta le premier prix d'harmonie, en 1905 un premier prix de contrepoint et de fugue puis l'année suivante ce fut le Grand Prix de Rome avec la cantate Ismaël. Loin du devoir scolaire laborieux et conventionnel, il faut constater dans cet ouvrage une rare maîtrise où se montrent des dons exceptionnels.

Ce n'était pas son premier essai puisque l'op. 1 de son catalogue était une Romance pour flûte et se

Suite page 5

Roger BOUTRY chef de la Musique de la Garde Républicaine

« Par décision en date du 22 décembre 1972, M. Boutry (Roger-Jean) est nommé à l'emploi de chef de musique de la Garde Républicaine de Paris, avec le grade d'assimilation de Chef de Musique hors classe, pour compter du 1er janvier 1973 ».

J. O. du 29-12-72

Le lieutenant-colonel Richard quitte à cette même date le poste qu'il occupe depuis le 18 juin 1969.

Nous reviendrons sur cette nomination et ce départ dans un prochain numéro.

Pour le centre musical de Toucy

Montant des sommes déjà reçues : 1.028 45 F.

M. Rezoagli Ange, Ajaccio (Corse) 50 F. — M. A. Leschiera, Editeur à Perpignan (Pyrénées Orientales) 14 F. — M. Vallet Thierry, Tournon St-Martin (Indre) 6 F. — M. de Corriolis, Paris-IXème 4 F. — M. Angeillaume Robert, Pierre-ite-Nestales (Htes-Pyrénées) 4 F. — Musique Municipale de Cluses (Haute-Savoie) 5 F. — M. Masse Marcel, Melun (Seine-et-Marne) 4 F. — M. Servant Jean, St-Flour (Cantal) 4 F.

Total à ce jour : 1.119,45 F.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

AVIS DE CONCOURS pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des écoles de Musique contrôlées par l'État.

Un concours en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des écoles de musique contrôlées par l'État aura lieu durant le premier trimestre de l'année 1973, pour les postes de :

- Piano ;
- Violon ;
- Alto ;
- Guitare ;
- Percussion ;
- Cor ;
- Violoncelle ;
- Contrebasse ;
- Solfège spécialisé
- Méthodes actives.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Peuvent être admis à concourir les candidats réunissant les conditions suivantes :

- 1) Être âgé de vingt et un an au 1er janvier 1973 ;
- 2) Posséder la nationalité française depuis cinq ans au moins sauf si la nationalisation a été prononcée au titre de l'article 64 du code de la nationalité française ;
- 3) Être en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée ;
- 4) Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité.

La clôture des inscriptions est fixée au 15 janvier 1973.

Les demandes d'inscription à ce concours doivent être adressées à la Direction de la Musique, de l'Art Lyrique et de la Danse (Bureau de l'enseignement et de la formation musicale, section des concours centralisés) 53, rue Saint-Dominique, 75007 Paris (Tél. : 555.05.39, poste 365).

Le Commandant
Robert CLERISSE

ancien chef de la Musique
de l'Air, n'est plus

Au moment de mettre sous presse nous apprenons avec peine la triste nouvelle et nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

67^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la C.M.F. COMPTE RENDU (suite)

RAPPORT MORAL (suite)

M. THIRAULT. — Je tiens à ajouter que nous devons particulièrement remercier cette année M. Landowski, car c'est grâce à sa compréhension, à la sympathie qu'il témoigne à la Musique dite Populaire, que nous pourrions obtenir pour Toucy des avantages matériels dont on vous parlera tout à l'heure. L'attention de M. Landowski a été attirée, depuis fort longtemps, au Conseil International de la Musique Populaire, par vos représentants, et surtout par M. Ehrmann. Je crois que c'est ce travail persévérant qui a porté ses fruits. Tout à l'heure, lorsque vous citerez les chiffres, vous serez certainement très étonnés.

Nous remercions également M. Daniel Lesur et M. Tisné, qui est le délégué des Affaires Culturelles pour Toucy et qui contrôlera l'organisation et l'orientation préconisées par la Confédération Musicale de France.

Nous devons exprimer aussi à Mlle Moreau, qui nous a toujours témoigné une sympathie agissante, nos vœux de prompt rétablissement, car elle est actuellement souffrante, et nos remerciements à M. Maheu, M. Vessigault et Mlle Guillaume, du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Je signale également que la Caisse d'Épargne de Paris donne des prix pour le Concours d'Excellence. A

tous, au nom de la Confédération, je dis encore merci.

(Applaudissements)

M. le PRÉSIDENT. — Je remercie M. Thirault de son rapport moral, si intéressant et documenté. Je mets aux voix l'adoption de ce rapport moral. Pour ? Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

L'ordre du jour appelle ensuite, d'habitude, le rapport financier. Mais nous attendons demain l'arrivée de Monsieur Ameller. Avant d'ouvrir les débats sur les autres questions, je voudrais présenter les excuses de Monsieur Paul Grouanne, vice-président honoraire de la C.M.F., qui regrette de ne pouvoir être parmi nous, de Monsieur Dauchy, président de la Fédération des Ardennes, retenu par la santé de sa femme, de M. Verdier, président de Haute-Garonne, retenu par l'état de santé de sa mère. Je leur présente les vœux sincères du Congrès unanime.

En même temps, je suis heureux de souligner ici le remarquable succès obtenu par notre secrétaire général, Monsieur Roger Thirault, qui a dirigé avec maîtrise la Musique de la Garde Républicaine à Laon, le 24 septembre dernier. Je le félicite personnellement de tout cœur.

(Applaudissements)

(Suite page 4)

LES HEURES MÈDIEVALES DE LAON ONT CONNU UN GROS SUCCÈS



M. Roger THIRAULT dirige la Musique de la Garde.

Les efforts consentis depuis 10 années par les dirigeants de l'Évocation des Heures Médiévales de Laon continuent d'être récompensés.

En effet, le nombre d'auditeurs ou de spectateurs pour les concerts, soirées théâtrales ou chorégraphiques, a été en augmentation sensible sur les années précédentes.

Il faut convenir que toutes les manifestations étaient d'un niveau national ou international et que nombreux étaient les visiteurs de l'étranger, qu'ils soient de la région ou même de l'étranger.

Sans se départir de leur but profond qui est la promotion des spectacles de qualité artistique et de divulgation, en particulier dans la jeunesse, du sentiment culturel, le programme était suffisamment éclectique pour toucher différents publics.

Nous reviendrons dans le prochain numéro du Journal de la CMF sur cette importante quinzaine honnête et nous nous contenterons, aujourd'hui, d'en faire le résumé.

CONCERTS

Les concerts suivants ont eu lieu et ont tous obtenu un important succès d'affluence :

La Musique des Troupes de Marine, sous la direction du Capitaine Rougeron (deux concerts).

L'Ensemble Instrumental des Percussions de Strasbourg.

L'Ensemble Instrumental « Lactitia Musica » sous la direction de Pierre Guyot, Solistes Marie-Claire Jamet (harpe), Christian Lardé (lute).

L'Ensemble Instrumental Henrik Braum, Soliste, Madeleine Thuillier (violin).

L'Ensemble Vocal Philippe Caillard.

Concert de gala par la Musique de la Garde Républicaine

THÉÂTRE

Protée, farce lyrique de Paul Claudel, par la troupe et dans la mise en scène de Dominique Houdart

Suite page 5

CHRONIQUE des DISQUES

LE PIANO : BEETHOVEN

Particulièrement original, ce 4ème Conc^o piano-orch. Le soliste y a la primauté. (1 - le piano expose, plongeant tout de suite au cœur du sujet; l'orch. suit à pas feutrés. Le développement comporte d'étranges changements d'éclairage. 2 - en réponse aux arrogants tutti, le piano fait patte de velours. 3 - rondo de fête; le piano répond gracieusement à la marche délicate scandée par l'orch.).

Encore un jeune pianiste prometteur : Z. Kocsis, 18 ans ! A une technique déjà brillante. Mieux encore, sait donner son expression à une phase, un sens réel à ses propos. Orch. hongrois aussi, non mentionné sur la pochette; il l'eût mérité.

Avec la 26ème sonate, à programme (« Les adieux » : dans la fièvre, « L'absence » : dans la douleur, « Le retour » : dans l'exubérance). Signalons la pureté — sinon la profondeur — des intentions de notre pianiste.

L'enregistrement équilibre les rapports, harmonise les volumes. Sonorités honorables. Un disque qui « se défend ». HUNGAROTON SLPX 11496.

LE PIANO : CHOPIN

L'« étude », pièce à destination pédagogique par définition, Chopin la charge d'un indéniable contenu artistique. Voici les 12 Etudes op 10; chacune s'attaque à un problème particulier. (La 12ème est dite « Révolutionnaire »).

D. Rankl peut s'enorgueillir d'une technique déjà assurée et assez éblouissante. Ce qui ne l'empêche pas de penser aux problèmes de style et de les résoudre adroitement; d'autre part de montrer une sensibilité délicate sans fadeur.

Il joue ensuite le 3ème Nocturne, à la mélodie parfois tourmentée — le centre manque de netteté; la 1ère Ballade, que nous assimilons volontiers à une poëse sauvageonne — il y met beaucoup de vaillance, sans peut-être lui conférer son unité; la 2ème Ballade, tour à tour douce et violente — il a raison de l'interpréter comme une légende dramatique. B.A.M. (DISCODISC) LD 5793.

LE PIANO : ROSSINI

Ce musicien de théâtre né, s'arrêta à 37 ans de composer quel que ce soit pour la scène, n'écrivant plus que pour son plaisir. Sa verve demeure intarissable, son humour impayable. Et, pour les titres et commentaires, un précurseur de Satie !

Les pièces suivantes sont extraites des « Pêchés de vieillesse » : Prélude inoffensif; L'innocence italienne, le candeur français; Ouf! les petits pois; Une carresse à ma femme; Spécimen de l'ancien Régime.

On trouvera aussi Petit caprice, genre quadrille d'Offenbach, et Un petit train de plaisir, où Rossini imite comiquement la cloche d'appel, le départ, la jolie promenade, l'arrivée, les blessés (un accident?); puis chant funèbre et douleur des héritiers (plutôt un cri d'enthousiasme !)

Le talent perlé de A. Ciccolini est indispensable pour faire accepter ces « petites choses ». Il les joue avec beaucoup d'esprit.

Réalisation : l'instrument est très bien défini. Notice : Rossini, une curieuse figure ! VOIX DE SON MAITRE C 065 - 12 037.

LE PIANO : GRIEG, LITOLFF

Revoici le Conc^o piano-orch.; romantique évidemment, mais qui demeure avant tout nordique: Cf le motif descendant qui entame et parcourt le 1er mouvement, et le thème du finale. La partition soliste est colorée et virtuose.

P. Katin l'aborde avec un toucher délicat. Sous la dir. de C. Davis, le London Philharmonic se montre très actif, très souple, peut-être parfois un peu « étiré ». Version vibrante et assez « régénératrice ».

Dans une exécution très pertinente, suit le séduisant Scherzo de Litloff, d'un brio fin et scintillant, tiré de son 4ème Concerto piano-orch. Pourquoi pas le conc^o entier, à la place de l'archiconnue 1ère Suite de Peer Gynt? « Au matin », « Mort d'Aase », « Danse d'Anitre », « Dans le hall du roi de la montagne ». Ce dernier morceau est pris au départ dans un tempo très lent qui fait mieux ressortir la progressive accélération.

Le piano conserve de belles sonorités dans cette reproduction, pleine de relief et de présence. DECCA SPA 170.

LE PIANO : STRAWINSKY, PROKOFIEV

On connaît Petrouchka à l'orchestre: ce ballet est un des meilleurs représentants de la période russe de Stravinsky; mais sait-on qu'il réalisa lui-même, 10 ans après, la transcription pour piano solo de 3 épisodes? S'il n'y a plus la couleur — que notre pianiste s'efforce cependant de restituer — la vitalité demeure.

Au contraire du précédent, Prokofiev est pianiste avant d'être compositeur. La 7ème sonate, récemment analysée, est une sonate « de guerre ». Terriblement fougueuse, elle est toute en oppositions. Contrairement à ce que dit la notice, elle ne possède guère d'unité de style.

M. Pollini a le toucher percussif mais sans agressivité; et sa souplesse féline est capable de caresser le clavier comme de l'égratigner en bonds rageurs. Ce musicien traite avec une grande intelligence, une parfaite pertinence, une vive sensibilité, la matière qui lui est confiée, même quand elle est composite.

Captation incisive. Reproduction de qualité honnête. D.G.G. 2530 225.

DEUX PIANOS : BUSONI

La Fantasia contrappuntistica inspire le respect. Elle utilise des matériaux thématiques de Bach et se veut méditation sur sa musique. Ce monument comprend, soudés en un seul bloc: prélude (sur un choral de Bach) 3 fugues (sur les sujets de l'Art de la fugue), 3 variations, fugue à 5 sujets, choral et stretto où sonne victorieusement le thème principal.

Chez S. Lorenzi et G. Gorini, une volonté de construction évidente s'accompagne d'un souci de clarification dans la présentation et le déroulement de cette gigantesque polyphonie.

Leurs sonorités sont ouatées dans l'improvvisazione, pièce rigoureuse et très travaillée dans laquelle le choral de Bach est « dépassé » par les pensées qu'il inspire. Suivent des exécutions: sérieuse de la Fantasia per un orgelwalze (transcription d'une œuvre que Mozart avait destinée à un orgue mécanique; spirituelle du Duetto concertante (arrangement du finale du concerto K. 459).

Effet stéréo sur le duo de claviers. Lu dans la notice: « cette œuvre fut commencée par Bach en 1916 »! HARMONIA MUNDI HMA 314.

+ VIOLON ET CONTREBASSE

Le 4^e Concerto Violon Orchestre de Paganini regorge de difficultés transcendantes (1 - le long tutti d'entrée ménage habilement l'arrivée d'un soliste extrêmement brillant et volontiers expressif; une cadence effarante couronne le mouvement; 2. Cantabile très pur, que l'orchestre accompagne dramatiquement, comme un grand air d'opéra; 3. rondo volage).

Soutenu par un orchestre qui sonne bien (Royal Philharmonic, P. Bellugi), R. Ricci, dont l'archet est chaleureux, éblouit par sa technique assez prodigieuse.

Il donne ensuite une version colorée des Streghe (les sorcières), variations au cours desquelles il lance un feu d'artifice d'exploits acrobatiques.

La participation de l'orchestre est plus intéressante dans le Grand duo pour violon et contrebasse de Bottesini, issu du même courant de virtuosité instrumentale propre au Romantisme. La basse de F. Petracchi y sonne comme un cello.

Fidèle et présent, l'enregistrement se distingue en outre par un bon rapport de volume entre solistes et orchestre. C. B. S. 75.995.

VIOLON ET PIANO : SCHUBERT

Le Grand duo op. 162 — en vérité, une sonate — fut écrit à 20 ans. C'est un des chefs-d'œuvre lyriques (sens: par opposition à épique) du Romantisme. La veine mélodique du compositeur y est particulièrement heureuse, fluide expressive (1 - Merveilleuse introduction. Puis, entre le scherzo et le finale jeunes et impulsifs, le 3ème volet s'épanche, tantôt avec douceur tantôt presque impétueusement).

Les 3 Sonatines datent de sa 19ème année. La structure est classique; le dialogue harmonieusement réparti. La S. n° 1, qui dispose d'une belle thématique et de modulations « trouvées », est concise et, au fond, assez mozartienne. La S. n° 2 ébauche dans un climat mélancolique. La S. n° 3 se situe dans le sillage beethovenien.

A Gramiaux nous offre du beau violon, et R. Veyron-Lacroix du beau piano. Mais surtout leur entente est étroite; leur compréhension des textes sans

doute la meilleure possible. D'où des versions très « schubertiennes ». Ils ne « construisent » peut-être pas tellement, mais cela, à dire vrai, nous apparaît ici secondaires.

L'enregistrement équilibre bien les rapports entre les 2 instruments (notre exemplaire saute parfois un sillon). PHILIPS 6500 341.

FLUTE ET CLAVECIN : DEVIENNE

Compositeur français, flûtiste et bassoniste virtuose, 2ème moitié du XVIIIème. Très attachant: un homme travailleur et sympathique. Comme Leclair, une de nos gloires nationales négligées. Sa musique est très concertante. On s'étonne que la flûte et le clavecin soient ainsi traités, à cette époque, sur pied d'égalité, et engendrent un dialogue aussi fécond.

Sonate n° 1, en 2 mouvements: gracieusement mais fermement dessinée. Sonate n° 2: tripartite. Sonate n° 3: la plus intéressante (1 - écriture serrée. 2 - le legato de la flûte s'oppose aux notes sèches du clavier de récit: heureux effet. 3 - bonhomie vive et souriante). Dans la Sonate flûte et basse chiffrée, la flûte brille à travers d'extraordinaires difficultés.

L'excellent flûtiste M. Debost joue avec la simplicité des grands. Le clavecin de Brigitte Haudebourg — une musicienne exquise! — est précis et éblouissant. Leurs traductions, où tout « coule » aisément, procurent un plaisir sans mélange.

Réalisation discrète, « vraie », qui sauvegarde un parfait équilibre entre les 2 artistes. Au total: résurrection opportune, disque charmant. Sur la couverture: portrait de Devienne par David. ARION 37163.

FLUTE, HARPE, CLARINETTE : MOZART

L'adorable Conc. pour flûte et harpe fut écrit à Paris (1 - Entre les pimpantes ritournelles des tutti s'inscrivent des soli tout de brio et de charme. 2 - touchante romance qui noue une douce idylle entre les deux « védettes ». 3 - rondo gazouillant). L'agilité ailée de la flûte de P. Rampal se marie exquisement au clair scintillement de la harpe de Lily Laskine. Orch. J.-F. Paillard, élégant. Version délicate, qui sait situer l'œuvre dans son climat d'origine.

Le Conc. pour clarinette date de sa dernière année. Croirait-on que ce divertissement a été écrit pendant la rédaction du Requiem? (1 - visage souriant, malgré de passagers assombrissements. 2 - discrètement éploré; inspiration sublime. 3 - retrouve l'insouciance malgré, là encore, quelques touches attristées). Homogénéité et douceur dans tout le registre, telles sont les qualités du clarinettiste J. Lancelot, que, par ailleurs sa conception de l'œuvre pousse à laisser apparaître en léger filigrane la douleur qui sait se cacher derrière le masque de la sérénité (adagio).

Réédition soignée. ERATO EFM 8 064.

LE COR : HAYDN

Ce sont surtout les premiers Concerti pour cor et orch. que l'on joue. Or, voici les 2 derniers: d'où l'intérêt.

Le 3ème Concerto est réussi, malgré une rédaction hâtive (1 - Le cor reprend le thème avenant présenté par le tutti et l'exploite au mieux de ses possibilités... limitées puisqu'il s'agit, bien entendu, d'un cor naturel! 2 - intense. 3 - brillant).

Le 4ème Concerto est jugé apocryphe par les musicologues, mais son audition s'affirme très intéressante. (1 - marche de Cour. 2 - expression assez grave et grandiose. 3 - entrain jovial).

Les sonorités de F. Tarjani sont belles, poétiques, avec juste ce qu'il faut d'éclat; le registre particulièrement homogène; la technique habile (Ex: les trilles). Quand on sait à quel point le cor est un instrument ingrat, on ne peut qu'admirer sans réserve.

Le disque sonne très avantageusement: pour le soliste comme pour les cordes. HUNGAROTON LPX 11513.

QUATUORS A CORDES

Couplage devenu traditionnel! Le Quatuor de Debussy se paraît, lors de sa 1ère audition (1893) d'une séduction nouvelle qui fut mal appréciée. Jaillissant, il fait figure de jeu à la fois intellectuel et sensuel.

Ce qui frappe avant tout dans l'interprétation des « La Salle », c'est le dosage des plans, le partage opportun et équilibré des propos, chaque instrumentiste ayant la conscience exacte de l'importance de ce qu'il dit, au moment où il le dit, relativement aux autres. Ils maintiennent autant la souplesse fermée du dessin que la possible spontanéité du climat.

Dédié à Fauré, le Quatuor de Ravel (1904) est jeune et raffiné. La structure ne manque pas de fermeté, et l'écriture atteint un rare degré de perfection. Les « La Salle » y montrent autant de sensibilité que de passion.

Subtile et bien éclairée, la reproduction fait droit à la grande musicalité de ces prestations. D.G.G. 2530 235.

HARMONIE ET ORCHESTRE : GABRIELI

(Giovanni est le neveu): La splendeur des offices vénitiens en ces fin XVIème - début XVIIème vous est restituée: jaillies des différentes tribunes, voix et instruments se répondaient et s'unissaient en une musique « spatiale », d'apparat, toute de velours et d'or. L'esprit en est encore imbibé de la Renaissance, et la forme héritée des suites de danses. Mais quelle solennité! quelle somptuosité!

Programme: des Canzone dont l'écriture est en imitations; une canzone prima toni dont la 1ère partie, par sa teinte sombre, son lyrisme intense, anticipe sur le Romantisme; 2 décoratives canzone à 12 (l'une célèbre par ses effets d'écho). Enfin une Sonate pour 5 orch. inédite (manuscrits dispersés): les chœurs instrumentaux entrent successivement; harmonies puissantes, rythmes syncopés.

Exécution: le bel éclat des cuivres est encore rehaussé par la discrète douceur des cordes. Les solistes méritent d'être nommés: P. Polin, trompette; A.J. Fournier, cor; J. Douay, trombone. Ensembles placés sous la dir. de F. Hollard.

Réalisation riche. L'espace sonore est bien employé; volume et couleur sont bons; équilibre satisfaisant entre les masses. Gravure et présentation soignées. ARION 38 160.

L'ORCHESTRE D'HARMONIE

La Suite française de D. Milhaud, composée loin de France, se fait l'écho de la nostalgie de l'émigré. Basée sur des refrains folkloriques de quelques provinces, elle connaît, dans cette 1ère version pour harmonie, une rédaction volontairement facile pour des groupes universitaires américains.

On remarque la franchise mais aussi l'onctuosité chez la Musique de la Police nationale. Et on note chez son chef, P. Bigot, le refus de l'image d'Épinal au profit d'une impression « filtrée », moins visuelle et plus émouvante.

Suit une version très nuancée du Festival à Kerkrade de M. Serge Lancel. Composée selon la meilleure recette des œuvres à programme, cette suite, qui évoque une manifestation musicale populaire et pittoresque, dénote chez son auteur un sens de l'observation vif et non dénué d'humour (« Ouverture » solennelle et bon-enfant. « Sérénade à l'hôtel de ville ». Après la fraîcheur d'une « Détente dans le jardin », on se trouve mêlé à la foule bavarde et bariolée avec « Bière hollandaise et cornets de frites ». « La ville s'endort »,

mais, après ce moment paisible, elle se réveille pour « une Grande parade dans le stade » qui cède en une joyeuse apothéose).

Enregistrement lisible et fringant. A.F.A. 20 810.

MUSIQUE ET THEATRE POPULAIRES TIBETAINS

Parmi les exemples de musique populaire: prière au daïai-lama, chant de travail enregistré dans un atelier de tissage, duo d'émigrés évoquant les villages natales; etc... Les voix sont riches, de poitrine. Les instruments présentent maintes particularités: sathare (sur table), luth (cordes par 2), vièle (brins de l'archet pris dans les cordes), flûte (de bambou), tambour (à 2 peaux à manche).

Pour le théâtre, on entend des extraits d'un opéra légendaire tibétain ancien: danse du lion des neiges, avec percussion, naissance de la déesse, chant de la déesse, arrivée des boureaux, etc... On note l'amalgame des éléments parlés, chantés et dansés.

On a capté des autochtones non professionnels, donc garants de la conservation authentique des traditions. Un travail en album-pochette: outre l'analyse de chaque séquence, considérations générales. OCORA (ORTF) 62.

DANSE ET ENSEIGNEMENT

Continuation de la collection folklorique « Rythmes et jeux »: 6 danses du Portugal, appartenant à deux provinces (Ribatejo et Douro). La « Dobadaira » est caractérisée par l'alternance d'une mélodie lente et prenante, et d'un rythme franc et gai.

Exécution par un groupe d'autochtones (malheureusement à « base » d'accordéon). Ils jouent très bien (mais la chanteuse crie). Bon enregistrement. Livret explicatif. UNIDISC EX 468 (45/17).

René CHARLON.

« LES MUSICIENS DU SOIR »

Le 11/11 - L'Ensemble de Saint-Celz (Marseille) apporte un regain d'intérêt à l'émission puisqu'il est à la fois vocal et instrumental. Uniquement constitué d'amateurs et réunissant un effectif global imposant, il se place sous une direction féminine. Voilà un exemple à encourager, même si le « Gloria » de la Messe en ut de Beethoven se situe au-delà de ses possibilités: en effet, « à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire » !...

Le 25/11 - Fort bien dirigé par M. Amiot, l'Harmonie municipale de Mées compte 65 exécutants, tous amateurs. Très éclectique, elle présente aussi bien du jazz — car elle est rompue aux rythmes modernes — qu'un extrait du « Te Deum » de M. A. Charpentier. Enfin, avec la chorale l'Alleluia du « Messie » (Haendel).

R. Ch.



classique - moderne



MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
Documentation sur demande
HENRI SELMER - 19 rue de la Faisanderie - 75 PARIS 8^e - Tél. 103 02 74

HENRI
SELMER
PARIS

CONTRIBUTION DES ECOLES SUPERIEURES DE MUSIQUE A LA FORMATION MUSICALE

(Suite de la page 1)

l'éducation préscolaire. C'est sur cette base qu'interviennent les écoles de musique de RDA.

Actuellement, il existe 87 écoles publiques de musique. Elles entretiennent 114 institutions annexes et 188 centres secondaires. Ces écoles de musique s'étendent donc à tout le pays et sont présentes dans chaque arrondissement, chaque ville et chaque grand village. Elles comptent environ 2.500 enseignants et 35.000 élèves.

Les écoles de musique ne servent pas seulement la promotion générale et le développement des jeunes gens intéressés à la musique, elles assument également une grande responsabilité en ce qui concerne la formation des futurs musiciens de métier. Pour y parvenir, elles se tournent de plus en plus vers la promotion des enfants de cinq à six ans fréquentant les institutions préscolaires. Depuis trois à quatre ans la plupart des écoles de musique ont multiplié leurs efforts dans le domaine de la formation et de l'éducation musicale des enfants d'âge préscolaire et une étroite coopération s'est établie avec les jardins d'enfants. Les professeurs de musique et les jardinières d'enfants ont accumulé de précieuses expériences dans le travail pratique. Ces expériences comme celles faites en Union Soviétique, en République Populaire de Pologne, en République populaire de Bulgarie et dans d'autres pays furent à la base du « Programme-cadre pour la formation et l'éducation musicale des enfants d'âge préscolaire dans les écoles de musique en RDA », établi par le ministère de la Culture.

L'éducation musicale des enfants d'âge préscolaire serait de peu d'efficacité pour la formation professionnelle des futurs musiciens si elle n'était complétée et perfectionnée par un système équilibré de formation et d'éducation musicale dans les écoles spécialisées et les écoles de musique.

D'après la loi sur l'enseignement en République Démocratique Allemande, Les écoles spécialisées de musique sont des établissements de formation générale jusqu'à la fin de la dixième classe. Elles reçoivent des quatre écoles supérieures de musique : Berlin, Leipzig, Dresde et Weimar. Les enfants les plus doués y sont admis à l'âge de douze ou treize ans. Le programme porte sur une formation générale complète et une éducation musicale programmée et intensive. La musique occupe bien entendu l'essentiel des activités des écoles spécialisées, encore que l'objectif ne soit pas d'orienter les élèves vers le seul instrument qui leur plaît, mais de leur dispenser une formation musicale complète. Les disciplines les plus importantes sont à cet égard la musicologie et l'histoire de la musique, une grande place est accordée à l'audition critique par des déplacements fréquents au concert ou au théâtre, par des disques, des enregistrements et des conférences.

Toutes les écoles spécialisées sont des internats, ainsi est-il possible de regrouper tous les talents musicaux du pays, dignes de cette promotion dès l'âge de douze ans.

Les quatre écoles spécialisées comptent actuellement 500 élèves, dont 400 internes.

Il nous faut également mentionner les classes annexes, classes pour les plus jeunes dans les écoles spécialisées. En principe, les enfants les plus doués peuvent y être admis à 6 ans. Ils suivent une formation musicale tout en continuant à fréquenter normalement l'établissement d'enseignement général jusqu'à 12 ans. Il est bien évident que cette possibilité ne peut

être offerte qu'aux enfants de la ville où se trouve l'école spécialisée. Les classes annexes jouent un grand rôle dans la sélection des admis pour l'école spécialisée. Actuellement, 150 enfants suivent une formation dans ces annexes.

La direction des écoles spécialisées intervient très tôt dans la sélection des futurs élèves. Les jeunes les plus doués sont admis à concourir plusieurs années avant le début des études, afin que la sélection s'étale sur une plus longue période. Les professeurs de l'enseignement supérieur qui donnent les cours dans les écoles spécialisées suivent ces concours et entretiennent un contact permanent avec les professeurs à plein temps des écoles musicales. Des réunions et conférences sont organisées régulièrement réunissant l'ensemble du personnel chargé de la formation et de l'instruction musicales. La coopération qui s'est ainsi établie joue un rôle croissant au niveau de la formation musicale préscolaire. Dans cet ordre d'idées, il est intéressant de souligner que le « Centre scientifique pour la formation et l'éducation musicales », fondé il y a peu de temps, auprès de l'École supérieure de musique « Hanns Eisler » de Berlin, s'est tourné par priorité vers ces problèmes et a adopté un programme qu'il a soumis à la discussion générale. De ce fait, les écoles supérieures de musique interviennent activement sur la qualité du travail pédagogique des écoles musicales. Mentionnons également les nombreuses possibilités de perfectionnement créées par les écoles supérieures de musique pour les anciens élèves et les professeurs des écoles spécialisées.

Les écoles spécialisées de musique ont été créées il y a 10 ans c'est dire qu'elles traversent encore une phase de transition. Les expériences démontrent qu'il est utile de procéder à certaines améliorations, vu l'ampleur du programme de formation générale. Il est certain que, pour les futurs musiciens professionnels : l'éducation artistique, l'allemand, les langues vivantes, etc. sont des disciplines plus importantes que la chimie et la physique. Il est également hors de doute que le fait de passer à la fin de la 11ème classe l'examen de la 10ème classe pour laisser une large place à l'éducation musicale constitue une première mesure dans ce sens.

La formation dispensée dans les écoles spécialisées de musique est entièrement adaptée aux méthodes de travail des écoles supérieures, du fait que les professeurs de ces établissements sont de plus en plus nombreux à enseigner dans ces écoles et, d'une façon générale, qu'ils sont responsables de la qualité du travail artistique et pédagogique qui y est réalisé. La pratique a montré toute la valeur du principe consistant à confier aux soins des professeurs de l'enseignement supérieur les meilleurs élèves des écoles spécialisées.

Ce sont ces écoles de musique qui décident si les jeunes musiciens peuvent suivre la voie menant aux meilleurs résultats internationaux dans la musique instrumentale puisque cette décision se situe entre l'âge de 14 à 17 ans. Ces écoles sélectionneront ainsi quelques années à l'avance pour les études supérieures. Pour reprendre une formule de Gorki employée à propos de la littérature enfantine, nous pouvons dire que les collaborateurs artistiques des écoles spécialisées de musique doivent avoir les qualités de leurs collègues de l'enseignement supérieur et même plus.

Il nous faut ajouter que les études dans les écoles supérieures durent quatre à cinq ans. Au terme de cette formation, les étudiants

CHAPPELL S.A.
EDITEURS DE MUSIQUE

DEMANDEZ NOS DIFFERENTS CATALOGUES EN VOUS REFERANT A CETTE PUBLICITE

HARMONIE ET FANFARE

ORCHESTRE A PLECTRE

ENSEIGNEMENT MUSICAL INSTRUMENTAL

VOCAL

CHANT CHORAL

DEUX NOUVEAUTES POUR ORCHESTRE D'HARMONIE

Arrangements de Désiré Dondeyne, chef de la Musique des Gardiens de la Paix de Paris.

Arrangements de Sylvain Dagosto, chef de l'Orchestre à Plectre de la S.N.C.F.

Collection graduée à l'usage des Conservatoires et Ecoles de Musique.

Collections dirigées par Pierre Duclos :

- a) Les maîtres du chant ;
- b) Les plus belles pages du chant ;
- c) Florilège du chant contemporain.

Cœuvres sérieuses et de variétés arrangées pour chœurs à 3 ou 4 voix.

- a) Le Parrain
Musique de Nino Rota
- b) Ouverture Texane
Musique et arrangement de Serge Lancen

Service de vente et expédition :

25, rue d'Hauteville — PARIS - 10ème

sont devenus d'authentiques personnalités de la vie artistique. Les plus doués ont la possibilité de suivre des études de troisième cycle d'un ou deux ans ou même d'être assistants d'un maître, auquel cas, la durée est l'objet d'une convention individuelle.

Le système complet de formation musicale, calqué sur l'ensemble de l'enseignement, donne la garantie que l'éducation musicale précoce sera harmonieusement complétée

par une véritable formation au métier d'artiste musicien au cours de laquelle les diverses mesures pédagogiques sont coordonnées.

Nous voyons donc que l'enfant de cinq ou six ans se trouve au sein d'une formation musicale complète qui le conduira à une scolarité générale de onze ans dans les écoles musicales et les écoles spécialisées de musique où l'accent est mis sur la formation artistique pour déboucher sur quatre, cinq ou

même sept années d'enseignement supérieur. Nous pourrions dire que le cycle est alors terminé, bien que le travail pédagogique en matière de formation musicale se trouve confronté ainsi jour après jour à de nouvelles tâches et à de nouveaux problèmes.

A l'issue de ce 8ème Congrès, André Ameller a été réélu à l'unanimité, membre du Comité exécutif.

CONCOURS DE PIANO, EPINAL LES 7 et 8 AVRIL 1973

organisé par l'Association pour l'Aide au Concours Artistique d'Epinal, sous le patronage de la Ville d'Epinal

- 1 - Les samedi 7 et dimanche 8 avril 1973, aura lieu à Epinal-88 (France) le Concours International de Piano, organisé chaque année par la Ville d'Epinal.
- 2 - Le Concours est ouvert aux pianistes de tous âges.
- 3 - Les candidats interpréteront l'épreuve éliminatoire, puis, en cas d'admission, les deux épreuves imposées au Concours avec une pause entre les deux.
- 4 - Un grand Prix de 10.000 F et un deuxième de 1.000 F seront attribués aux deux premiers lauréats.
- 5 - Le premier nommé aura droit également à un engagement pour un Recital durant la saison 1973-74, organisé par l'Association des Concerts Classiques d'Epinal ; d'autres concerts pourront suivre dans la région de l'Est.
- 6 - Il enregistrera également une ou plusieurs émissions à l'O.R.T.F.
- 7 - Les lieu et heures seront communiqués aux Candidats, entre les 10 et 20 mars 1973.
- 8 - Un droit d'inscription de 80 F est à verser au moment de l'inscription, remboursé aux finalistes.
- 9 - Le mode de versement peut être fait par mandat-carte ou chèque bancaire (Concours Artistique d'Epinal, 4, quai des Bons-Enfants, 88 - Epinal - France).
- 10 - Les frais de déplacements sont à la charge des candidats ainsi que les frais d'hébergement et de repas.
- 11 - Les décisions du Jury seront définitives et ne pourront être contestées.
- 12 - La réduction d'orchestre en 2ème Piano peut être assurée par un pianiste du choix du candidat ; il ne sera pas dédommagé de sa prestation.
- 13 - La participation au Concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

PROGRAMME IMPOSE

- Eliminatoire :
- A) 2 Sonates de Scarlatti (Edition Peters, texte original).
 - B) Improvisé à Variations en si b Majeur de Schubert.
 - C) 3 Etudes à choisir parmi celles

ASSOCIATION EUROPEENNE CONSERVATOIRES ET DES ACADEMIES ECOLES DE MUSIQUE

COMITE EXECUTIF

1. Rudolf Fischer, Leipzig, président.
2. Paul Bickelund, Copenhague, président.
3. Claude Viala, Genève, secrétaire général.
4. André Ameller, Dijon.
5. Johan van der Boogert, Utrecht.
6. Keith Falkner, Londres.
7. Ingemar Gabrielson, Stockholm.
8. Bajo Hinrichs, Hambourg.
9. Kresimir Kovacevic, Zagreb.
10. Denes Kovacs, Budapest.
11. Zdenko Novacek, Bratislava.
12. Georg Pirekmayer, Vienne.
13. Regina Smendzianka, Varsovie.



des instruments français de classe internationale

- trompettes
- clarinettes
- saxophones
- trombones
- cors d'harmonie
- saxhorn
- tubas
- flûtes
- hautbois
- instruments à percussion
- cymbales
- instruments à cordes
- guitares classiques et de jazz
- instruments de fanfare
- batterie, sonnerie

COUESNON

31, rue des Cailloix — 92 - CLICHY
Téléphone : 737.80.75 - 737.46.92

En instruments de musique
il y a la qualité et la perfection...
La perfection c'est COUESNON

Paul Beuscher

23 à 29, boulevard Beaumarchais

PARIS-4° — Tél. 887-09-03

Propose aux meilleures conditions tous les

instruments pour débutants ou professionnels

- A vent (bois cuivre).
- A percussion.
- Accessoires.
- Tenues de musiciens.
- Equipements complets pour majorettes.
- Musique imprimée, méthodes, etc...

Catalogues et devis gratuits sur demande

Et... Si vous parlez Musique...

Dites toujours : Paul BEUSCHER !

67^{ème} ASSEMBLEE GENERALE de la C.M.F.

(Suite de la page 1)

STAGES

M. le PRESIDENT. — Nous allons parler des stages. Je donne la parole à M. Rolando...

M. EHRMANN. — Il y a donc eu le stage de Boulogne-sur-Mer, le stage de La Loryère en Saône-et-Loire...

D'un autre côté, je tiens à vous signaler que je suis allé à Londres, en Angleterre...

Il y a aussi des sociétés musicales allemandes qui cherchent à venir en France pour avoir des rapports avec des sociétés françaises...

Au sujet de Toucy, comme on vous l'a dit, beaucoup de travaux ont été faits, la toiture, les peintures extérieures...

(Applaudissements)

C'est une preuve de l'intérêt que porte le Ministère des Affaires Culturelles et surtout M. Landowski à l'œuvre entreprise.

Comme vous l'a dit M. Thirault, c'est M. l'Inspecteur Tiani qui sera en rapport avec la Confédération Musicale de France...

Nous avons même envisagé avec M. Landowski (M. le Président assistait à cette séance avec moi) d'établir pour les chefs de musique et les moniteurs un diplôme qui leur permettrait justement d'avoir une situation avec indices...

Je pense que tous ces renseignements sont intéressants. Ce sera la première école de musique en France où l'on pourra recevoir des élèves musiciens qui seront logés, qui auront des studios pour pouvoir travailler leur instrument...

(Applaudissements)

M. le PRESIDENT. — Je remercie et félicite M. Ehrmann de tout le travail qu'il a fait pour Toucy. M. EHRMANN. — Tout le monde est à féliciter, parce que l'estime que, dans une Confédération, ce n'est pas un homme qui doit travailler, mais une équipe...

(Applaudissements)

EXAMEN DES VŒUX

LE PRESIDENT. — Les vœux ont déjà été étudiés, en partie au moins, aux Sables-d'Olonne, et certaines décisions avaient été envisagées. Nous reprenons ces vœux.

Vœu de la Fédération du Gers. M. DELTOUR. — Voici le vœu qu'avait rédigé notre fédération : La Fédération du Gers demande que les vœux soient adressés par le Bureau National de la C.M.F. à toutes les fédérations, au moins 30 jours avant la date du Congrès d'hiver...

Par voie de conséquence, les vœux présentés par les fédérations devraient parvenir au Bureau National de la C.M.F. au plus tard, deux mois avant le Congrès d'hiver.

La même procédure devrait être adoptée pour les Congrès d'été. Au Congrès des Sables-d'Olonne, il a été dit que ce vœu faisait double emploi avec l'article 9 du Règlement Intérieur. Cet article prévoit, dans son dernier paragraphe, que les vœux, pour être discutés au congrès, devraient parvenir aux fédérations un mois avant la date du congrès.

En conséquence, la Fédération du Gers a retiré son vœu. Des vœux sont arrivés il y a une dizaine de jours, espérons qu'ils parviendront dans le délai imparti.

LE PRESIDENT. — Je remercie M. Deltour. Mais il est regrettable que bien souvent les vœux parviennent à la Confédération beaucoup trop tard, et c'est pour cette raison qu'on ne peut pas les faire figurer.

LE DELEGUE. — A leur congrès, les fédérations émettent des vœux. Les congressistes vont trouver tout à fait anormal qu'ils ne viennent pas en discussion aujourd'hui au

congrès national. Mais, en application de l'art. 9, c'est matériellement et statutairement impossible.

LE PRESIDENT. — Aux fédérations à prévoir les dates de leurs assemblées générales de façon que ce soit possible. Vœu de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais. La parole est à M. Briançon.

M. BRIANÇON. — M. le président, mes chers collègues, la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais a présenté au congrès d'été des Sables-d'Olonne une motion complémentaire et récapitulative sur l'enseignement musical scolaire, dont vous avez copie dans le dossier qui vous a été remis. Cette motion revient aujourd'hui devant vous pour être définitivement, officiellement et statutairement adoptée devant être soumise aux pouvoirs intéressés.

L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Mémoire Introductif : Depuis de nombreuses années, la Confédération réclame avec insistance l'observation de la discipline musicale à l'école, et principalement à l'école primaire.

Différentes motions des Congrès Confédéraux, de nombreuses démarches près les Ministères intéressés, ont finalement provoqué les instructions ministérielles rappelant au personnel enseignant, l'observation des instructions de 1923, qui régissent pratiquement cet enseignement de l'école maternelle à la classe de fin d'études.

Or, si des maîtres ont conscience de l'autorité que leur confère leur position légale et sociale et en usent dans le sens indiqué, de nombreux autres pourtant bien intentionnés, sont plus timorés et recherchent une couverture hiérarchique. Dans de très nombreux cas, les choses seraient grandement facilitées si l'action était, même sous conditions générales ou locales, admise ou encouragée par les autorités académiques.

La réalisation, les exemples attestés, est pour les parties intéressées, une simple question de volonté et de bonne volonté. Notre fédération, qui s'honore d'avoir provoqué et aidé de nombreux exemples de cette collaboration, est intervenue dans ce sens, par l'intermédiaire d'un de ses administrateurs, enseignants au Congrès de l'Education Nationale qui s'est tenu à Dunkerque, les 13 et 14 mai derniers.

C'est à l'unanimité que ce Congrès a approuvé les conclusions du rapporteur, et dont je vous donne le texte :

• VŒU : « Ayant pris connaissance des mesures prises par le Ministère de l'Education Nationale en faveur de la Musique à l'école, notamment le rappel des instructions officielles de 1923, et constatant le peu d'effet dont ces mesures ont été suivies, les délégués départementaux du Nord réunis en Congrès à Dunkerque, les 13 et 14 mai 1972, rappellent leur motion du Congrès de Roubaix 1971, à savoir que l'enseignement musical est nécessaire à la formation de la sensibilité et de l'intelligence des enfants et doit donc être développé parmi les disciplines d'éveil, étant entendu que la formation nécessaire doit être donnée au personnel enseignant. Par ailleurs, ils demandent :

- 1) Qu'on multiplie les U.E.R. de musique et de muséologie et les classes préparatoires au baccalauréat musical et, qu'en attendant, on confie un certain nombre de postes d'enseignement à des professeurs du Conservatoire ; 2) Que des professeurs d'enseignement général des collèges, titulaires du C.A.P., C.E.G., option musicale, soient chargés de la discipline de l'enseignement de la Musique en C.E.G. et en S.E.S. ; 3) Qu'on renforce les maîtres de l'école primaire capables d'enseigner la musique et qu'on les encourage à se charger de cet enseignement au moins au niveau de C.M.

Enfin, constatant les résultats extraordinaires obtenus là où les autorités ont admis qu'on pouvait

confier l'enseignement de la musique à l'école aux cadres musicaux issus des sociétés locales, les délégués départementaux suggèrent qu'on encourage et qu'on organise cette collaboration de façon systématique.

Ainsi, on peut admettre que cette question si importante de l'enseignement musical scolaire, après avoir fait l'objet d'une prise en charge de principe par M. le Ministre de l'Education Nationale, est à présent estimée et réclamée par une organisation nationale touchant de près l'organisation générale, le soutien, le contrôle de l'Education Nationale.

L'obstination dont nous avons fait preuve dans ce domaine depuis plusieurs années commence à porter des fruits sérieux. Nous approchons du but. Nos efforts ne doivent donc pas être relâchés.

En conséquence, la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais propose au Congrès le vote de la motion suivante :

La Confédération Musicale de France réunie au Congrès national extraordinaire, aux Sables-d'Olonne, les 17 et 18 juin 1972, après avoir pris connaissance de la motion votée par le Congrès départemental des délégués départementaux de l'Education Nationale du Nord :

« Rappelle ses précédentes et pressantes interventions en faveur de l'enseignement musical scolaire, et la suite donnée par les instances confédérales :

Estime à leur juste valeur les mesures prises, le 1er avril 1971, par le Ministre de l'Education Nationale, en faveur de l'observation des instructions de 1923, relatives à la discipline musicale scolaire. Considérant l'urgence de l'organisation pratique de cet enseignement :

Puis, siennes, sans aucune réserve, les conclusions du rapporteur et de la motion votée à l'unanimité par les délégués départementaux du Nord, réunis en Congrès à Dunkerque, les 13 et 14 mai 1972.

Demande instamment à M. le Ministre de l'Education Nationale de prendre d'urgence les mesures pratiques proposées par ce Congrès ; Suggère enfin que toutes les Fédérations régionales reprennent ce même texte et le soumettent à toutes fins utiles à leur propre assemblée des délégués départementaux de l'Education Nationale le plus habilité aux fins, en vue d'assurer l'unité et l'efficacité de cette revendication.

Vous savez tout le sérieux avec lequel nous avons traité le problème et l'obstination que nous mettons à le résoudre. Aux Sables, vous avez été informés de contacts positifs avec la Fédération des Conseillers départementaux de l'Education Nationale, lors de son congrès de Dunkerque, qui a adopté notre point de vue sur l'enseignement de la musique à l'école et les moyens pratiques d'y parvenir. La Confédération Musicale de France a largement rendu compte de ce sujet, ce qui à mon avis dispense d'y revenir.

Par contre, il nous apparaît nécessaire de faire le point. Que demandons-nous ?

Dans un premier stade, que les programmes officiels et obligatoires de l'enseignement de la musique à l'école primaire soient respectés. Quelle suite a été donnée en 1971 ? L'Education Nationale a rappelé aux enseignants ses fameuses instructions de 1923, instituant une réglementation de l'enseignement musical à l'école primaire. De plus, consentant de l'impréparation des maîtres à cet enseignement, le ministre a prescrit un recyclage musical de ceux-ci.

Et les choses sont demeurées en l'état. Tout au plus les instructions et recommandations ont-elles permis dans certains cas, dans les milieux ruraux, de provoquer des initiatives d'organisation de cours dans les écoles, avec l'aide des municipalités et le concours des sociétés locales, sous la surveillance et avec la bonne volonté des maîtres.

Il est absolument nécessaire de gagner l'ensemble des enseignants à notre cause. Le Ministère pourra toujours faire des recommandations, donner des instructions, si les enseignants, consciemment ou non, font la sourde oreille, nous n'obtiendrons pas de résultats.

Si le sport est entré à l'école, c'est tout simplement parce que l'Education Nationale a créé un corps de professeurs d'éducation physique, et qu'elle a favorisé un recensement des compétences, complété par un recyclage général des enseignants dans les milieux non encore pourvus de spécialistes titulaires. Pour quoi ce qui est fait pour le sport ne le serait-il pas pour la musique ?

Entendons-nous bien. On ne demande pas à l'école de faire des musiciens. C'est notre rôle. Pas plus que des athlètes pour les Jeux Olympiques ; c'est le rôle des clubs sportifs. Mais on lui demande, et c'est sa mission, de sensibiliser les enfants à la musique, comme elle les prédispose aux compétitions sportives.

Pour reprendre la formule de M. Comiti, tout passe par l'école. Etant entendu que tout passe par l'école, on ne comprend pas qu'il faille tant de temps et tant d'efforts pour réaliser cet enseignement scolaire de la musique, dont les heureux effets sont constatés un peu partout dans le monde, et il est en honneur.

Sans doute ce nous montrons nous pas assez persuasifs et nous ne devons nous féliciter à notre mesure, si nous ne parvenons pas à faire entendre nos raisons, et d'impressionner par nos arguments.

Sur le plan des Affaires Culturelles, il apparaît nettement que les récentes dispositions ministérielles nous ont obligés de constater que le XX^{ème} siècle n'a pas connu le plus de nos sociétés musicales. La question n'est pas simple, et nous ne prétendons nullement être en mesure d'y faire le tour. Mais il me semble tout de même qu'un

peut effort d'analyse devrait nous permettre de mieux cerner les causes de notre affliction, et partant d'y porter remède.

En effet, M. le Directeur Général de la Musique s'attache en priorité aux problèmes de l'éducation musicale des jeunes Français à partir des conservatoires, des écoles nationales et des lycées musicaux afin d'élargir les chances et de détecter les sujets les plus aptes à devenir éventuellement professionnels.

On ne peut mieux démontrer, d'une part, que les soucis officiels sont dominés par la pénurie très réelle, disons-le, de musiciens professionnels ; d'autre part, leur ignorance du fait que la grande majorité des effectifs des conservatoires sont issus des sociétés populaires de musique qui y dirigent leurs sujets. Qu'advierait-il des conservatoires si nos sociétés disparaissaient ou étaient mises dans l'impossibilité de continuer leur mission ? Poser la question, c'est la résoudre.

Il semble bien qu'il faille attirer l'attention sur cet aspect de la question. Que l'élite de nos sociétés aille finalement grossir les rangs des formations professionnelles, quel de plus naturel ? Mais tel n'est pas notre but essentiel.

Nous sommes ici au nom et pour le compte de tous ceux qui peuvent former nos sociétés d'amateurs, dont il n'est pas besoin de rappeler les servitudes publiques, et pour une large part nourricières de l'élite professionnelle.

Or, pour des raisons maintes fois exposées, leur nombre diminue chaque année, leurs effectifs fondent avec la disparition des vétérans, alors que nous déplorons notre impuissance à combler les vides et à surmonter les difficultés pour l'éducation des jeunes qui nous font confiance.

A titre d'exemple, notre fédération régalait, en 1939, 1.104 sociétés musicales et chorales ; ce chiffre se réduit en 1972 à 632. Près de 50 % de sociétés ont cessé de fonctionner en 30 ans, malgré l'activité que nous déploions en tous domaines.

M. Landowski écrit :

« Le véritable renouveau de la musique en France passe avant toute chose par deux points essentiels : une ouverture sur tous les domaines de la culture et de la pensée pour les musiciens professionnels ; ensuite le contact vivant avec la musique pour tous les enfants de notre pays avant l'âge de 10 ans. Je précise qu'il ne fait aucune référence à l'enseignement musical scolaire.

Si le premier point ne peut nous laisser indifférents, c'est le second qui doit faire l'objet de tous nos efforts. C'est le rôle de la Confédération Musicale de France, avec ses fédérations, d'attirer instamment l'attention des pouvoirs publics sur cet aspect du problème, dont deux ministères, bien différents par les buts et les moyens, chapeautent la solution.

La survie de nos sociétés populaires de musique conditionne par la plus grande part un véritable et durable épanouissement de la musique en France.

C'est ce qui explique, mes chers collègues, la mission d'un de nos administrateurs fédéraux, M. Jean-Pierre Gaveriaux, professeur de C.E.G., directeur de société musicale, fondateur et directeur d'une chorale post-scolaire réputée, en vue d'apporter à ce congrès le son de cloche des enseignants, ainsi qu'une certaine lumière sur les moyens pratiques de parvenir à la réalisation de nos vœux. Je demande à M. le Président de bien vouloir lui donner la parole.

LE PRESIDENT. — Je donne la parole à M. Gaveriaux.

M. GAVERIAUX. — M. le Président, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

A la manière de cette émission de télévision qui, avec peu de moyens, mais à grand renfort de publicité, s'efforce de sauver le patrimoine architectural légué par nos ancêtres, les réflexions que je me propose de livrer à votre bienveillante attention pourraient s'intituler : « Une société en péril ». Car il s'agit bien d'une société en péril, avec cette lame de fond qui, sans que nous y prenions garde, est en train de balayer une à une nos sociétés musicales.

Oh, je sais que les choses ne se font pas de cette manière aussi brutale. On commence d'abord par se mettre en sommeil, dans l'attente de jours meilleurs. Mais les jours, les mois, les années passent sans qu'aucun Prince Charmant jamais ne se décide à venir réveiller la belle endormie.

Je ne ferai pas l'historique de ce lent, mais implacable, désagrégation de nos sociétés. Nous avons tous ici suffisamment d'expérience pour qu'aucun de nous n'ignore cette tragique histoire.

Je reprendrai simplement les chiffres que donnait M. Briançon il y a quelques instants. Chez nous, dans le Nord, pas des corons et des fanfares, comme on dit, 1.104 sociétés en 1939, 632 en 1972.

Faut-il le souligner ? Bien tragique au niveau régional, mais bien tout aussi tragique au niveau confédéral. A la veille de la seconde guerre mondiale, la C.M.F. comptait, dit-on, 10 à 12.000 sociétés. Aujourd'hui la Confédération ne parle plus qu'un nom de 6.000 sociétés. M. Briançon vous l'a dit, en moins de 40 ans, 50 % de nos sociétés musicales ont disparu.

Devant une telle situation, dont la traduction en termes statistiques rend le caractère dramatique particulièrement tragique, comment ne pas s'interroger ? Car enfin pourquoi sommes-nous obligés de constater que le XX^{ème} siècle n'a pas connu le plus de nos sociétés musicales ?

La question n'est pas simple, et nous ne prétendons nullement être en mesure d'y faire le tour. Mais il me semble tout de même qu'un

peut effort d'analyse devrait nous permettre de mieux cerner les causes de notre affliction, et partant d'y porter remède.

Il y a, à mon sens, trois facteurs possibles d'explication.

D'abord, l'analyse du contexte dans lequel disparaissent nos sociétés. J'ai souvent entendu dire que la radio, l'électrophone, la télévision, bref tout ce qui fait aujourd'hui la civilisation de ce siècle, n'est certainement pas étranger à cette disparition progressive. Je crois qu'il y a là un fond de vérité, et que nous aurions tort de nous en étonner.

En effet, tant que les progrès techniques n'ont pas été capables de mettre à la disposition du plus grand nombre ces instruments merveilleux, qui permettent à tout moment de reproduire n'importe quelle œuvre musicale, alors, c'est vrai, la société musicale occupait une place privilégiée dans la société tout court. Dans un monde où la primauté du secteur rural, conjuguée à l'insuffisance des moyens de transport, pesait un poids très lourd sur les rythmes de vie, la société musicale était, n'aurait pas pour des motifs, l'intermédiaire obligé entre le compositeur d'une part, et les mélomanes d'autre part.

Et puis le Dieu Progrès a opéré le miracle de l'audiovisuel, inondant les insatiables consommateurs que nous sommes de transistors, d'électrophones, de disques, de cassettes. Et nos sociétés musicales se sont brutalement trouvées dans la position de la petite boutique, implacablement concurrencée par l'hypermarché voisin. Victimes de la civilisation de l'audiovisuel, nos sociétés se sont incontestablement.

Mais il y a plus, et plus grave. Dussé-je faire figure de provocateur, je dirai que nos sociétés sont aussi victimes de nos propres insuffisances, enracinées par ce progrès technique lui-même.

Qu'on le veuille ou non, ces techniques de l'audiovisuel n'ont pas seulement ce pouvoir béatifiant que tout le monde dénonce, mais sous la loi duquel chacun s'empresse de se ranger. Qu'on le veuille ou non, il éduque notre oreille, rendue plus exigeante, plus sensible, plus sélective, en diffusant auprès du plus grand nombre le beau, le grand, en matière d'œuvres musicales. On n'insistera jamais assez sur la révolution culturelle opérée par le disque dans le domaine de la musique, ce disque qui non seulement permet la vulgarisation de toutes les œuvres, mais permet encore de choisir son orchestre, son chef d'orchestre, son interprète, ce disque qui, par le truchement de la stéréophonie, nous crée des conditions d'écoute parfois meilleures que celles offertes par les salles de concert elles-mêmes.

Or, je suis obligé de constater que trop souvent nous, directeurs d'harmonie, nous n'avons pas été capables de percevoir clairement cette révolution culturelle qui s'accomplissait sans nous, et que trop souvent nous n'avons pas été capables d'ajuster notre comportement aux réalités nouvelles.

Rien ne me navre davantage que le spectacle de sociétés de musique, parfois sur le déclin pourtant, qui épaisissent littéralement leur répertoire et leur âme dans un répertoire comme au temps béni où nous étions 80 au pupitre, tous meilleurs les uns que les autres, je le dis sans aucune espèce de complaisance.

Nous sommes encore trop nombreux à croire qu'il suffit d'incrire aux programmes de concert le nom prestigieux de telle œuvre ou de tel compositeur pour raviver un prestige qui parfois s'émousse. Dans le pire des hypothèses, la plus fréquente aussi, cet entêtement conduit tout droit au massacre. Dans la meilleure hypothèse, il conduit à quelque chose d'irréprochable sur le plan technique, de spectaculaire sur le plan de la performance, mais de moyen sur le plan musical. Je dis quelque chose de moyen, parce qu'encre une fois le disque joué son rôle éducatif. Une harmonie fut-elle bonne, ne pourra jamais valiser avec la Pharaonique de Vienne, par exemple. Et la Pharaonique de Vienne, mes chers amis, elle est à deux pas de chez vous, elle est le disquaire du coin, pour moins de 10 F, sous la forme d'un vulgaire microfilm.

Mais je vous entends déjà protester. Alors, me direz-vous, et l'on ne comprend bien, il nous faut déformals délibérément ignorer cette génération de mélomanes ; décidément oui, vous êtes un provocateur.

Qu'on m'entende bien. Je dis seulement qu'il est des autres, plus nombreux qu'on ne le pense, qu'on devrait s'abstenir de massacrer. Car enfin nous faisons de la musique pour nous-mêmes, c'est vrai. Mais nous en faisons aussi pour le public, le public dont nous dépendons pour vivre, le public qui nous porte littéralement dans les moments difficiles, le public auquel nous n'avons pas le droit d'infliger la médiocrité, parce que par les disques il a compris ce que l'appellera sa majorité musicale.

Et puis enfin je vous pose cette simple question : comment voulez-vous que le spectacle de nos sociétés musicales fasse naître des vocations de musiciens ? Lorsque, nous adressant à un public de jeunes, nous nous sommes comme à la création musicale s'est éteinte depuis plus d'un demi-siècle, demandez-vous pourquoi cette société par l'enseignement n'a confié une tâche de lecture, et qui agit comme à la création musicale s'est éteinte avec Zola ? Non je ne me suis pas à la tentation de la caricature. Mais enfin si nos sociétés sont victimes de l'audiovisuel, elles le sont aussi de nos incapacités à les intégrer dans un monde nouveau sur le plan de l'esthétique et de la création.

Les Heures Médiévales

(Suite de la page 1)

CHOREGRAPHIE

Ballets Modernes de Paris (Françoise et Dominique).

VARIETES POETIQUES

International Folk ou All Men Show de Lionel Rochemann avec Marèn Berg et Lamine Konte, Pascal Wallow, Erwan Kerloch, Claude Besson et Gérard Kuklinski.

CONFERENCES

Laon et l'Espagne par Suzanne Martinet, bibliothécaire.
Le passé de l'Aisne vu du ciel, par Michel Bouroux (Office du Tourisme).

Visions de l'Espagne, ses coutumes, ses rites, ses fêtes, par la Maison des Jeunes et de la Culture de Laon.

Les principales richesses des archives départementales. Sceaux, monnaies, médailles du Moyen-Age par Georges Dumas, archiviste départemental.

Visions de l'Espagne, ses monuments, ses peintres avec le concours de l'Office National du Tourisme espagnol.

EXPOSITIONS

Laon et l'Espagne à la Bibliothèque municipale, par Suzanne Martinet.

Terres Latines à l'Hôtel du Petit Saint-Vincent, par MM. François Baboulet et Maurice Bruaux.
Les Falcènes de Sinceny au Musée, par Andrée Rollas.

Les corpusculaires à la Chapelle romane du Palais de Justice, par G.-A. Delevallez.

Photos d'hier et d'aujourd'hui à la Maison des Arts et des Loisirs.
Sérigraphies d'aujourd'hui au Cloître de la Cathédrale.

Toutes les manifestations artistiques, les expositions et les conférences ont été fort suivies par un très nombreux public, à la plus grande joie de M. Roger Thirault, secrétaire général de la Confédération, directeur général des Heures Médiévales de Laon. Le concert de la Garde Républicaine, donné dans la magnifique Basilique-Cathédrale N.-D. de Laon, spécialement illuminée (intérieur et extérieur) à cette occasion, par la municipalité, a remporté le plus gros succès d'affluence populaire et le programme élaboré en commun : Ouverture du Freyschütz de Weber ; La Symphonie du Nouveau Monde de Dvorak ; La Troisième Danse de Durufé ; L'Ouverture de Rusland et Ludmila de Glinka ; la Vaise Triste et le Poème Symphonique de Sibélius ; Finlandia ; La Deuxième Suite de Daphnis et Chloé de Maurice Ravel remporta le plus vif succès.
Le colonel Richard et Roger Thirault, directeur du Conservatoire de Laon et secrétaire général de la Confédération Musicale de France

LE COIN DES JEUNES

(Suite de la page 1)

précisait déjà le caractère de sa personnalité.

Une autre Romance pour son instrument de prédilection (le violon) et piano ou petit orchestre fut écrite en 1902 avec des Mélodies sur des textes de Jean Lorrain et Verlaine. En 1903 un Lamento pour violoncelle et alto et piano (ou orchestre) précède la Première Sonate pour piano et violon (dont l'andante fut orchestré en 1930) qui fut jouée à la Société des Compositeurs en 1905.

En cette année un Quatuor à cordes affirmait les qualités du musicien ainsi que l'Aurore pour chœur et orchestre sur un texte de Guinn dont la première audition fut donnée plus tard, en 1912, à Dijon.

Tout ceci se passait avant la récompense suprême qui le mena à la Villa Médicis où il se trouva en 1907. Dans ce séjour idéal pour l'inspiration il écrivit sa Symphonie Romaine, une Fantaisie pour piano et orchestre, alerte et enjouée, l'Ouverture de Stellus, texte de Charles Dumas, son frère, auteur de remarquables poèmes. Les textes de Verlaine, Hérédia, Henri de Régnier, Roger Milès lui inspirent une série de Mélodies pour

chant et orchestre et André Rivoire un chœur pour voix de femmes et orchestre : la Chanson de l'Amour.

Si nous n'avons pas trouvé chez Louis Dumas la précocité de certains autres musiciens nous constatons combien déjà son œuvre est avancée, à l'âge de trente deux ans (1909), marquée par Lied pour violoncelle (ou alto) et piano (orchestrés en 1948). Il commença alors Sallima, un drame lyrique en quatre actes, sept tableaux, livret de Grammont et Jean Thorel. Mais, une fois de plus, la période 1914-1918 appelle aux armes ! Le sergent Louis Dumas fit campagne jusqu'en 1916 et il revint vraiment à son art en 1917 pour la musique de scène de Stellus dont nous avons mentionné l'ouverture dix ans plus tôt.

Dans le domaine de la musique de chambre Louis Dumas a certainement donné ses œuvres les plus caractéristiques. Le désir d'une écriture moderne, sans vaine recherche de la dissonance mais en se tournant vers les curieuses rencontres de notes, n'exclut pas la pureté d'une construction classique. Il est intéressant de constater la moyenne difficulté de ces pages qui permet de les voir figurer au répertoire des amateurs. Ceux-ci pourront trouver dans les titres énoncés au cours de cet article des œuvres susceptibles de les intéresser.

Oserai-je leur parler des mélodies sans les effrayer ? En voici deux qui s'ajoutent à tant d'autres Deux Mélodies sur des textes de Marcel Legrand.

Nommé Directeur du Conservatoire de Dijon (maintenant placé sous la haute compétence de notre ami André Ameller), Louis Dumas fonda, avec G. Gérard, la Société des concerts de cette ville puis il écrivit une Cantate pour quatre voix d'hommes pour l'inauguration du mouvement en l'honneur de Bossuet, également à Dijon.

Une légende lyrique en deux actes, La Vision de Mona, livret de Desveaux, Vérité et Fragerolles, fut jouée à Dijon en 1922 et vint plus tard à l'Opéra.

De la même époque se trouvent

LES PRIX LES PLUS BAS

DU MARCHÉ EUROPÉEN !

	Cuivre	Argenté	Etui
Trompette Ut et Si b.	275	360	39,50
Bugle Si b.	337	426	63,50
Clarinette Si b.		399	46
Trombone coulisse	362	488	87,50
Saxo Alto Mi b.		898	70
Saxo Ténor Si b.		1020	86
Saxo Soprano Si b.		864	55
Saxo Baryton Mi b.		2151	135
Alto Mi b.	500	635	88
Baryton Si b.	637	828	112,25
Basse Si b. 4 pistons	918	1165	116
Soubassophone	2260		

INSTRUMENTS DE CLIQUE

Tambour fut cuivre	4/4	260
"	3/4	243
"	1/2	243
Grosse Caisse fut cuivre, deux peaux, serrage à tringles 487		

Tous ces instruments sont disponibles immédiatement
Nous avons également les principaux modèles de

COUESNON et SELMER

EDITIONS CHAMPEL

B. P. N° 2 NEUVILLE-SUR-AIN

01160 - PONT-D'AIN

le Quintette pour piano et cordes, Les Vêpres sonnent, mélodie avec orchestre sur un poème de Louis Mercier dont il n'entendit pas la première audition donnée seulement à Paris en 1959.

En 1923, un Deuxième quatuor à cordes précède un Hymne aux Morts qui, l'année suivante, devait être joué pour l'inauguration du mouvement de la Victoire à Dijon. Le poème est de Victor-Hugo.

Thème et Variations pour piano de 1927, n'ont certainement pas été joués beaucoup en dehors du concours au conservatoire de Dijon en 1931. De nouvelles Mélodies sur des textes d'Allongé suivaient ces pièces pianistiques.

Si nous trouvons dans la musique vocale un caractère intimiste de l'inspiration, nous constaterons ces qualités dans la musique instrumentale où se remarque spécialement la grâce expressive des mouvements lents.

Le Quatuor avec piano, la Sonate pour violoncelle et piano, écrits en 1928, possèdent ces qualités de même que le Trio pour piano et première audition en 1941 à l'Écoudes achevé en 1934 et donné en

le Normale de Musique à Paris.

Après deux Mélodies dans le style médiéval (1932) sur des Ballades de René-Louis Dumas, la Deuxième Symphonie ne devait être achevée qu'en 1947. La Deuxième Sonate pour piano et violon, de 1935, sera terminée cinq ans après. L'instrument favori de Louis Dumas connaîtra une Troisième Sonate avec piano entre 1942 et 1944.

Naturellement ses œuvres vocales, qui méritent l'attention tantôt par leur simplicité émouvante, leur sérénité, tantôt par le souci des recherches harmoniques ne peuvent plus maintenant nous paraître (Suite page 10)

Assurez-vous la participation du « ROI DU BAL », pour une réussite financière de votre manifestation.
Documentation gratuite sur demande à :

CRYS MYLAN

Boîte postale 209 - 90005 - Belfort.

G. Péré

BUFFET CRAMPON

18-20 Passage du Grand Cerf, Paris 2° - Tél. : 488.88.78

Saxophones
Clarinettes
Hautbois
Cors Anglais
Bassons
Flûtes



**fanfares
et
harmonies**

WELTKLANG



Buffet-Crampon
REPRÉSENTANT
EXCLUSIF

18-20 Passage du Grand-Cerf / PARIS 2° / Tél. : 488.88.78



67^{ème} ASSEMBLEE GENERALE de la C.M.F.

(Suite de la page 4).

Je reviendrais ultérieurement sur le problème fondamental des programmes. Mais il me faut aborder le troisième élément d'explication de notre lente désagrégation. Il est essentiel. Il tient dans une toute petite formule, dont je voudrais qu'elle résonne dans vos consciences comme une véritable sentence.

L'école — l'ai bien dit l'école — est responsable de la mort de nos sociétés. Tant que le certificat d'études restait un examen comportant une épreuve de chant qu'on ne négligeait pas, tant que les candidats au BEPC avaient la possibilité d'opter pour la musique plutôt que l'éducation physique, tant que le concours d'entrée à l'école normale comportait une épreuve obligatoire de musique, tant qu'on avait à préparer de solennelles distributions de prix, au programme desquelles figuraient en bonne place le chant choral, enfin tant que les instructions officielles de 1923 ont pu recueillir une certaine audience au sein du corps enseignant, on peut dire grosso modo que le chant, sinon la musique, était enseigné à l'école.

Et puis, même si cette formation musicale élémentaire n'était pas conduite à son terme, du moins elle avait sensibilisé l'enfant à la musique. Elle offrait l'immense avantage de rendre l'enfant réceptif. Ce n'est pas autrement que je suis personnellement entré dans le monde de la musique. J'y suis entré parce que mon maître consacrait l'après-midi du samedi au solfège et à une séance de musique. Ce n'est pas sans émotion que je me rappelle ces moments privilégiés où, sortant sa clarinette de son étui, il jouait, faisant naître en nous, ces enfants, cet amour de la musique qui l'animait, ce désir de jouer à notre tour.

Aussi comprendrez-vous sans peine que lorsque cet instituteur, directeur de fanfare, ouvrait un cours de solfège et d'instrument, le jeudi après-midi, dans les locaux mêmes de l'école, lorsqu'il nous ouvrait les portes de la fanfare, nous nous précipitions en masse.

Il est vrai qu'à l'époque, pour le plus grand nombre, hélas, la scolarité s'achevait à 12 ou 14 ans, avec le certificat d'études. Il est vrai aussi qu'à l'époque on arrivait à trouver du travail sur place. Nous n'étions pas encore devenu un peuple déraciné. Nous étions donc disponibles. Non seulement nos sociétés musicales n'avaient aucune peine à recruter des élèves, mais qui plus est elles pouvaient se permettre d'être exigeantes, sévères, quand on brillait en masse l'honneur d'entrer dans la musique.

Bref, il y avait entre l'école et la société de musique une espèce de collaboration tacite, celle-là servant la cause de celle-ci, celle-ci prenant le relais de celle-là.

Mais telle était la situation hier. Qu'en est-il aujourd'hui? Contrainte d'aller en classe ou moins jusqu'à 16 ans, de s'expatrier pour poursuivre ses études, et surtout sollicitée par d'innombrables tentations, soulevée sans objet sévères, notre jeunesse est d'autant moins disponible pour nos sociétés de musique que la musique n'est plus enseignée à l'école.

Elle n'est plus enseignée à l'école élémentaire, d'abord. Il ne s'agit pas de faire le procès des enseignants. Les instructions de 1923, ils les connaissent; et s'ils ne les appliquent pas, c'est tout simplement parce que depuis des années on recrute du personnel sans jamais se préoccuper de savoir s'il a reçu ou non une formation musicale et esthétique en général. Alors les maîtres de l'école élémentaire n'ont pas d'autre ressource que celle qui consiste à s'abandonner au confort de la radio scolaire, avec tout ce que cela comporte d'insuffisant sur le plan pédagogique, et sur le plan de la formation tout court.

Et puis on n'enseigne pas plus la musique dans les établissements du 1er cycle, CEG ou CES. On ne l'enseigne pas parce que les heures de dessin ou de travail manuel d'ailleurs, ne sont pas considérées comme des heures de cours à part entière. Actuellement, chacun doit savoir que les heures de musique, comme de dessin ou de travail manuel, sont encore trop souvent distribuées en complément d'horaires, indépendamment des compétences. Et cela veut dire que ces « petites heures », comme on les nomme encore trop souvent, sont occupées par des travaux qui n'ont rien à voir avec la musique, le dessin ou le travail manuel. En d'autres termes, l'heure de musique, de dessin ou de travail manuel se transforme en heure supplémentaire de français, de mathématiques ou de langue, ou plus simplement en heure d'étude.

Je ne dirai rien de l'enseignement musical dans les lycées, le manque d'effectifs. Mais je crois pouvoir dire sans trop avancer que la situation n'y est pas particulièrement satisfaisante.

Telle est la situation aujourd'hui. Et dans ces conditions, comment croire que nos sociétés musicales peuvent encore constituer un pôle d'attraction pour nos enfants, quand elles leur parlent un langage dont ils ignorent tout?

Victimes de l'audiovisuel, victimes de nos propres carences, nos sociétés musicales sont aussi victimes de l'école qui ne remplit plus sa mission.

Cette situation, dont je viens d'analyser les causes, est si lourde de conséquences immédiates et futures qu'elle risquerait de tourner à la catastrophe si nous ne nous ressaisissons pas.

Je ne dirai rien des conséquences de la situation pour l'école elle-même. Il me suffira de souligner que dans la mesure où on accepte que la musique, le dessin, le travail manuel ne soient pas enseignés à l'école, ou feint de considérer le langage comme seul moyen d'expression; et dans un monde où nous vivons à l'heure de l'image et du son, il y a là, n'en doutons pas, une démarche intellectuelle et pédagogique qui va à contre-courant de la culture moderne.

En revanche, qu'on me permette de montrer combien la disparition de nos sociétés constitue un événement d'une exceptionnelle gravité. C'est grave d'abord parce que dans nos communautés rurales ou semi-rurales, déjà vidées de leur substance par l'exode, la mort de la fanfare ou de l'harmonie constitue le dernier pas dans la voie de la désurbanisation.

Mais j'irai plus loin, car je refuse de souscrire à cette attitude si fréquente qui consiste à faire d'une société musicale un groupe semi-folklorique, tellement utile quand il s'agit de défiler le 11 novembre. Nos sociétés ne sont pas seulement des institutions dont on use, ou abuse aussi chaque fois que la vie publique l'exige. Elles valent mieux que cela. Je crois qu'en effet, plus que jamais, nos phalanges ont un rôle sociologique important à tenir. En ce monde d'indifférence, où on a l'impression que tout est fait pour bénéficier à l'homme, les sociétés musicales constituent une planche de salut pour ceux qui souhaitent conserver le sens de la relation humaine, le sens de la créativité.

Enfin la disparition de nos sociétés constitue un événement grave, parce qu'elles ont à mon sens un rôle fondamental à jouer au regard de la culture musicale. M. Briançon l'a rappelé tout à l'heure, la grande majorité des éléments qui peuplent nos Conservatoires, et par delà nos grandes formations civiles ou militaires, sont issus des sociétés locales. Or si l'on déplore aujourd'hui la pénurie de musiciens professionnels, c'est parce que la musique ne nourrit pas son homme, mais surtout parce que les sources se tarissent.

En effet, qui dans nos campagnes va se rendre spontanément au Conservatoire, s'il n'est pas poussé par la fanfare ou l'harmonie locale, qui l'aura auparavant dégressé?

Je vous le dis, mes chers collègues, il faut prendre garde que la disparition de nos sociétés populaires ne soit en train de sonner le glas de la musique tout court.

Et puis enfin chacun s'accordera à reconnaître que nous vivons à une époque où les moyens techniques et financiers sont si impressionnants que la création musicale atteint, en quantité, en volume, un niveau qu'elle n'avait certainement jamais connu, mais aussi que la production musicale n'est pas toujours de qualité. Trop souvent, reconnaissons-le, il nous faut subir une musique dont on ne peut que déplorer l'insuffisante maturité à bien des égards. Il appartient à nos sociétés de faire un tri dans cette masse informe de la création musicale actuelle, de promouvoir ce qui est la véritable expression de l'âme populaire, de prendre le recul nécessaire à la perception du beau, de l'authentique, et de promouvoir ce beau, cet authentique.

Je pense avoir suffisamment dépeint le rôle exceptionnel que nos bonnes vieilles sociétés musicales ont à jouer dans notre civilisation pour que nous nous lancions immédiatement à la recherche des solutions qui pourraient les sortir du mauvais pas où elles se trouvent. Ce n'est pas la première fois que, de cette tribune, la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais dénonce le malaise dont je viens de retracer les grandes lignes. Chacun sait avec quelle obstination clairvoyante M. Briançon s'est fait l'apôtre de notre cause. Chacun sait aussi que les rumeurs de notre grogne ont fini par franchir le seuil des ministères concernés.

C'est ainsi que M. le ministre de l'Education Nationale a admis qu'il y avait en effet un problème de l'enseignement musical en France, et a pris des mesures en conséquence: rappel des instructions officielles de 1923, claires, précises, efficaces si elles étaient appliquées. L'enseignement de la musique n'a pas à être réinventé, au moins à ce niveau. Promesse de recyclage pour les maîtres en place. Création d'une unité d'études et de recherches de musicologie à l'Université de Paris-IVème.

Je pense en effet que ces mesures témoignent d'une volonté de faire face. Mais sont-elles adaptées, répondent-elles suffisamment à l'urgence de la situation. On me permettra d'en douter.

Aussi louable soit-il, le rappel des instructions officielles apparaît comme un acte absolument gratuit, pour la simple raison que si elles ne sont pas appliquées, ce n'est pas parce qu'on les honore, mais plutôt parce qu'on n'est pas en mesure de les appliquer.

Promesse de recyclage, bien, mais quand et pourquoi? N'y a-t-il pas déjà pour les maîtres obligation de se recycler en français? A vrai dire, se recycler en français? A vrai dire, le créneau que ce recyclage ne devienne une panacée comode, le maître mot qui va régler tous nos problèmes, mais en même temps se vider de son contenu.

Enfin la création d'une base nationale musicale, et d'une licence de

musique, très bien; mais combien de sections préparatoires à ce diplôme compte-t-on ouvrir, et où?

Des mesures sages, donc, je veux bien, mais des mesures dont j'affirme qu'elles ne sauraient résoudre la totalité du problème tel qu'il se pose; et en tout cas des mesures dont nous attendons encore qu'elles soient suivies d'effet.

Non, en réalité, mes chers collègues, je crains fort que notre problème ne soit pas compris. Il est clair qu'on ignore, je ne dis pas l'existence de nos sociétés musicales, mais du moins leur importance. Et je n'en veux pour preuve que ce fameux article de M. Landowski auquel M. Briançon a fait allusion tout à l'heure. Oh un article remarquable à bien des égards, remarquable dans ses intentions; mais un article qui ne considère les mesures que dans leur optique professionnelle; un article qui ne concède pas la moindre allusion à nos 6.000 sociétés, à nos 600.000 membres. Un article, enfin, qui manifestement ne conçoit pas cette initiation musicale pour les Français pourrait se faire à bien moindres frais dans nos écoles, plutôt que dans de coûteux établissements spécialisés.

Et puis que dire de cette caution accordée par le ministère de l'Education Nationale, et dont M. Landowski se réclame à plusieurs reprises? N'avons-nous pas la preuve, mes chers collègues, qu'on est en train d'officialiser la carence de notre école en matière d'enseignement musical, et de confier à d'autres le soin d'y remédier, comme on a déjà confié au ministère de la Jeunesse et des Sports le soin d'assurer la distribution des horaires et des professeurs en ce qui concerne l'éducation physique?

Dans ces conditions, vous comprendrez sans peine que l'enseignement que je suis sûr de vous proposer, au nom de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais, un plan d'action modeste, ambitieux peut-être, mais qui, s'il était appliqué, permettrait un sérieux bond en avant, et rendrait vite à l'éc. sa mission première.

Le mal, nous l'avons vu, vient du fait que les instituteurs, les jeunes en particulier, n'ont pas reçu de formation musicale sérieuse. Il faut donc leur donner, et ce avant qu'ils n'entrent dans l'Education Nationale, c'est plus prudent.

Il est donc indispensable que les lycées, d'où sortent désormais les normaux et les instituteurs remplaçants, soient dotés de professeurs de musique en nombre suffisant. En attendant que l'université produise ces licenciés qu'on nous promet, l'Education Nationale pourrait peut-être considérer d'un peu plus près qu'il y a en France d'innombrables professeurs de Conservatoire, pédagogiques, musiciens, à qui on pourrait confier plus qu'on ne le fait des tâches d'enseignement. Tel est le premier point de notre programme, le premier maillon de la chaîne, car il s'agit bien d'une chaîne.

En effet, s'il n'est pas admissible qu'un lycéen, en particulier un futur instituteur, ne reçoive pas de formation musicale, cela ne l'est pas davantage pour l'élève qui fréquente un CES ou un CEG. Or il existe, dans le corps des professeurs d'enseignement général de collège, un certain nombre d'enseignants, dont je suis, titulaires du CAP aux CEG avec une spécialisation musicale, qui ont une expérience de l'enseignement de la musique en priorité et en totalité les heures de musique.

Enfin nous voici parvenus au dernier maillon de la chaîne, l'école élémentaire. Je veux bien admettre qu'au niveau du CM 2 le maître qui n'a pas reçu de formation particulière a des difficultés à assumer sa tâche. Mais dans ce cas pourquoi ne pas envisager une spécialisation des maîtres au niveau des disciplines d'éveil, comme de la musique et le dessin, dans le cadre du tiers temps pédagogique? Qu'on recense les aptitudes des maîtres, qu'on organise l'emploi du temps en conséquence. Et puis si parce que l'école est petite, parce qu'on n'a pas le personnel compétent, on ne peut pas le faire, pourquoi ne pas solliciter la collaboration des cadres musicaux locaux, qui dispenseraient leur enseignement en présence des maîtres? Puisque l'école ne va plus à la musique, laissons la musique aller à l'école. La chose se fait parfois avec l'assentiment total de l'inspection académique, cela marche admirablement. Alors qu'on étende la mesure, qu'on l'encourage ouvertement; que cela ne reste pas une espèce de faveur consentie sur l'intervention du maître.

Tel est donc le dossier de la musique populaire que nous proposons à votre bienveillante attention. Nous savons que c'est le seul moyen de rendre à nos sociétés musicales la place qu'elles n'auraient jamais dû perdre. Tel est le plan que nous construisons et que nous devons défendre et de faire appliquer.

Mais avant que je quitte cette tribune, permettez-moi un dernier mot. Aussi longtemps que dans nos débats nous ne cesserons d'établir une confusion presque systématique entre les problèmes de la musique populaire et ceux des musiciens professionnels, aussi longtemps qu'un journal comme Presse-Océan-Elclair pourra imposer que l'examen des différents dossiers par les députés de différentes fédérations a fait apparaître que les principales préoccupations de la Confédération Musicale de France sont d'ordre financier, alors je ne dis pas que nous ne devons pas attendre un jour un sérieux et qu'on nous reconnaisse enfin comme des interlocuteurs valables.

Il est grand temps que la Confédération Musicale de France, forte de ses 600.000 adhérents, ne cesse de se constituer une véritable conscience collective capable de peser sur les décisions gouvernementales.

Il est grand temps que la Confédération Musicale de France cesse d'être une simple force d'appoint au service de la musique à l'école, par conséquent au service de la musique tout court.

Le bon sens étant, dit-on, la chose du monde la mieux partagée, je ne doute pas que vous me pardonniez la longueur de mon intervention, et que vous ouvriez dans quelques instants un grand et véritable débat, au terme duquel enfin nous pourrions concevoir des jours meilleurs pour nos chères sociétés musicales, dont nous sommes, faut-il le rappeler, les mandataires.

(applaudissements).

M. LE PRESIDENT. — J'aperçois dans la salle M. Rolando. Voulez-vous venir jusqu'à nous. Il a vu ce matin le ministre de l'Education Nationale. Il pourra nous donner un compte rendu de cette intervention. Je le remercie d'avance.

M. ROLANDO. — Mon cher président, mes chers amis musiciens, je suis allé avec 5 de mes camarades de la Fédération du Sud-Est, et aussi pour le compte de la Confédération, au ministère de l'Education Nationale. J'étais accompagné de mon président adjoint, M. Vettard, de notre ami Robert que vous connaissez bien, et M. Adam, président de l'Union des Sociétés Musicales de Savoie, ami personnel de M. Fontanet.

Nous avons soutenu les thèses que vous connaissez bien, qui sont d'ailleurs celles que nous venons d'entendre.

M. Fontanet, qui nous avait donné rendez-vous, avait été dans l'obligation de partir ex abrupto en Allemagne.

Nous avons été reçus par M. Quatre, son chef de cabinet, conseiller technique. Il a été, si je ne me trompe, directeur technique de l'opéra.

Il y a un certain nombre de choses que vous ne permettez de vous dire, messieurs.

Il faudrait confier l'enseignement musical à l'école à des cadres valables, au besoin formés dans nos sociétés.

Des inspecteurs d'Académie, des directeurs d'écoles et des maîtres ont été très heureux de bénéficier de la présence de nos cadres valables pour l'initiation musicale au niveau des écoles maternelles et du 1er degré.

Il faut poursuivre notre action dans cette voie, je crois que nous avons des chances de pouvoir sauver nos sociétés musicales.

Il serait nécessaire d'officialiser les cadres de la musique par un diplôme suivant un enseignement adapté.

M. EHRMANN. — Je suis tout à fait d'accord avec la campagne menée par la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais. Du reste, quand j'étais Président de la Confédération Musicale de France, nous avons respecté entièrement toutes les directives que donnait la Fédération du Nord. M. Briançon est bien d'accord. Je crois qu'il y a quand même un changement. J'ai pu apprendre par M. Rolando que l'on envisageait de nommer un inspecteur général pour l'enseignement de la musique à l'école; M. Jacques Chaffley, il n'est pas encore en titre, mais le décret de nomination est sur le point d'être signé.

Alors je crois quand même que c'est un peu le résultat de nos nombreuses démarches. La Confédération a toujours fait le nécessaire. Nous sommes ici pour la plupart des enseignants, nous connaissons le problème. Moi-même j'ai été professeur à l'école normale, professeur dans des CES, dans les écoles du 1er degré.

M. THIRAULT. — Je vais essayer, pour ma part, de proposer quelque chose qui risquera d'être constructif. Je prends beaucoup de précautions, parce que dans le domaine de la musique à l'école, Dieu sait que nous sommes tous d'accord, mais nous cherchons, nous tournons autour du choix des moyens; nous avons eu de nombreuses déceptions dans ce domaine.

Tous les problèmes que vous avez exposés, nous les connaissons parfaitement. Depuis de longues années, les membres de la Confédération, quels qu'ils soient, essaient de cerner ces problèmes qui nous échappent à tout coup.

Alors, puisqu'il est vraisemblable qu'un responsable pour la musique à l'école primaire sera nommé incessamment, ne pourrait-on dès maintenant, désigner une Commission pour obtenir que nos enfants, qui ont besoin de musique, puissent enfin en avoir et suivant l'orientation que nous préconisons.

Faisons un travail constructif à la base. Sélectionnons les meilleurs parmi des milliers. Et pour les assurer, assurons-leur une culture musicale suffisante pour en faire de bons auditeurs et des amis de la musique.

J'estime qu'à l'initiation musicale à l'école maternelle, commencée il y a une bonne dizaine d'années, porte ses fruits. J'estime que la plupart des enfants qui entrent à l'école primaire sont réceptifs à la musique. Mais, sauf exceptions, l'absence de cours de musique pendant les années suivantes réduit à néant les efforts si bien commencés.

L'on recommence à les faire chanter alors qu'ils commencent à muet, en même et en même.

Je crois que dans le meilleur des cas lorsqu'il y a des cours dans les établissements du second degré, les enfants n'y sont pas préparés rationnellement. On leur apprend une discipline spontanéiste sans leur faire connaître la notion des sons et des durées.

J'estime que la Fédération Nationale que fait l'Education Nationale dans le domaine de l'école maternelle et prolonge de manière adéquate au premier degré, n'aurait plus aucun problème.

M. BERTRAND. — Très bonne idée.

M. BERTRAND. — Il y a une action entreprise à l'école maternelle. Il serait bon de demander à cela se fait dans toutes les écoles maternelles. En réalité c'est loin d'être généralisé. Il faut voir bien clair

dans le problème.

Ne serait-il pas bon de parler de l'action entreprise, à Lyon, avec des moniteurs qui vont dans les écoles? M. THIRAULT. — Il y a de nombreuses villes en France où les municipalités prennent la place des pouvoirs publics.

M. VETTARD. — Je dois vous dire que lorsque nous avons appris ce matin la nomination d'un inspecteur général pour l'enseignement de la musique dans les écoles, nous avons immédiatement sollicité la présence de cet inspecteur sur place. Dans une expérience montée par M. Robert, qui se poursuit dans le département de l'Ain, des moniteurs qui donnent des cours à l'intérieur des écoles, après acceptation du corps enseignant. Finalement, pour les municipalités et les pouvoirs locaux, cette expérience qui est en cours depuis 18 mois, est une réussite. M. Quatre, représentant du ministre, a promis que la première visite de M. l'inspecteur serait pour cette expérience.

D'autre part, M. Bertrand a parlé d'une expérience lyonnaise. M. Robert serait qualifié pour faire un exposé à ce sujet, il y a 25 ans qu'il en a été l'initiateur dans la ville de Lyon, c'est lui qui a mis ces structures en place.

M. LABBE. — Dans les communes où il y a un CEG, et où l'on a la chance d'avoir un maire et un directeur compréhensifs, on tolère la présence du professeur d'éducation musicale. Il est à la charge de la commune. Mais les CEG ont une lourde charge de toutes, sans exception, demandant que le CEG devienne un CES. Or, lorsque cet établissement change d'appellation, il y a souvent un interdit sur le professeur d'éducation musicale.

Il faut que les enseignants actuels dans les CEG soient conservés dans les CES, jusqu'à ce qu'il y ait des professeurs plus qualifiés.

M. LE PRESIDENT. — M. Tonnou, inspecteur de la Jeunesse et des Sports, serait tout à fait amable de venir près de nous. La parole est à M. Robert.

M. ROBERT. — Le rapport du Nord et du Pas-de-Calais a été une merveille. Pour la première fois, j'ai entendu quelqu'un qui connaît vraiment le métier de A à Z. Ce n'a pas été M. Thiraault, est encore une merveille. Ce qu'il demande est indispensable. Il a dit à juste raison que l'enseignement musical dans les CES et les lycées était inutile, s'il n'y avait pas eu à l'école primaire, et surtout dans les classes enfantines.

On a besoin de nos sociétés populaires. On a besoin de nous sur le plan social, pour faire des auditeurs. Dans les classes enfantines, un enfant sur 3 chante faux; un sur 2 n'a pas le sens du rythme, 10 % seulement ont les deux qualités, donc 10 % sont appelés à faire des musiciens.

Nous demandons le maintien des spécialistes dans les classes préparatoires et enfantines.

J'ai envoyé aux instituteurs du département de l'Ain le questionnaire suivant. Voici les réponses: Demande: « Que pensez-vous de la leçon de musique à l'école? » Réponse: « Elle est bien menée. Sa place est intéressante en l'heure d'horaires. »

D: « A-t-elle son intérêt sur le plan social? » R: « Oui! Elle permet de mettre fêtes dans la commune, attirent un nombreux public, crée une ambiance amicale. »

D: « Les procédés pédagogiques sont-ils adaptés à l'école actuelle? » R: « Oui! »

D: « Que pensez-vous des résultats? » R: « Très encourageants, compte tenu des élèves peu doués qui chantent juste. »

D: « Jugez-vous indispensables les cours donnés par des spécialistes? » R: « Bien sûr! »

D: « Les moniteurs donnent-ils toute satisfaction? » R: « Absolument! »

D: « Les enfants aiment-ils ces cours? » R: « C'est le meilleur moment de leur emploi du temps. »

D: « Jugez-vous indispensable le maintien de ces cours? » R: « Oui! »

D: « Jugez-vous nécessaire la création de cours péri-scolaires? » R: « Oui! »

Dans une rubrique Observations: « Ces leçons développent le sens artistique des enfants, leur donnent une plus grande assurance. »

(Applaudissements).

M. CIRAN. — Après la proposition de notre ami Thiraault, que j'approuve, je voudrais rappeler qu'un des membres de l'Institut, Roger Ducausse, a fait beaucoup pour les écoles primaires de la ville de Paris. Il a instauré le chant choral dans toutes les écoles du département de la Seine. Bravo pour la proposition de M. Thiraault.

M. DELTOUR. — Quelques précisions sur les CEG et les CES. Si vous avez pas obtenu satisfaction chez nous, c'est parce que le directeur du CES n'a pas demandé les heures nécessaires pour avoir un professeur de musique.

M. GAVERIAUX. — Le directeur de CES peut demander les heures nécessaires pour avoir un professeur de musique à l'Académie, il ne les aura pas. Il n'a pas droit au professeur de musique comme le lycée.

M. DELTOUR. — Si je vous en parle, c'est en connaissance de cause. Je crois que si nous nous donnons la main, si nous nous défendons, nous arriverons à faire vivre nos sociétés.

(Suite page 8)

Morceaux imposés dans les concours en 1973

BATTERIES FANFARES

Morceaux imposés pour l'année 1973 dans tous les concours organisés par les Fédérations et placés sous le patronage de la Confédération Musicale de France.

N.B. : Il est bien entendu que les batteries fanfares qui prendront part à plusieurs concours la même année ne pourront obtenir qu'un seul premier prix ascendant.

FORMATION n° 1

	AUTEURS	EDITEURS
CLAIRONS, CLAIRONS BASSES et BATTERIES		
3e DIVISION (toutes sections) Marche de l'Eclair	R. COITEUX	R. MARTIN
2e DIVISION (toutes sections) Saigon	A. TREMINE	R. MARTIN
1re DIVISION (toutes sections) La Bastidienne	Ph. LECARLEM	R. MARTIN
DIVISION SUPERIEURE (toutes sections) Fantaisie Moderne	A. TREMINE	MARGUERITAT
DIVISION D'EXCELLENCE (toutes sections) Keepsake	G. DEFRANCE	R. MARTIN
DIVISION D'HONNEUR Souvenir de ma Première Revue	J. PAGET	R. MARTIN

FORMATION n° 2

	AUTEURS	EDITEURS
CLAIRONS, CLAIRONS BASSES, TROMPETTES, TROMPETTES BASSES, CORS et BATTERIES		
3e DIVISION (toutes sections) Les Jouvenceaux	R. GOUTE	PHILIPPO
2e DIVISION (toutes sections) Lorient	A. TREMINE	FRANCE-MUSIQUE
1re DIVISION (toutes sections) Le Salut du Caïd	M. LASALMONIE	FRANCE-MUSIQUE
DIVISION SUPERIEURE (toutes sections) La Garde du Roi	F. MENICETTI	R. MARTIN
DIVISION D'EXCELLENCE (toutes sections) Chinoiserie	J. DEVO	PHILIPPO
DIVISION D'HONNEUR Scherzo drolatic	L. DELBEC	R. MARTIN

FORMATION n° 3

	AUTEURS	EDITEURS
CLAIRONS, CLAIRONS A PISTON, CLAIRONS BASSES et BATTERIE		
3e DIVISION (toutes sections) Le Tambour-Major	C. BUFFART	R. MARTIN
2e DIVISION (toutes sections) Concorde	B. DELLI	R. MARTIN
1re DIVISION (toutes sections) Sainte-Odile	G. DUPLANT	R. MARTIN
DIVISION SUPERIEURE Mers-el-Kabir	A. VILLETARD	R. MARTIN
DIVISION D'EXCELLENCE ET D'HONNEUR Le Roi Soleil	A. COURTADE	R. MARTIN

FANFARES DE TROMPETTES

3e DIVISION (toutes sections) Saint-Valentin	P. BREARD	PHILIPPO
2e DIVISION (toutes sections) Vive Bordeaux	A. TREMINE	R. MARTIN
1re DIVISION (toutes sections) Marche du Colonel	R. PONSEN	MARGUERITAT
DIVISION SUPERIEURE Joyeuse Luronne	A. GOSSEZ	MARGUERITAT
DIVISION D'EXCELLENCE ET D'HONNEUR Festival Trompette	A. GOSSEZ	CHAMPEL

FANFARES DE TROMPES

3e DIVISION (toutes sections) Souvenir de Jeux	SCHABAD	RENATO DESLAURIER
2e DIVISION (toutes sections) Pour Toi Patrie	MERAT	R. MARTIN
1re DIVISION (toutes sections) Dans la Clairière	PARIGOT	R. MARTIN
DIVISION SUPERIEURE Echos Champêtres	VINEY	R. MARTIN
DIVISION D'EXCELLENCE ET D'HONNEUR Soir d'Été	F. ANDRIEU	R. MARTIN

FANFARES DE MARCHÉ

Il est bien entendu que dans cette formation, seuls les tambours, clairons, trompettes et cors seront jugés et non l'harmonie ou la fanfare les accompagnant, les sociétés se présentant dans les groupes A et B fanfares de marche ne pourront concourir qu'en 3ème, 2ème et 1ère division.

Au-delà de la 1ère division, les Fanfares de marche qui désireraient accéder à la division supérieure devront obligatoirement concourir en BATTERIE-FANFARE formation n° 1 ou n° 2.

GRUPE A : TAMBOURS et CLAIRONS

accompagnés par une harmonie ou une fanfare

3e DIVISION Jeune Fanfare	R. COITEUX	FRANCE-MUSIQUE
2e DIVISION Marching Thro-Georgia	G. MILLER	TOP EUROPA
1re DIVISION Rhin et Danube	F. JULIEN BRUN	GRAS

GRUPE B : TAMBOURS, CLAIRONS, TROMPETTES et CORS

accompagnés par une harmonie ou une fanfare

	AUTEURS	EDITEURS
3e DIVISION Baden-Baden	LOUP	R. MARTIN RENATO DESLAURIER
2e DIVISION Kléber	R. CLERISSE	
1re DIVISION Tarbes	A. TREMINE et G. DESSAUT	TOP EUROPA

Pour les batteries-fanfares, l'épreuve de sonnerie est obligatoire, les sonneries réglementaires du « Guide pratique du Fanfariste » sont seules valables dans nos concours.

Le « Guide pratique du Fanfariste » est en vente aux Editions RENATO-DESLAURIER, 25, rue Michel-le-Comte, 75 - Paris-3ème.

N.B. — En plus du morceau imposé et du morceau au choix, les batteries-fanfares auront à exécuter une sonnerie réglementaire qui sera tirée au sort parmi les sonneries suivantes : « le Garde-à-vous », « le rappel de pied ferme », « au Champ », « au Drapeau », « aux Morts ».

Pour les sociétés classées en 3ème division, « aux Morts » ne sera pas demandé.

RECOMPENSES

Les prix sont accordés à la valeur réelle de l'exécution.

Ils sont attribués suivant un nombre de points dont le maximum est établi de la façon suivante :

Sonnerie, 0 à 5 ; morceau imposé, 0 à 10 ; morceau au choix, 0 à 15. Total : 0 à 30.

1er prix ascendant, 28 points à 30 ; 1er prix à l'unanimité, 25 points à 27 1/2 ; 1er prix, 22 points à 24 1/2 ; 2ème prix, 15 points à 21 1/2.

LES EDITIONS DE MUSIQUE

R. MARTIN : 9, rue Bocard, 71 - MACON (Saône-et-Loire).

FRANCE-MUSIQUE : 36, rue de Paris, 69 - PERPIGNAN (Pyénées-Orientales).

FORTER : 45, rue Cardinal-Mathieu, 54 - NANCY (Meurthe-et-Moselle).

GRAS : 36, rue Pape-Carpentier, 72 - LA FLECHE (Sarthe).

LEDUC : 175, rue Saint-Honoré, 75 - PARIS-1er.

J.-M. CHAMPEL : Boite postale No 2, 01 - NEUVILLE-SUR-AIN (Ain).

RENATO-DESLAURIER : 25, rue Michel-le-Comte, 75 - PARIS-3ème.

LES EDITIONS DE PARIS : 28, boulevard Poissonnière, 75 - PARIS-9ème.

MARGUERITAT : 24, rue René-Boulinger, 75 - PARIS-10ème.

PHILIPPO : 24, boulevard Poissonnière, 75 - PARIS-9ème.

A. DATTGE : 8, rue Winston-Churchill, 57 - METZ (Moselle).

ALPIA : 54, rue d'Hauteville, 70 - PARIS-10ème.

P. BEARD : 8, allée Jean-Boutin, 92 - CHATENAY-MALABRY.

TOP EUROPA : 53, route Léon-Lachamp, 13 - MARSILLE-9ème.

Pour les Harmonies, Fanfares, Orchestres symphoniques, Choraux, les listes parues dans le journal de la C.M.F. (janvier 1966 et mars 1970) restent valables pour 1973.

Un recueil est en préparation, il sera disponible courant 1973.

CONSORTIUM MUSICAL - ÉDITIONS PHILIPPO

C. C. P., PARIS 286-25 24, BOULEVARD POISSONNIERE - PARIS - 9ème Tél. : 824-89-24 246-52-22

NOUVEAUTÉS 72

FLUTE et PIANO

Pierre PAUBON A un enfant.

CLARINETTE et PIANO

Jean CALMEL Danse, Rêve.

BASSON et PIANO

James MOREAU Poursuites

SAXHORN-BASSE et PIANO

Marcel QUERAT Allegro Comodo

TROMPETTE et PIANO

Marc BERTHOMIEU Petite suite martiale pour trompette si b et ut
Jacques ROBERT Gamineries pour Trompette Si b et Ut
Jacques ROBERT Mini-Concertino pour Trompette Si b et Ut

PIANO

Pierre AUCLERT Jour ensoleillé
Jacqueline BRUNET Enfantsies 10 pièces faciles
Paul FIEVET Mignonnettes - Petit Prince
Georges FRIBOULET Cahier de Fabienne recueil 5 pièces assez faciles
Jacques LAMY 2 pièces dans un style ancien
Jacques LAMY Toccatina (Le Tombeau de Paradisi)
Richero PHILLIPPS Je joue du piano
Henri RAWSON Dans le calme du soir
A. RIBAUT Badinerie - Rondino Sol majeur
Jean SICHLER 5 pièces champêtres

VIOLON et PIANO

Marcel ETGEN Evocation
Marcel ETGEN Réveuse
Denise JOLY Ronde Provençale

VIOLONCELLE et PIANO

Marc BERTHOMIEU Deux pièces brèves
Gérard MEUNIER Berceuse

ŒUVRES pour FLUTE à BEC

Romain WORSCHICH Pièces faciles, œuvres originales et transcriptions pour une flûte à bec soprano - Brocéliande, suite pour flûte à bec soprano - 12 grands classiques (De Visée, Sor Mozart, Giordani, etc...) - 4 pièces (recueil) - 5 pièces (recueil)

HARMONIE - Dernières parutions

Jacques DEVO Mister Boum, (Marche)
Robert GOUTE Béret Rouge, (Marche)

BATTERIE-FANFARE - Dernières parutions

Pierre BREARD Le Grand Moulin, (Défilé)
Pierre BREARD Marche des Blaitams, (Défilé)
Pierre BREARD Minargent, (Marche)
Jacques DEVO Le Bravache, (Marche)
Jacques DEVO Gallmatias, (Marche)
Jacques DEVO La Nonchalante, (Fantaisie - Marche)
Jacques DEVO Le Père Kutionist, (Fantaisie)
R. FAYEULLE Saloon, (Fantaisie)
Robert GOUTE Les Echos de l'Eygues, (Marche)
Robert GOUTE Marilasi, (Marche)
Marcel MASSE Urrugne, (Marche)
Marcel MASSE Le Thierrypontain, (Marche)
Marcel POIRRIER Les Trèfles d'Or, (Fantaisie)
Marcel POIRRIER Montfaucon, (Défilé)

PETITE METHODE FORMAT IN-8°

CLARINON E. LANDY
CLARINETTE système Boehm LEFEBVRE
CORNET à pistons et saxhorns H. RAWSON
FLUTE avec l'étude du jazz H. RAWSON
FLUTE DOUCE « Lot » sans clé et à six clés H. RAWSON
HARMONICA diatonique HAUSER
HARMONICA Chromatique ZINCONE
PIPEAU, flageolet ou flûte douce SCHLOSSER et MIOT
SAXOPHONES P. SEGOUIN
TAMBOUR NADAL
TROMPE de CHASSE suivie de fanfares V. CORNETTE
TROMPETTE et son emploi dans le jazz H. RAWSON

RÉPARATIONS

REMISE A NEUF

DE TOUS INSTRUMENTS

CUIVRE - Argenture - BOIS

Nickelage - Vernis

FABRICATION - OCCASIONS

ARTISAN SPECIALISE

R. MAZEREAU

39, rue N.-D.-de-Lorette

PARIS - 9°

Fournisseur

de la Garde Républicaine

Enregistrez sur microsillons Hi-Fi d'après vos bandes magnétiques ou cassettes

1 disque échantillon 7,50

pressage toutes quantités

200 exemplaires : 5,10 fr. le disque semblable à ceux de votre disquaire

AU KIOSQUE D'ORPHÉE

20, rue des Tournelles-Paris 4°

Tél. 897.09.87 Métro Bastille

Documentation et tarif envoyés gratuitement sur demande

67^{ème} ASSEMBLEE GENERALE de la C.M.F.

Suite de la page 6

M. VILLATTE. — Je voudrais rappeler l'opinion que j'avais formulée au congrès des Sables-d'Olonne. Nous devons prendre l'engagement que le vœu de la Fédération du Nord serait présenté aux assemblées générales des délégués de l'enseignement primaire. J'ai eu l'impression que l'assemblée partageait mon point de vue, que rien de concret ne serait obtenu jusqu'au jour où, en menaçant la transition, la discipline musicale deviendrait matière obligatoire dans les différents examens, aussi bien dans les examens qui viennent sanctionner les études primaires que dans les examens qui viennent sanctionner les études secondaires.

A cette opinion, M. Ehrmann, je crois, avait répondu que depuis bien longtemps la Confédération avait émis un vœu en ce sens. Mais je pensais que le vœu du Nord et du Pas-de-Calais avait été complété par cette observation. Comme cela n'a pas été le cas, je reprends cette suggestion.

Avant de m'asseoir, je voudrais moi aussi, puisque j'ai eu l'occasion au cours de ma carrière, de parcourir un certain nombre de régions de France, rendre hommage aux instituteurs, et à leur syndicat. Nulle part, à ma connaissance, ils ne se sont opposés à ce que l'enseignement musical soit fait dans les écoles par des personnes étrangères à l'enseignement public. C'est encore le cas à Orléans et à Bourges. Nous avons des professeurs, bien sûr payés par la ville, à certains endroits on peut le regretter, mais ni les instituteurs ni leur syndicat ne s'y opposent.

M. THIRIAULT. — Je voudrais faire une synthèse de ce qui vient d'être dit. Je crois que les discussions que nous avons eu nous basant sur des conditions particulières qui varient d'une région à l'autre, sont vouées à l'échec. Il faut examiner les différentes données et en tirer les conclusions. On ne peut pas se baser sur ce qui s'est fait dans une seule région pour définir une politique générale mais s'inspirer de toutes les expériences.

Soignons nous d'accord pour attaquer le même objectif. J'entends parler de la défense de nos sociétés, de la défense des écoles de musique. Tout à l'heure j'ai dit ce que je pensais de la musique à l'école maternelle. Nous en sommes maintenant à l'enseignement de la musique à l'école primaire.

Il ne faut pas dissimuler notre action. L'impact sera d'autant plus efficace qu'il ne portera que sur un point.

Il faut que la Confédération, avec toute sa volonté et toute sa puissance, fasse un effort digne d'elle.

Je reviens à ma proposition de créer immédiatement une commission qui, sans attendre, demande à être reçue, non pas par un responsable, mais par le Ministre lui-même. Je crois que cela est possible.

Cette commission devra être composée de personnes compétentes de la C.M.F.

Faisons tout notre effort dans ce domaine-là.

M. ROBERT. — Je demande à M. Semler-Collezy et à M. Tonnon de nous parler de ce qu'ils ont vu à Boulogne concernant les classes enfantines.

M. LE PRESIDENT. — Je donne la parole à M. Tonnon.

M. TONNON. — Vous me donnez mon titre, mais je ne représente ici certainement pas le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, je suis un de vos collègues, étant donné que j'ai assuré des cours à l'école municipale de musique d'Ajaccio. C'est votre collègue et un ancien élève de M. Ehrmann qui parle.

J'ai été heureux de vous entendre, mon cher collègue du Nord. J'ai eu 20 ans. J'avais votre fougue. J'ai été très heureux d'entendre un enseignant exposer ici ce problème irritant.

Bien sûr, par le biais des délégations, en termes administratifs, certains d'entre nous peuvent être chargés de cours dans les écoles primaires ou maternelles. C'est une affaire municipale. C'est un aspect de la tâche de la commission que vous allez nommer.

Quant à porter témoignage de ce qui a été fait à Boulogne, je le fais d'autant plus volontiers que vous m'avez pris au dépourvu le jour où je suis arrivé. Je croyais travailler; on a commencé par me montrer le travail des autres. J'ai fort apprécié, non seulement votre pédagogie, mais celle de vos jeunes disciples.

J'ai retrouvé là les principes pédagogiques modernes, par l'action, par la motivation des enfants. Ce sont des mots de pédagogie que vous laissez passer.

Ce qui est remarquable, c'est que ces jeunes moniteurs, puisqu'on les appelle moniteurs, placés dans les conditions les plus défavorables, que l'on allait chercher dans la colonie de vacances voisine, ont fait un travail extrêmement intéressant. Ce qui prouve qu'ils connaissent la pédagogie de l'enfant à l'école maternelle. Croyez-moi, ce n'est pas facile.

Je rends hommage à ce qu'a fait l'Académie de Lyon, parce qu'il y a eu conjonction entre le pédagogue et le musicien. Je n'entre pas dans les détails, mais c'est une expérience pédagogique authentique et valable. C'est bien ce que vous voulez que je dise ?

M. ROBERT. — Je ne vous demande pas de faire des compliments. Dites la vérité.

M. TONNON. — Il y a heureusement des moments où on peut dire

la vérité en faisant des compliments.

M. ANNE. — Le budget des sports est majoré de 7,64 %. On ne parle pas de la musique.

M. TONNON. — Un mot, car je ne peux quand même pas ne pas réagir quand on met mon Ministère en cause, et cela pourra peut-être servir à passer à un autre ordre de votre ordre du jour. J'ai dit que dans le domaine de la musique à l'école la Confédération Musicale de France n'était que force de pression. Par contre je crois de plus en plus à la vocation de la Confédération dans le domaine du loisir, pour faire la formation musicale. Et moi aussi j'appuie, si vous permettez, l'analyse qui a été faite. C'est quel qu'un qui est bien loin de sa Corse qui le dit. Je crois que c'est pour vous, pour nous, un objectif numéro 1 que de former, à côté de chacune de nos formations musicales, une école de musique qui apportera quelque chose dans le domaine du loisir, c'est-à-dire, en plus du domaine de l'école et de l'éducation musicale beaucoup plus spécialisée, qui fera des gens de bons auditeurs et de bons exécutants. Parce qu'enfin nous savons tous que la vraie musique, c'est celle qu'on fait soi-même, même si elle est de moins bonne qualité que celle qu'on entend, ce qui n'empêche pas d'avoir une discothèque.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. — Le bureau désignera la commission.

M. ROBERT. — Elle travaillera quand ?

M. EHRMANN. — Le plus tôt possible.

M. CHALUMEAU. — On a parlé de la musique à l'école, mais pas du temps imparti. Je peux vous renseigner : au cours préparatoire, nous avons 5/4 d'heure par semaine. Vous pensez qu'on peut vraiment diriger un enfant dans ce temps-là ? En cours élémentaire et moyen 2ème année, 2 demi-heure. J'ai enseigné 15 ans dans le primaire, il y a 17 ans que je suis dans un CEG ; nous avons une toute petite heure, minuscule, parce que souvent rognée par la récréation et les allées et venues dans les couloirs. C'est tout ce que nous avons pour enseigner au CEG jusqu'en 3ème. Croyez-vous que nous pouvons, en 35 ou 36 heures par an, donner des cours de musique à des enfants ? Il nous faudrait plus de temps. Je pense que vous êtes de mon avis.

M. ROBERT. — Nous n'avons bien souvent que la moitié du temps imparti.

M. THIRIAULT. — C faut nous battre pour qu'on respecte cet horaire, bien qu'insuffisant. Pour l'instant demandons qu'on respecte les 5/4 d'heure. Dans le 2ème degré, il y a un professeur quand il en faudrait 4.

M. CHALUMEAU. — Nous avons des centres qui seraient peut-être en mesure de fournir des professeurs.

M. THIRIAULT. — Je crois qu'il faut se limiter à ce qu'on a dit tout à l'heure. Si le congrès est d'accord, ne pas avoir 20 objectifs, en avoir un seul, et nous y attaquer avec toute notre volonté et notre persévérance.

M. ANNE. — Il n'y a que les méthodes qui diffèrent, 5/4 d'heure par semaine, c'est à peu près ce qui se fait dans les petites écoles municipales de musique, une heure de solfège par semaine.

M. EHRMANN. — Je crois que cette question a été évoquée dans tous les domaines. Je demande au Président si le congrès est d'accord pour qu'il n'y ait qu'un seul objectif, en suite pour que le bureau désigne cette commission ? Le Président : Pour ? Contre ? Abstentions ?

(Adopté à l'unanimité).

Vœu suivant du Nord et du Pas-de-Calais.

M. GUILBERT. — M. le Président, Mesdames, Messieurs, mes chers camarades, malheureusement je vais vous faire redescendre des hauteurs en vous lisant l'exposé des motifs de ce vœu financier.

Actuellement toutes les fédérations adhérentes, quelles que soient les limites de leur circonscription et l'importance numérique des sociétés qui les composent, peuvent être représentées au congrès confédéral par un délégué, dont les frais de séjour sont pris en charge par la C.M.F.

M. THIRIAULT. — C'est faux.

M. GUILBERT. — En effet les frais de déplacement seuls sont pris en charge par la C.M.F. Les dépenses des délégués supplémentaires sont supportées éventuellement par la trésorerie fédérale. Il est fort judicieux et fort heureux que toutes les fédérations puissent ainsi, sans obérer trop leurs ressources parfois modestes participer pleinement aux travaux des congrès, y apporter le point de vue et les aspirations de l'ensemble des musiciens amateurs du territoire national.

Cependant, si les charges financières des fédérations ne croissent pas de façon directement proportionnelle au nombre des sociétés qu'elles administrent et si toutes, quelle que soit leur taille, supportent une contribution de dépenses incompressibles, il faut convenir que plus les sociétés sont nombreuses, plus les problèmes sont nombreux.

D'autre part, les fédérations importantes sont très naturellement amenées à adapter leur structure d'organisation à cette importance. A s'installer dans des locaux autonomes à s'assurer le concours du personnel administratif indispensable, etc. et par là même à supporter des dépenses de gestion particulières que connaissent moins les fédérations de faible importance.

C'est pourquoi nous pensons qu'il serait logique et opportun que la Confédération prenne, en ce qui concerne les fédérations importantes, la charge de plus d'un délégué, cette importance justifiant la présence de plusieurs administrateurs fédéraux.

Le nombre de délégués pris en charge pourrait ne pas être directement proportionnel au nombre des sociétés fédérées, mais devrait être déterminé selon une échelle qui figure dans le texte du vœu que nous avons eu l'honneur de déposer au congrès des Sables-d'Olonne, et qui devait faire l'objet d'une étude financière de la part du bureau.

Voilà quel était le texte :

Les membres du conseil d'administration de la Fédération des Sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais, réuni le 8 mai 1972 et les membres de dites sociétés rassemblées en congrès le 7 mai 1972 à Avonnes-sur-Hepe formulent le vœu :

— Que le nombre de délégués des fédérations au congrès de la Confédération Musicale de France, dont les frais de voyage et de séjour sont pris en charge par la trésorerie confédérale soit fixé en fonction de l'importance numérique des sociétés composant les dites fédérations ;

— Que, sans être directement proportionnel à l'importance respective des fédérations, le nombre de délégués tienne compte de cette importance dans des conditions à déterminer qui pourraient être les suivantes :

— 1 délégué pour les fédérations groupant moins de 100 sociétés ;

— 2 délégués pour les fédérations groupant de 101 à 300 sociétés ;

— 3 délégués pour les fédérations groupant plus de 300 sociétés.

M. EHRMANN. — La question est très délicate du fait que si les fédérations ont des charges qui augmentent continuellement, la Confédération a des charges qui augmentent aussi considérablement. Je ne voudrais pas entrer dans le rapport financier, mais l'impression du journal, qui coûtait 330.000 F le numéro il y a quelques années, en coûte actuellement 700.000.

Les fédérations peuvent être représentées par plusieurs délégués, mais d'après les statuts, un seul délégué par Fédération a pleins pouvoirs à l'assemblée générale.

Si nous augmentons le nombre, cela ferait une charge très lourde pour la Confédération.

M. THIRIAULT. — Mon cher ami, ce matin le bureau, avec toute la sympathie qu'on vous témoigne, a beaucoup parlé de ce vœu. Il a été examiné avec toute sa probité et tout son cœur. Seulement, voilà, les chiffres parlent. Vous savez que je n'aime pas beaucoup les chiffres. On me le reproche souvent. Mais il y a 29 fédérations de moins de 100 sociétés, 12 qui, d'après votre proposition, auraient un délégué, et 4 qui en auraient 3. Au total 20 délégués de plus, alors qu'actuellement il y en a 45. C'est dire presque la moitié en plus alors que les délégués viennent de loin dans certains cas. Ce serait assez catastrophique.

Et puis surtout un mot a été prononcé, c'est ce qui m'a frappé le plus, le mot solidarité. Nous ne pouvons pas dire que nous ne sommes pas solidaires de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais ; mais est-ce que la solidarité préconisée au départ n'a plus cours, est-ce qu'il faudrait repousser les petites fédérations ? Serait-il dans notre esprit confédéral de dire : « Cette petite Fédération nous cause un déficit. Voyons le problème ». C'est dans le sens de la solidarité que nous avons examiné votre vœu. Il faut dire que quand on a des responsabilités financières, il faut réfléchir. Ce n'est pas mon cas, mais je suis solidaire des membres du bureau. Nous nous sommes demandés jusqu'où l'on pouvait aller. Nous nous sommes penchés très longuement sur le problème ce matin.

M. GUILBERT. — On n'enlève pas les délégués des petites fédérations.

M. THIRIAULT. — Le vœu est rédigé de manière suffisamment explicite pour qu'on en vote très bien l'esprit.

M. EHRMANN. — Cela nécessiterait une modification des statuts.

M. GUILBERT. — Nous voudrions savoir si une étude financière avait été faite. Vous avez répondu que cela ferait à peu près la moitié de délégués en plus alors nous retirons votre vœu.

M. EHRMANN. — Nous vous remercions du geste que vous faites en renonçant à votre vœu.

(Applaudissements).

M. SARZI. — Pourrait-on savoir ce que coûtent les frais pour les délégués, et ce qui coûterait les délégués supplémentaires ?

M. EHRMANN. — Cela dépend de l'échelle.

UN CONGRESSISTE. — Que représente les frais des délégués au congrès dans l'ensemble du budget confédéral ?

M. TEXIER. — Les frais de congrès figurent dans le compte rendu financier.

LE PRESIDENT. — Ce n'est pas la peine de continuer sur cette question puisque le Nord a eu un geste qui nous fait plaisir. Vœu suivant.

Vœu de l'Orléanais-Berry.

« Considérant que les sociétés musicales ne perçoivent rien ou presque rien des services du ministère Jeunesse et Sports, celles-ci demandent que des démarches sérieuses soient effectuées auprès de ce ministère pour que les sociétés musicales soient traitées sur le même pied d'égalité que les sociétés sportives ».

M. VILLATTE. — Je n'ai rien à ajouter, cela dit bien ce que ça veut dire.

LE PRESIDENT. — Je mets ce vœu aux voix. Pour ? Contre ? Abstentions ? Adopté.

Vœu des Sociétés Musicales du Sud-Ouest.

« Les Sociétés Musicales du Sud-Ouest de la Fédération, réunies en congrès annuel à Bordeaux le 19 mars 1972 demandent à la Confédération Musicale de France d'intervenir auprès de la SACEM pour que la résolution présentée au congrès national d'octobre 1970 soit prise en considération. Résolution votée par l'assemblée générale de la CMF à Paris les 23 et 24 octobre 1970 : « La CMF demande à la SACEM d'être considérée comme une des bénéficiaires de l'aide qu'elle accorde aux diverses organisations musicales ainsi que l'a déclaré à Strasbourg le 10 février 1969, M. J.-L. Tournier, directeur général de la SACEM et cela dans la mesure des moyens propres à son organisation ».

M. CIRAN. — Avant d'aller plus loin dans la lecture du vœu, j'ai appris par notre président national que la SACEM vient de faire de nouvelles propositions. Nous aurons à en parler dans la suite des débats. Nous remercions notre vœu.

Dans un autre ordre d'idées, les Sociétés Musicales du Sud-Ouest s'insurgent contre la décision ministérielle appliquée à ces Sociétés sous le Vocable d'Entreprises de Spectacles, impropre aux buts poursuivis, car ces sociétés n'ont aucun caractère commercial.

Demandant à la CMF de déployer toute sa diplomatie pour que soit abolie cette mesure dommageable pour la vie des sociétés musicales.

« La encore beaucoup de choses sont dévoilées. Il s'agit des rapports que nous pouvons avoir en tant que sociétés musicales avec le fisc. Je fais allusion aux interventions de mon ami et collègue Deltour, qui nous a éclairés de manière très vaste sur les sujets. Evidemment le vœu avait plutôt un caractère moral. Nous étions mécontents que l'on nous assimile à une entreprise commerciale, alors que nous savons que ce n'est pas chez nous qu'il faudrait venir chercher des exemples d'entreprise commerciale. C'est donc un peu moral. Mais est-ce que le congrès serait d'avis de voter ce vœu ? Il rejoint celui du Nord qui figure dans nos dossiers ».

Vœu de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais :

MOTION. — Considérant les charges qui pèsent sur les manifestations organisées par ses sociétés adhérentes, associations à but non lucratif régies par la loi du 1er juillet 1901, depuis l'instauration de la taxe à la valeur ajoutée ;

— Considérant que ces manifestations sont uniquement organisées pour leur permettre de survivre et de soulager l'effort des mécènes et surtout des municipalités conscientes de l'intérêt de cette activité pour la vie communale et le développement de l'éducation musicale ;

— Considérant qu'à l'orée de la civilisation de loisirs qui se fait jour, il importe de sauvegarder toutes les structures d'accueil de cette civilisation ;

DEMANDE : — L'aménagement du 3ème alinéa de l'article 17 de la Loi des Finances du 21 décembre 1970, permettant l'extension à l'ensemble des spectacles et manifestations organisées par les associations à but non lucratif régies par la loi du 1er juillet 1901, du taux réduit de TVA de 7,50 % au lieu du taux intermédiaire de 17,60 % actuellement réservé aux seuls concerts classés dans la 1ère catégorie ;

— Le maintien du bénéfice antérieur des dispositions des articles 1561 et 1562 du Code général des impôts permettant l'exonération totale pour quatre manifestations annuelles et l'exonération de moitié pour quatre autres ;

— A défaut, l'élévation du plancher annuel de taxe de 1.200 F qui conduit actuellement, en faveur des associations visées par l'article 12 de la Loi du 3 juillet 1970, à la remise de droit ;

M. EHRMANN. — Si nous étions entrepris de spectacles, nous ne serions pas dans le cadre de la loi de 1901, d'ailleurs.

M. CIRAN. — Justement. Il y avait une menace très sérieuse, en raison des projets fiscaux, et même des réalisations fiscales en cours. Et ce vœu avait pour but d'apporter sa pierre à la défense des sociétés, quant au fait qu'elles sont régies par la loi de 1901, à laquelle nous sommes particulièrement attachés.

Un autre vœu, qui s'enchaîne sur la nouvelle semaine scolaire :

Vœu : nouvelle semaine scolaire :

Demande que si le jeudi est supprimé comme congé, il soit remplacé par le mercredi toute la journée, afin de préserver l'emploi du temps jusqu'ici consacré à la musique — ce qui ne serait pas le cas avec deux demi-journées partagées entre le mercredi et le samedi.

Il y a et à quelques fois des vœux qui enfoncent des portes ouvertes. Quand il a été voté, en mars dernier, c'était encore incertain. Maintenant c'est dans le domaine des réalités. Il arrive quelquefois que les vœux reçoivent satisfaction par avance.

M. THIRIAULT. — Je m'insère en faux. Je pense que ce vœu est très pertinent, parce qu'il y a certaines écoles, villes ou Académies où la décision a été prise de donner le week-end complet de liberté et de faire travailler les enfants le mercredi matin à titre d'essai. J'ai des preuves. Il ne faudrait pas que cela se généralise, et que, pour des raisons plus ou moins déclarées, on transforme ce qui était prévu au départ et donne satisfaction.

M. CIRAN. — Cela m'étonnait aussi. Je représente ce vœu devant le congrès.

M. THIRIAULT. — On a dit que provisoirement des autorisations seraient données à la demande de conseils de parents d'élèves ou d'autres organismes qui en feraient la demande, à titre d'expérience. C'est assez grave.

M. VETTARD. — Oui, c'est le cas dans de nombreux établissements scolaires chez nous.

M. THIRIAULT. — Je crains qu'avec ces exceptions on finisse, dans un ou deux ans, par ne trouver devant le fait scolaire.

M. CIRAN. — Dans le Sud-Ouest,

c'est partout appliqué. C'est pour-quoi je pensais que le vœu était inutile.

M. GAVERIAUX. — Je suis désolé. Je n'ai pas repris la parole depuis un moment. Mais il me semble qu'il y a un certain nombre de choses que nous n'avons pas le droit d'exprimer, si l'on veut garder à l'esprit cette idée que nous voulons être considérés comme des gens sérieux. Je suis désolé de dire que cette histoire de la semaine scolaire est en train de déformer l'institution qui a été faite au départ. On a bien dit en effet qu'à la requête de certains conseils, conseils d'administration d'ailleurs plus que conseils de parents d'élèves, on pourrait, à titre d'essai ou d'expérience, autoriser la vacation des classes le samedi matin, avec transfert des cours le mercredi matin. Je regrette de dire que même si, d'aventure, un jour ou en vient à faire quelque chose le samedi et le dimanche, et à transférer les cours du samedi matin au mercredi matin, ce ne serait pas une entreprise de démolition dirigée contre nous. Si nous protestons pour cette raison, il n'y a pas de raison que M. le curé ne proteste pas aussi pour son catéchisme.

Quand on a mauvais esprit, on peut penser à des prémisses péremptives. Je pense au tourisme. Mais je crois aussi à des prémisses philosophiques, c'est peut-être un grand mot, mais psychologiques et familiaux. Il faut voir avant tout dans cette histoire la volonté affirmée de ceux qui ont pris la décision de restituer l'enfant à sa famille, ne serait-ce que deux jours par semaine, et la volonté affirmée aussi, chez l'enseignant qui parle, de lui permettre de souffler un peu. Croyez-moi, les anciens enseignants qui se trouvent dans la salle ont toujours eu besoin de souffler. Nous en avons besoin, nous aussi, peut-être encore plus qu'eux, car cela devient de plus en plus difficile.

Je ne suis pas certain qu'il faille, je le dis très amicalement, agir dans le domaine de la semaine scolaire avec cet argument : quand placerons-nous nos activités musicales ?

Je voudrais également répondre à M. Villatte, je crois, sur le chapitre des options. Je vous le dis très amicalement, j'ai été choqué par le fait que vous souhaitiez voir accoché à notre vœu. Je suis choqué qu'on veuille rendre la musique obligatoire dans les examens. Ce n'est pas en faisant cela qu'on va résoudre le problème scolaire. On n'a pas les moyens de la rendre obligatoire, parce qu'on n'a pas le personnel pour l'enseigner.

M. THIRIAULT. — Comment est-on fait pour le sport ?

M. GAVERIAUX. — Je crois que c'est aller à contre-sens de la pédagogie actuelle, telle qu'elle se dessine, que de vouloir rendre la musique obligatoire dans les examens. Il faut que vous sachiez tout de même que dans les milieux autorisés, au ministère de l'Education Nationale, on arrive progressivement à cette conception de l'enseignement à la carte, de l'examen à la carte. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'on est convaincu qu'il n'est plus possible de donner une culture, un enseignement, ne parlons même pas de culture, l'enseignement est parfois, trop souvent, la négation de la culture. Il n'est plus possible de dispenser à nos enfants un enseignement encyclopédique.

On arrive à la conclusion, juste à mon sens, qu'il faudrait que les enfants étudient en dehors des matières fondamentales, de leur année maternelle, par exemple, un certain nombre d'autres disciplines, en fonction de leurs aptitudes et de leurs goûts. C'est ainsi que pour le BEPC, cela fait 10 ans que l'enseignement en général ne laisse la possibilité d'opter à l'oral entre les sciences naturelles, l'histoire, la géographie et une seconde langue vivante.

A une époque où on envisage de faire des examens à la carte, il ne semble pas réaliste de vouloir rendre la musique obligatoire dans les examens. Elle ne doit être rien d'autre qu'une option possible, comme l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, dans les oraux des examens.

J'ajouterai une dernière chose. Je ne veux pas revenir sur un long débat, je suis très heureux qu'il ait pu avoir lieu, mais vous ne permettez de corriger un peu tout ce qui a été dit de la manière suivante. Vous avez été très sensibles, de manière épidémique, à cette histoire de pénétration des cadres locaux dans les écoles. On a dit que SNI s'y opposait, que le ministre de l'Education Nationale s'y opposait. J'ajouterai même pour votre information que je crois avoir vu, dans un récent numéro du Nouvel Observateur, que la ville de Paris avait décidé de supprimer les crédits qu'elle accordait aux instituteurs d'éducation musicale dans les écoles primaires. Cela demande à être vérifié.

M. VILLATTE. — Le ministre l'a confirmé ce matin.

M. GAVERIAUX. — Je suis conscient qu'un problème se pose. Bien sûr, il ne s'agit pas d'enlever l'importance qui, cela paraît évident, mais je m'empresse d'ajouter que dans le vœu proposé, il n'y avait pas que cela. Ce n'était qu'une bouée de sauvetage. Au départ j'ai bien demandé qu'on fasse un recensement des aptitudes chez les instituteurs en poste, au lieu de demander à l'instituteur de tout faire, car il n'est plus capable de tout faire, et qu'on confie la classe de musique du CM 1 à l'enseignant capable de la faire, pendant que son collègue fera la classe de dessin. Cette notion de spécialisation me paraît fondamentale au niveau des disciplines d'enseignement des maîtres dans le cadre du tiers temps pédagogique.

Si on peut exiger d'un instituteur qu'il enseigne le français et les mathématiques, dans les conditions

Manifestations 1973

DATES	LOCALITES ET DEPARTEMENTS	CONCOURS	S'ADRESSER
6 mai 1973	MESLAY-DU-MAINE (Mayenne)	Pour le centenaire de la Société Sainte-Cécile. Concours international de musique Toutes sociétés fédérées	Secrétariat : M. A. Peourdeau, boulevard du Collège, à Meslay-du-Maine (53) Tél. 45
24 juin 1973	CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE (Charente)	Concours National de Musique, ouvert aux harmonies, batteries-fanfars, batteries.	M. Andrieux, trésorier, boulevard de la République, 16120 - Châteauneuf.
juin 1974	VICHY (Allier)	Concours C.I.S.P.M. réservé aux Harmonies (1 par Nation) désignées par leur Fédération Nationale.	Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, Paris-10ème.
CONGRES			
20 mai 1973	ST-POURCAIN-SUR-SIOULE (Allier)	Congrès de la Fédération des Sociétés Musicales du Centre.	M. Andre Reclin, président fédéral, 2, rue Salignat, 03200 - Vichy
27 mai 1973	SOUMONT-POTIGNY (Calvados)	Congrès de la Fédération des Sociétés Musicales de Normandie.	M. Fernand Anne, président, 14100 - Lisieux.
FESTIVALS			
19 et 20 mai 1973	ROANNE (Loire)	Festival de Musique.	M. Roger Boutaric, 4, avenue Beauséjour, 42300 - Roanne-Arsenal.
20 mai 1973	ST-POURCAIN-SUR-SIOULE (Allier)	Festival de Musique. Fête Fédérale de la Fédération des Sociétés Musicales du Centre.	Mairie de Saint-Pourcain-sur-Sioule (03).
27 mai 1973	PONT-A-MOUSSON (Meurthe-et-Moselle)	Festival de Musique.	M. Overney, rue des Fossés, 54700 - Pont-A-Mousson.
27 mai 1973	RUFFEC (Charente)	Festival organisé par le « Réveil Ruffécois », ouvert aux harmonies et batteries-fanfars et majorettes.	M. Louis Bernard, HLM 141, Grands-Rocs, 16700 - Ruffec.
27 mai 1973	SOUMONT-POTIGNY (Calvados)	Festival de Musique.	M. Fernand Anne, 8, rue Maréchal-Leclerc, 14100 - Lisieux.
3 juin 1973	FAMECK (Moselle)	Festival de Musique et de Majorettes.	Mme Lucie Laurent, 1, rue de Flandre, 57200 - Fameck.
3 juin 1973	GUENANGE (Moselle)	Festival de Musique.	M. Petit, 34, rue R.-Schumann, 57310 - Guenange.
3 juin 1973	VILLEGOUGE (Gironde)	Festival de musique d'harmonies, batteries-fanfars, majorettes, organisé par la Société Musicale de Villegouge (33).	M. Cheval, président de l'Espoir Villegougeois, Villegouge (33).
10 et 11 juin 1973	CORNY-SUR-MOSELLE (Moselle)	Festival de Musique.	M. René Godfrin, 17, rue de la Moselle, Corny-sur-Moselle, 57680 - Novéant.
17 juin 1973	BASSE-HAM (Moselle)	Festival de Musique.	M. Gabriel Spanier, 2 bis, rue du Fort, 57110 - Basse-Ham.
17 juin 1973	FROUARD (Meurthe-et-Moselle)	Festival de Musique et Cinquantenaire.	M. Bellais, « Les Marguerites », rue de la Résistance, 54390 - Frouard.
17 juin 1973	WOIPPY (Moselle)	Festival de Musique, Fête des Fraises.	M. Plutore, 2, rue des Ardennes, 57140 - Woippy.
17 juin 1973	BASSE-YUTZ (Moselle)	Festival de Musique.	M. Gaston Baller, 32, rue Sainte-Elisabeth, 57110 - Yutz.
17 juin 1973	ROUILLAC (Charente)	Festival organisé par la batterie-harmonie, ouvert à toutes sociétés musicales et chorales.	M. Jean Matard, directeur de la batterie-harmonie, 16170 - Rouillac.
17 juin 1973	THIVIERS (Dordogne)	4ème Festival de l'Union des Sociétés Musicales de la Dordogne, ouvert à toutes sociétés musicales et groupes de majorettes, organisé par « Les Joyeux Thibériens ».	M. Jacques Cordenau, directeur de la Sté « Les Joyeux Thibériens », 40, rue Jean-Jaurès, 24 - Thiviers.
23 et 24 juin 1973	SAINT-GALMIER (Loire)	Festival et concours de cliques.	M. Beal, avenue Jean-Deslandes, 42300, Saint-Galmier.
24 juin 1973	METZ-DEVANT-LES-PONTS (Moselle)	Festival de Musique.	M. Pierre Erlea, 19, rue des Franboises, 57000 Metz-Devant-les-Ponts.
24 juin 1973	METRICH (Moselle)	Festival de Musique.	M. Emile Deslandes, école de Metrich, 57110 - Kœnigsacker.
24 juin 1973	RECH-SUR-SARRALBE (Moselle)	Festival de Musique.	M. Gaston Fillingier, 126, Grande-Rue, Rech, 57430 - Sarralbe.
24 juin 1973	HAUTE-YUTZ (Moselle)	Festival de Musique.	M. Jean-Marie Mellinger, rue du Stade, 57110 - Haute-Yutz.
1er juillet 1973	FAREBERSVILLER (Moselle)	Festival de Musique.	« Avant-Garde », 57450 - Saint-Jean-en-Mairie.
1er juillet 1973	DISTROFF (Moselle)	Festival de Musique et Cinquantenaire.	M. Joseph Krupp, 15, rue du Parc, 57134 - Distroff.
1er juillet 1973	CONTRES (Loir-et-Cher)	Festival de Musique organisé par la Musique Municipale.	M. Beaumont, rue de l'Eglise, 41700 - Contres.
1er juillet 1973	CASTELNAUDARY (Aude)	Festival de musique organisé par l'Harmonie « Les Sans Soucis ».	M. Célestin Collet, Hôtel de Ville, Castelnaudary, 11400.
1er juillet 1973	SAVIGNE-SUR-LATHAN (Indre-et-Loire)	Festival de musique organisé par la Fanfare « l'Echo du Lathan ».	M. Vlemont Roger, directeur, place Jacques-Duboulay, Savigné-sur-Lathan (37).
8 juillet 1973	DIOU (Allier)	Festival de Musique. Fête Départementale de la Musique.	M. Henri Labussière, chef de musique, 03 - Diou.
8 juillet 1973	SAINT-AULAYE-SUR-DRONNE (Dordogne)	8ème Festival - Concours de Musique (ouvert à toutes Sociétés Musicales et Groupements de Majorettes).	M. Yves Reblère, secrétaire-directeur de la Société Musicale et Groupe Artistique, 24110 - Saint-Aulaye-sur-Dronne.
1er et 2 sept. 1973	CHATELGUYON (Puy-de-Dôme)	Rassemblement des Anciens de la Musique Nationale des Chantiers de la Jeunesse	M. Pierre Robert, 14, rue Croisier, 63 - Riom.

Pour les Sociétés de Musique

S.C.T.T.V. TRANSATOUR

L'Agence officielle de la Confédération Musicale de France propose un séjour à Paris de trois jours

avec visite de Paris et de Versailles, en autocar avec guide, tour sur la Seine en Bateau-Mouche, hôtel et un repas par jour. Possibilité d'organiser une soirée au théâtre, sur demande au prix de 129 francs (groupe de 40 personnes minimum).

Pour tous renseignements :

S.C.T.T.V. TRANSATOUR

34, rue de Lisbonne - PARIS-8ème - Lic. 183 - Tél. 522.83.37

PETITES ANNONCES

Payables d'avance à raison de 3 F la ligne des 32 lettres signes ou intervalles + T.V.A. (23 %)

(Nous ne transmettons que les lettres avec enveloppe timbrée)

OFFRES D'EMPLOIS

■ Place surveillant de travaux employé municipal réservée à bon musicien a vent. Ecr au journal sous le numéro 35.

■ Musique Municipale de NEUF-CHATEL-EN-BRAY (76) recherche chef de musique susceptible de diriger batterie-fanfare et d'être professeur à l'école de musique avec possibilités d'emploi à la ville. S'adr. à la Mairie de NEUFCHATEL-EN-BRAY.

■ Recherchons mécaniciens et carrossiers auto, soudeurs, tourneurs-outilleurs. Places réservées à nos musiciens jouant trombone, trompette, flûte, clarinette. Ecr. au journal sous le numéro 36.

■ La ville de CHARLEVILLE-MEZIERES (Ardennes) recrute : un professeur de violon à temps complet, 16 h de cours par semaine (soifège et violon). Indice brut : 400. S'adresser à M. le député-maire - 08100 - CHARLEVILLE-MEZIERES.

■ Harmonie « L'Aurore » ST-ANDRE - les - VERGERS, banlieue Troyes en pleine expansion, recherche bons musiciens tous instruments. Fournir références et détail sur emplois souhaités à M. P. FORJOT - Président - 56, rue de la Croix-Blanche - 10120 - ST-ANDRE-LES-VERGERS.

■ Petite ville vallée du Rhône possède Harmonie - Batterie 80 élém. 1ère div. Cherche Chef capable former : clar. sax. cuivr. tambour. Offre et prêtent. à M. L. BLANC, directeur. Ecole Musique SAINT-PERAY (071130)

■ Batterie-Fanfare recherche Chef de Musique retraité, désirant habiter dans la région. S'adres. Mairie, 17 - PONT-L'ABBE-d'ARNOULT.

MUSIQUES MILITAIRES

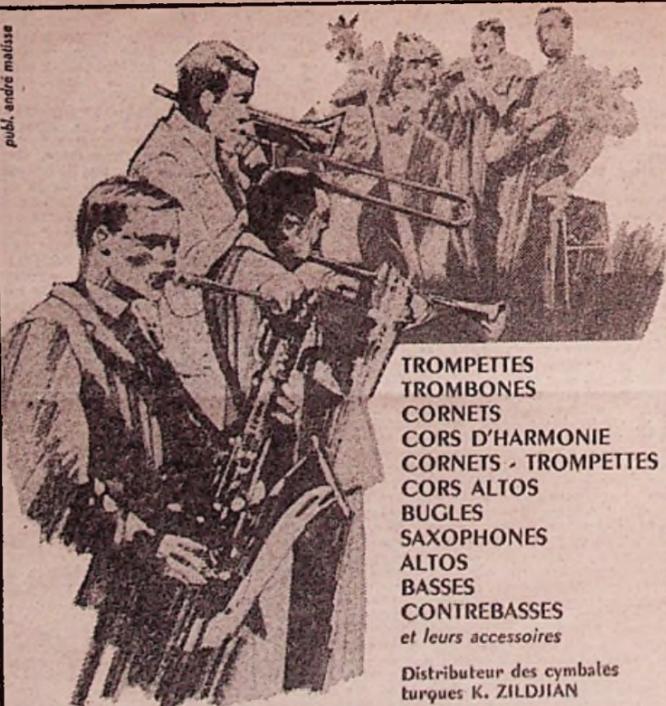
■ La Musique du 46ème RI stationnée à Berlin dispose de trois places de sous-officiers musiciens. Des places dans tous les pupitres sont également disponibles pour tous musiciens désirant effectuer leur service militaire à Berlin. Renseignements écrire au chef de Musique SP. 69.156.

DIVERS

■ Confiez vos travaux harmonisation, orchestration, à un spécialiste. Devis sur présentation manuscrits. F.-P. LOUP, Roquefort-les-Pins (Alpes-Maritimes), timbre réponse.

■ Harmonisations, orchestrations. Tous arrangements musicaux. M. Léo LAURENT, 171, Fg Poissonnière, Paris (9ème). Tél. 878.56.92.

■ Pour la Ste-Cécile, pour vos concerts en salle ou en plein air « LAMENTO » de F.-P. LOUP, Aux Editions Robert MARTIN, MACON.



TROMPETTES
TROMBONES
CORNETS
CORS D'HARMONIE
CORNETS - TROMPETTES
CORS ALTOS
BUGLES
SAXOPHONES
ALTOS
BASSES
CONTREBASSES
et leurs accessoires

Distributeur des cymbales turques K. ZILDJIAN

Antoine Courtois
Paris

instruments de qualité artistique
8 RUE DE NANCY - PARIS 10° - TÉL. 607.77.85

Trompettes
Clarinettes
Flûtes, etc..
Saxophones

Dalmei

66, rte de Houdan, T. 477.03.35
78 - MANTES-LA-JOLIE
la Grande Marque
Française

catalogue franco sur demande

Assemblée Générale

(Suite de la page 8)

nouvellement définies, en revanche je ne suis pas sûr du tout qu'on puisse exiger qu'il enseigne de la manière la meilleure possible et l'histoire, et la géographie, et les sciences naturelles, et le dessin, et la musique. C'était très bon au temps où il suffisait de dicter des résumés et de les faire apprendre, parce qu'on venait à l'école pour apprendre quelque chose de façon à se le rappeler. Aujourd'hui l'école a moins l'intention d'apprendre, de bourrer les crânes, que de former des têtes.

Il aura fallu attendre le XXI^e siècle presque pour redécouvrir Montaigne, qui avait déjà dit cela fort bien au XVI^e siècle.

Il ne faudrait pas, non plus qu'à la suite de mon intervention on accorde une place trop importante à ce qui, à mon sens, n'est qu'un petit point de détail. Tout le débat a tourné autour de la notion de pénalisation des cadres locaux dans l'école primaire. Ce n'était pas l'essentiel de mon intervention, qui se situait au niveau des enseignants. Il faudrait songer à eux, à leur formation musicale, leur formation esthétique en général.

M. THIRAULT. — Après les éloges que vous venez de faire de l'Education Nationale, je me demande pour quoi nous parlons de ce problème. Ne vous énervez pas. Certaines de vos phrases ne m'ont pas convenu, mais j'ai estimé que dans l'ensemble ce que vous avez dit était intéressant, souvent pertinent et constructif, donc j'ai approuvé.

Vous pensez que nous ne sommes pas là pour remettre en cause ce qui a été fait par l'Education Nationale. Non, nous sommes là pour apporter notre concours, notre collaboration. Quand nous défendons la musique à l'école, c'est parce que nous voulons que notre jeunesse ait une formation musicale meilleure que celle actuellement dispensée. Et permettez-moi de dire que je ne suis pas d'accord avec votre envolée de tout à l'heure, sur les disques.

La musique quelquefois assez mal faite par nos ensembles, restant dans un cercle sans publicité, peut apporter des satisfactions à ceux qui la pratiquent. Pourquoi voulez-vous faire la comparaison avec les disques ? Les disques, pour les amateurs, c'est la perfection, cela peut leur servir de modèle.

J'estime que lorsque le congé scolaire du week-end entier sera accordé, comme vous dites, à la famille, le mercredi étant occupé par les cours, que nous restera-t-il pour la musique ? C'est peut-être abaisser le débat, mais nous sommes ici pour être objectifs. Depuis trop longtemps nous utilisons ce qui reste. Je voudrais que la musique soit considérée comme une discipline à part entière.

Pour enseigner la musique dans les écoles l'on a pas besoin de savoir faire des dictées à 4 voix. L'on n'a pas besoin d'une agrégation musicale, pour se trouver en face d'enfants du primaire ou de bébé. On oublie le matériel humain. Le principal, c'est d'avoir des contacts avec nos petits. C'est quelquefois les gens les plus qualifiés qui sont les plus chahutés. Mon propos n'est pas de laisser entendre que les enseignants puissent être incapables, mais ce sont les qualités pédagogiques qui sont primordiales pour que le courant passe.

Cher Monsieur, vous venez pour la première fois et vous ne pouvez savoir qu'il ne s'est pas passé une année sans que la CMF demande le rétablissement de la musique à l'école. Aujourd'hui le son de cloche vient du Nord, en fait c'est toujours le même souflet pertinent.

M. PICHELIN (Aisne). — Sur une promotion de 30 élèves-maîtres, il y en a 4 qui savent la musique, et aucun n'est capable de l'enseigner. Je crois qu'il faut agir vite et fort.

M. VILLATTE. — Sur un plan extrêmement pratique, je pense qu'après la nomination, ou ce soir, ou demain matin, de la commission, elle va se mettre au travail. Ne serait-il pas possible de rédiger immédiatement une lettre-type, qui serait remise à toutes les sociétés françaises, qui devraient la remettre à tous les candidats à la députation dans le mois qui suit, leur demandant une intervention sur ce sujet ? Je pense que le moment est favorable. Il faudrait que ce soit une lettre-type de la Confédération, qui serait remise en même temps par toutes les sociétés. La Confédération pourrait l'envoyer aux fédérations, qui feraient la distribution à leurs sociétés en nombre d'exemplaires suffisant pour inonder la France.

LE PRESIDENT. — Nous allons faire une réunion du bureau pour désigner la commission. On vous dira les noms demain.

M. THIRAULT. — Je suis d'accord avec vous, M. Villatte. J'approuve, mais il ne faut pas trop y croire.

M. VILLATTE. — Il ne faut croire à rien, mais agir partout.

M. EHRMANN. — Nous dépendons du budget des Affaires Culturelles. Depuis bon nombre d'années nous avons fait des pétitions, vu tous les sénateurs et les députés. Encore hier il y a eu une réunion du Comité du 1^{er}.

M. CIRAN. — Pour revenir à ce que je croyais inutile, et qui a soulevé un flot de discussions, je vous demande de le voter. Quel que soit le jour de congé scolaire dans la semaine, il doit être d'une journée entière. Je pense que vous serez d'accord, et vous en remercie.

M. BERTRAND. — Une journée entière autre que le samedi.

M. CIRAN. — Bien sûr.

LE PRESIDENT. — Pour ? Contre ? Abstentions ?

Adopté.

(Suite du compte rendu dans le numéro de Février)

LE COIN DES JEUNES

(Suite de la page 5).

tre audacieuses... Il en est ainsi pour le Credo du Vigneron (1939) pour solo et chœur, texte du docteur Bonnaud, la Messe avec chœur et orchestre, de la même année, Notre Père (1942), Huit Mélodies sur des textes de Coiffier et Bonly (1947), l'Envoi, mélodie avec orchestre (1948), l'Heure (1948), Le Myrte, texte de Leconte de Lisle (1949), Brahms, texte de René-Louis Dumas et bien d'autres encore.

Enfin, la musique de scène pour un drame de René-Louis Dumas Aux Jardins de Ronsard (1944), une autre du même poète, pour Gérard Marial (1948), un Prélude et Fugue pour orchestre (1946) complètent le catalogue varié d'un des plus délicats poètes de la musique qui passa dans l'autre Monde sans avoir quitté la ville de Dijon, le 3 mai 1952 et sans avoir eu d'autre souci que de servir noblement son art. Son dévouement au Conservatoire de Dijon et aux Concerts symphoniques qu'il avait fondés l'ont tellement tenu à l'écart des intrigues que l'on s'aperçoit, avec une certaine mélancolie, qu'il ne figure pas dans des ouvrages importants et détaillés où l'on aurait pu au moins citer son nom, celui d'un musicien qui, sans être un révolutionnaire, a servi son art avec honneur et avec amour.

HAUDEBERT

La Bretagne peut s'enorgueillir d'avoir donné à l'art musical un nombre important de compositeurs devenus des grands maîtres. Le hasard a voulu que nous nous trouvions en présence d'un certain nombre dans les derniers articles et c'est vers le Pays d'Armor que nous allons diriger notre regard, à Fougères où naquit Lucien HAUDEBERT le 18-4-1877. Les débuts de sa vocation furent assurés par un organiste de l'Ecole César Franck. En terminant ses études classiques à Paris il fit la connaissance, lui aussi, de Gabriel Fauré qui, en plus de son estime, lui prodigua de précieux conseils. Jacques Pillois le fit également travailler.

Lucien Haudebert s'est consacré à des genres très différents mais il a marqué une prédilection pour les œuvres de grandes proportions.

Pendant la guerre de 1914 (habituons-nous à la rencontrer souvent encore !) cotoyant la mort dans la boue de la tranchée il ressentit une réaction contre le pessimisme. Cette victoire sur lui-même de l'homme menacé se traduisit par un acte de foi et d'amour. Il ne faut pas oublier la part de Mary Haudebert, son épouse, dans l'aboutissement de la généreuse pensée du soldat. Elle se consacra à l'œuvre qui devait naître en reliant la Santé Ecriture. Elle trouva de nombreux textes, sélectionnant les plus beaux pour les envoyer à son mari. Celui-ci ébaucha, dans les conditions précédemment évoquées, le psaume qui devait porter pour titre Dieu vainqueur. A la fin de la guerre il ne lui restait qu'à faire l'orchestration. C'est une sorte d'oratorio sur des textes qui jettent le cri de la souffrance humaine toujours apaisée avec des accents d'ardeur religieuse contenue dans les amples chœurs qui affirment l'espoir. L'œuvre contient sans-cesse des accents émouvants qui saisissent l'auditeur jusqu'à le convaincre. La partition, écrite entre 1916-1922 comprend trois chants pour soli, chœur et orchestre. Il en existe une réduction pour voix et piano.

Une audition partielle eut lieu à Paris en 1924 puis trois auditions intégrales à Paris et Metz en 1926 : le 1^{er} mars 1924 Théâtre des Champs-Élysées, solistes : Mmes Malnoy, Lina Falk, M. Deplenne ; chœurs de la Schola Saint-Louis, orchestre de la Société des Concerts sous la direction de Marc de Ranse, à l'orgue M. Bizet. Pour l'audition intégrale du 29 janvier 1926 c'est Paul Paray qui était au pupitre, salle Gaveau. L'orchestre était celui des Concerts Lamoureux, le chœur mixte de Paris assurait la partie vocale avec les solistes Mmes Gabrielle Gras, Frozier-Marot, Suzanne Englebert, M. Huberdeau, à l'orgue : Nadia Boulanger. Les auditions suivantes, à Paris, à Metz, à Mannheim eurent lieu avec des distributions aussi choisies et avec autant de succès.

Parmi les nombreux articles de presse tous aussi élogieux et signés par les plus grands critiques. Citons celui d'André Cœuroy :

« Musique haute, mais non pas hautaine, majestueuse mais non pas froide, humaine dans le sens le plus élevé du mot. Il est réconfortant de songer qu'en une époque de violence mal tempérée où triomphe l'esthétique du soufflet court, il se trouve encore des poètes musiciens qui savent s'élever au-dessus du temps et du siècle pour chanter selon leur cœur ».

Puisse les organisateurs de concerts penser que de telles œuvres seraient les bienvenues pour rappeler le but essentiel de notre art.

Revenons plus avant dans le catalogue de Lucien Haudebert pour indiquer l'Adagio pour violon et piano (1919), Prélude et Variations (1919), Berceuse (1919) pour les mêmes instruments. Ce sont des œuvres courtes, de trois à cinq minutes (Eschig, éditeur) dans lesquelles se manifestent les qualités techniques du compositeur et sa sensibilité.

Mary Haudebert, nous l'avons dit, a apporté une importante contribution à l'œuvre de son mari. Elle lui a fourni de beaux textes dont il s'est largement servi. C'est le cas de cette suite de mélodies pour chant et piano intitulée Dans la Maison (1918-1920) qui comprend : « l'Horloge », « Mes Dieux », « Réverie », « Amitié », « Le Baiser », « Prière », « l'Illusion », « La Foi ».

Organisme talentueux, le compositeur devait d'abord associer son instrument, au violon dans un Largo, puis dans Chants spirituels ; l'orgue « ou le piano » uni à la voix soutient les mélodies de « Prière », « Offrande », « Solitude » sur des poèmes de Mary Haudebert. La même instrumentation se retrouve, avec un violon en plus, dans Gethsemani (texte de Mary Haudebert) en l'année 1921 qui voit éclore un poème pour quatuor à cordes intitulé Bienvenue à Claudie et Eglogue pour chant, flûte et quatuor à cordes (ou piano) sur un texte de Mary Haudebert.

Nous retrouvons maintenant une partition inspirée par un texte biblique dans lequel se rejoignent la grandeur et l'émotion chaleureuse du musicien ainsi que la richesse de son langage harmonique et contrapunctique. C'est un poème symphonique intitulé le Sacrifice d'Abraham dans la première audition eut lieu le 27 février 1927 aux Concerts Padeloup sous la direction du célèbre Rhené Baton. La presse fut unanime, encore une fois, pour louer les qualités de cette musique. Dans « la Semaine à Paris » Carol Bérard écrivait :

« Chez Padeloup, sous la fervente direction de Rhené Baton fut jouée en première audition une noble page de M. Haudebert, écriture par grandes lignes, pensée claire, instrumentation solide. »

Une suite pour piano date de 1922 : Musique pour deux petites filles, « Pavane », « les Chevaux de bois », « Bébé malade », « Grand-mère raconte », « Jeux », « Gavotte », « la Prière du soir ». Une autre, de même inspiration, réunit cinq pièces pour piano la même année : « Ronde des petites amies », « Promenade avec la poupée », « Petite mère », « Dame poudrée », « La belle histoire ». (Eschig, éditeur).

Chez le même éditeur nous trouverons les Trois pièces pour orgue (1923) hautement inspirées. En cette année notons aussi Ma lande au soleil pour chœur mixte à capella. La chanson du sèmeur pour chant et piano.

Odes à la vie est une suite de mélodies : « le Verger », « le Vol nuptial », « les Ephémères », « le Dernier Vœu ». Il en existe une version pour chant et orchestre, une autre pour chant, flûte, quatuor à cordes et piano, une troisième pour chant et piano.

Une page très courte, de deux minutes, unit à nouveau le violon et le piano sous le titre Une légende au vieux château (1924) tandis que le Cahier d'Elisabeth donne aux pianistes quatre volets sous-titrés « Crépuscule », « la Vieillesse », « Joyeux retour », « Un Chant dans la campagne ».

Trois textes de Mary Haudebert ont inspiré le compositeur durant l'année 1925 : les deux premiers Printemps et Procession pour chant, flûte et quatuor à cordes (ou piano), le troisième Chant de Pâques pour baryton, orgue et orchestre. Une réduction unit le chant à l'orgue.

Il est dommage que deux quatuors soient inédits, l'un est pour les cordes (1925), l'autre est destiné à la famille des saxophones (1926).

(A suivre)

Pierre PAUBON.

Le stage musical d'été 1972 organisé par la F.S.M.S.O.

L'idée d'un stage musical avait été émise dans le rapport de la commission des jeunes au cours du congrès annuel de la F.S.M.S.O. qui s'était déroulé en avril 1970 à Bordeaux.

Sa réalisation s'est effectuée du 3 au 13 septembre 1972 à la Colonie de la MGTE à Andernos-les-Bains (33).

Quels étaient ses buts, comment s'est-il déroulé, qu'a-t-il apporté ? Autant de questions auxquelles nous allons répondre successivement.

Atin de promouvoir la musique en France par la base, tout en fournissant des musiciens autant que de mélomanes, il est apparu nécessaire de mener une action efficace auprès de nos sociétés populaires de musique. Pour cela nous avons pensé qu'il était urgent de désigner puis de former des cadres animateurs

Nos stages

KLIPPENECK : avril 1972

Depuis sept ans déjà, Français et Allemands se retrouvent durant les semaines de vacances de Pâques afin de perfectionner d'autre part l'amitié existante entre les deux peuples. Placé cette année sous la présidence de M. Ehrmann, Président de la Confédération Internationale, Directeur des stages de la C.M.F. et de M. Stockmaier, président des Jeunes de la Confédération Allemande, le stage regroupa 50 participants désireux de bien faire et prêts à recevoir les conseils de M. Dodier, interprète et responsable des jeunes (Allemands), M. Binder : responsable jeunes (Allemand), Mlle Capelle : responsable jeunes (Français).

Du 30 mars au 8 avril, chaque jour des stagiaires ont suivi les cours supérieurs de solfège de M. Ehrmann de 7 h à 8 h, avant le petit déjeuner. De 8 h 30 à 9 h : Mise en lèvre par famille d'instrument. De 9 h à 11 h 30 : Répétition d'ensemble instrumental. Cette famille apparaît être de plus en plus une source profonde d'enrichissements car la justesse, la sonorité et la responsabilité sont présentes sans compter l'attrait de jouer presque en soliste. De 14 h à 17 h 30 : Répétition d'orchestre, de 18 h à 18 h 30 : Conseils pour les instruments.

Certaines soirées furent consacrées à des colloques : l'Information sur le déroulement du stage le 31 mars, sur les échanges culturels par M. Dodier le 2 avril, sur les problèmes de la C.M.F. et des jeunes en particulier le 4 avril par M. Ehrmann. Outre ces soirées, le dimanche 2 avril jour de Pâques, les stagiaires peuvent assister à une messe de musique contemporaine du compositeur Ernest Krenneck dans l'église de Tuttingen. Après l'office, nous eûmes le privilège et la grande joie d'avoir un petit concert par l'organiste. Celui-ci avec gentillesse répondit aux nombreuses questions qui lui furent posées et nous interpréta des pièces difficiles de J.-S. Bach et de Téléman.

Le 4 avril, le compositeur Helmut Haas-Altendorf, président artistique de la Confédération allemande est venu diriger les stagiaires qui jouaient une de ses œuvres. Le 6 avril, nous sommes allés à Stuttgart où nous avons pu visiter le musée dans lequel un piano ayant été joué par Beethoven était exposé.

Le soir, tous les stagiaires ont assisté au concert de la philharmonie de Stuttgart sous la direction de Hans Zanolte. Au programme « Mort et Transfiguration » de Richard Strauss, « Concerto pour violon et orchestre » de Max Bruch (soliste Ruggiero Ricci) et enfin « Variation et Fugue sur un thème de Mozart » de Max Reger. Le 7 en soirée, les stagiaires dans l'hôtel de Klippeneck ont donné comme

d'habitude un concert de fin de stage auquel assistaient de très nombreuses personnalités :

M. Wolf Raimond, Président du Deutsche Volkesmusiksbund, Confédération allemande de musique populaire. M. Gratz, Président du Baden, maire de Denkingen. M. Dillinkofer, Kreisvorsitzender, Préfet de Tuttingen.

M. Schmidt, Bezirksvorsitzender, Préfet d'arrondissement de Schranwald-Süd.

M. Sepp Malh, Landesvorsitzender de Ravensburg, Président du pays de Bade.

M. Peter Nessler, Landesjugendleiter de Rottweil, Président de la jeunesse.

Au programme il y avait les œuvres suivantes :

1. Jesticher Aufklang, de P. Seeger. Discours de bienvenue, Pr. Wolf.

2. Cantus firmus « Nun will, der Lenz uns griepen », de J. Khrendt.

3. a) Adagio et fugue KV 546, de W.-A. Mozart. Flûte, Hautbois, Clarinette, Basson.

b) 6 Branles pour cuivres, de M. Gervais.

4. Intrade et Cigue, de J. Pezel.

5. a) Divertimento en Fa, de J. Haydn.

b) Trio pour trompette et 2 cors, de G. Mutter.

c) Quatuor de Clarinettes, Prélude et fugue d'après J.-S. Bach.

d) Trio de trombone, de Bozza.

5. Concert pour orchestre de cuivres, de H. Haas-Altendorf.

Le 8 au matin, de très bonne heure les stagiaires ont quitté Klippeneck avec regret. Ils gardent tout un excellent souvenir de leur séjour à Klippeneck qui une fois de plus a prouvé l'utilité de ces rencontres, non seulement sur le plan musical, mais également sur le plan humain.

Nous pouvons nous réjouir des résultats obtenus depuis 1965 par les stagiaires. Au conservatoire de Paris, Guy Jouvan, Lantoin, Justaffret, Marc Soustrol, Michel Guillaume, Pierre Dutot qui ont obtenu des premiers prix, et Annie Capelle.

Soustrout vient également obtenir un deuxième prix au Concours International de Musique de Munich.

Citons encore Videmer (cor) soliste à l'orchestre de Mulhouse.

Parmi les Allemands Klein (clarinette) soliste à l'orchestre Philharmonique de Stuttgart, Pfizenmaier (basson) soliste à la radi Südjnh de Stuttgart.

Tous ces artistes demeurent attachés à la Confédération et plusieurs tiennent une place importante dans l'organisation des stages et dans leur fédération respective.

Nous tenons à remercier tous nos amis allemands ainsi que l'office franco-allemand qui assurent les moyens financiers des stages.

Un stagiaire : J.-P. BLIN

susceptibles de mener une action promotionnelle nouvelle. Les jeunes éléments les plus valeureux de nos sociétés représentaient le matériel le plus propice à cette action progressive.

Les stagiaires furent sélectionnés en fonction de leur âge et de leur niveau instrumental apprécié lors des concours organisés par la FSMSO et la CMF, avec le souci de respecter certaines normes pour constituer une harmonie au cours du stage.

Ainsi 20 garçons et 5 filles furent réunis lycéens ou étudiants pour la plupart.

Organisé par la FSMSO, ce stage était placé sous le patronage et avec le concours de la CMF, du ministère de Jeunesse, Sport et Loisirs, et de M. l'animateur musical pour la région Aquitaine en relation étroite avec le ministère des Affaires Culturelles.

Il s'est déroulé dans le cadre fort agréable des bords du Bassin d'Arcahon propice à un travail de réflexion mais aussi à la détente.

L'emploi du temps a été conçu de façon à respecter l'objectif fixé. Ainsi la matinée était réservée au travail instrumental et la soirée à la musique d'ensemble (musique de chambre et harmonie alternativement) par un cadre animateur de musique

doit présenter des garanties musicales sérieuses et savoir s'intéresser à la pratique musicale en groupe. Les séances instrumentales au cours desquelles les stagiaires se jugeaient entre eux étaient placées sous le contrôle d'éminents professeurs qui avaient charge également de diriger la musique d'ensemble : MM. Pilon, Didier, Hirshowitz, Dupart, professeurs au Conservatoire de Musique de Bordeaux, et M. Lescaze, professeur au Conservatoire de Musique de Pau.

L'après-midi était consacré à des travaux d'étude et de réflexion par centre d'intérêt, en mettant en pratique les méthodes de dynamique de groupes.

Pour animer ces réunions il avait été fait appel à des personnes ayant une compétence incontestée dans leur matière : Jacques Albert Capque, Marie-Hélène Bayot, Françoise Martin (la musique dans notre temps, sociologie de la musique) ; Michel Moureau (méthodes pédagogiques actives) ; Francis Larriba (or-

ganisation et gestion des associations musicales).

Les actualités régionales de l'ORTP Bordeaux-Aquitaine vinrent rendre visite à ce stage et le travail de musique d'ensemble fut présenté au public au cours d'un concert donné le dimanche 10 septembre à 16 h. sur le plan de la place, place David à Andernos.

La Fanfare Sainte-Marguerite de Gradignan placée sous la direction de M. H. Dupart presta son brillant concours à cette manifestation. Celle-ci se clôtura par un vin d'honneur offert par la municipalité de la ville à la maison des jeunes, au cours duquel M. le maire d'Andernos, M. Pierre Host, nouvel animateur musical pour la région Aquitaine, et M. H. Ciran, président de la FSMSO et vice-président confédéral, exprimèrent leur satisfaction de voir de quelle manière les jeunes sont disposés à entreprendre une action promotionnelle que l'on doit encourager.

La fin du stage se situait deux jours plus tard, après un dernier briefing au cours duquel on s'efforça de dégager les premiers aspects positifs ou négatifs de ce stage qui recouvrait un certain aspect expérimental.

D'un commun accord, cadres et stagiaires s'entendirent à reconnaître la richesse tant sur le plan humain, que sur le plan musical, qui peut apporter une telle réalisation. Il est apparu en effet que les stagiaires ont été très intéressés par les activités para-musicales de l'après-midi qui les ont mieux aidés à placer leur connaissance technique dans un contexte plus large d'action et de vie en société.

De plus le contact d'individus venant d'horizons variés, a permis l'échange d'idées, de façons de travailler, de connaissances qui ne manqueraient pas d'être le ferment d'un renouvellement au sein de nos sociétés de musique populaire.

Enfin, en ne saurait terminer ce stage destiné à aider les jeunes à promouvoir la musique, sans rendre hommage à eux-mêmes, en la personne de MM. Francis Larriba et Jacques Artaud, qui, par un travail difficile et innovateur, ont permis la réalisation de ce stage qui aura eu le mérite d'exister, et dont il y a tout lieu de croire qu'il se reproduira.

WELTKLANG

fanfares harmonies

REPRÉSENTANT EXCLUSIF

BUFFET-CRAMPON

18-20 Passage du Grand-Cerf / PARIS 2^e / Tél. : 231.88.78.

COMMUNIQUE :
Caisse d'Allocations Vieillesse des Professeurs de Musique, des Musiciens, des Auteurs et Compositeurs.

Les professionnels, professeurs, musiciens, auteurs - compositeurs, ont intérêt à se déclarer à la Caisse d'Allocations Vieillesse des professeurs de musique : 15, rue de Calais, à Paris (9^{ème}).

S'ils ont une activité de non-salarié, ils obtiendront (à 65 ans) une allocation vieillesse dont le montant est actuellement de 1.850 F par an. Le conjoint a droit également à 65 ans, à une allocation de même nature, soit : 3700 F pour un ménage. Une retraite complémentaire est servie aux adhérents en fonction du nombre de points acquis par leurs cotisations. A cet effet, il existe quatre classes de cotisations. La retraite est réversible sur le conjoint survivant.

En outre, ces avantages sont indexés et revalorisés chaque année. Les cotisations sont déductibles des revenus en partie remboursés par la diminution de l'imposition annuelle sur le revenu.

- QUELQUES AVIS PRATIQUES**
- Utiliser le chèque postal de préférence au chèque bancaire. Ne pas oublier d'indiquer au verso la distribution précise des sommes versées.
 - Joindre les timbres-poste nécessaires ou les enveloppes affranchies lorsque la lettre demandée une réponse, ou si elle doit être transmise.
 - Dans les articles pour le Journal, ne pas allonger inutilement le texte. Abréger le plus possible en écrivant notamment M., Mme, Mlle, ler, 2^{ème}, etc.
 - Toute demande, toute proposition, toute réclamation, tout communiqué émanant d'une société musicale doit parvenir au secrétariat par l'intermédiaire de sa Fédération qui formulera à l'appui un avis motivé. Les réponses seront transmises par la voie inverse.

TRES IMPORTANT

C'est par une lettre du 13 mai 1957 adressée à la C.M.F. que l'Administration a admis la possibilité, pour les Sociétés Musicales, de recevoir des subventions sur la partie disponible du boni des Caisses d'Epargne et de Prévoyance. « Là où il y a l'Eureuil ». Qu'on se le dise !

F. ANNE
vice-président de la C.M.F.
président du Conseil d'Administration de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Lisieux
1er octobre au 15 novembre

STAGES

Stage de Boulouris-sur-Mer du 3 au 15 septembre 73

Stage de la Loyère fin août et début septembre 73

100 PAGES D'ILLUSTRATION • ORGANOLOGIE • 2 INDEX

100 PAGES D'ILLUSTRATION • ORGANOLOGIE • 2 INDEX

jacqueline jamin

histoire de la musique

alphonse leduc

L'HISTOIRE DE LA MUSIQUE LA PLUS VENDUE EN FRANCE

A. LEDUC • 175 R. ST HONORE • PARIS 1^{er}

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

Les articles de cette rubrique sont insérés sous la responsabilité du président de chaque Fédération.

ARDENNES

Journée Pédagogique

Pour la septième année consécutive, le bureau de la Fédération Musicale Aube - Haute-Marne avait organisé une journée pédagogique avec le concours des professeurs du Conservatoire de Troyes, le dimanche 12 novembre, à Pont-Sainte-Marie (Aube).

Une centaine de musiciens s'étaient déplacés et suivirent de bout en bout le programme prévu. Les heures passèrent vite à Pont-Sainte-Marie; aussi, c'est toujours avec le même brio que M. Emile Logé, président, anima avec M. Maurice Faillenot l'ensemble de cette journée à laquelle MM. Patéro pour la flûte, Raffel (trombone), Ramecourt (trompette d'harmonie) et Herbin (tambours et clairons) apportèrent leur précieux concours.

L'analyse et l'audition du Menuet pour harmonie et fanfare (de Désiré Doudéne) et pour terminer l'exécution par tous d'un morceau sous la direction de M. Maurice Faillenot, clôtura cette journée enrichissante.

Le nombre des participants ne permit pas de faire de détail, c'est peut-être le regret que l'on peut formuler mais l'avenir permettra d'améliorer ces journées dont le principe est bon. Ont pris part aux travaux les sociétés suivantes : l'Harmonie Municipale de Troyes, l'Alerte de Troyes, l'Harmonie de Sainte-Savine, l'École de Musique de Brienne-le-Château, l'Harmonie « l'Aurore » de Saint-André-les-Vergers, l'Indépendante de Saint-Julien-les-Villas, l'Harmonie Municipale de Baz-sur-Aube, la Société Musicale de Méry-sur-Seine, l'Harmonie SNCF de Romilly-sur-Seine, la Fanfare de Pont-Sainte-Marie, la Lyre Chiminoise et la Fanfare Municipale de Chalindrey, l'École Municipale de Musique et l'Harmonie Municipale de Langres, soit dix sociétés de l'Aube et deux de la Haute-Marne.

Sur place tous les détails pratiques avaient été pensés par Mme et M. Roger Charé qui sont à féliciter. Un vin d'honneur offert par la municipalité et présidé par M. Robert Royer, maire de Pont-Sainte-Marie et Robert Compagnon, président de la Fanfare, mit un point final - fort sympathique - à cette septième journée pédagogique.

Du 1er octobre au 15 novembre

Pour des raisons techniques de transmission et d'impression, les comptes rendus de l'activité musicale ardennaise iront désormais du 15 au 15, d'où l'absence de cette rubrique le mois dernier dans ce journal.

Toutes les sociétés ont repris leur activité fin septembre ou début octobre au plus tard. Le président Dauchy, les vice-présidents Pihet (qui représente la FMA à l'AG de la C.M.F.) et Thomé; le secrétaire Demay (qui assura l'établissement, avec des amis, et la répartition des diplômes des examens fédéraux avant les Saintes-Céciles); le trésorier Charotagne (pour le recouvrement des cotisations, abonnements et assurances 1972-73) ont également repris leur activité fédérale et en rendront compte à la réunion de reprise du C. d'A. de la FMA le 10 décembre qui prévoira l'activité 1973 dont le congrès prévu à Charleville-Mézières le 20 mai.

De multiples concerts ont été donnés pour les fêtes locales notamment à Charleville-Mézières (HM et H SN CF), Loforin, Floing, Sedan-Torcy, Nouzonville, Rocroi, Monthois, Amagne, Bethel et toutes les sociétés sont sorties pour le 11-11.

L'UM Revinoise a perdu son chef M. Roland Adant qui, avant d'aller prendre la direction du Conservatoire Municipal de Saint-Priest (Rhône) a dirigé un brillant concert (avec notamment « l'Italienne à Alger », « La Hussarde », « La Marche du Sacre du Prophète », « Danses 1, 2, 4 » de Jourquin, « Sigur Jorsalfar » de Grieg).

L'HM Rethel a honoré son trompettiste François Legée, 1er prix de trompette au concours d'excellence de la FMA; ses vétérans : le président Hildevert Thomé (50 ans de services à Rethel), Marcel Robert (50 ans dont 45 à Rethel), Raymond Briard (40 ans dont 36 à Rethel).

L'HM de Monthermé a accompli un joli déplacement à Prüm (Allemagne).

L'HM de Vouziers a marié en musique J.-M. Vuadelle, fils de son président et Mlle Dauphin, tandis que l'Harmonie de Fromelennes accompagnait à sa dernière demeure un de ses anciens musiciens, Octave Leclercq, 80 ans (qui fut aussi trombone une vingtaine d'années à Audun-le-Roman) et « La Mouzonnaise » son baryton Maurice Muller (Monaysien inhumé à Montmédy).

« L'Indépendant » de Nouvion-sur-Meuse a tenu son AG (109 membres, 26 sorties dont 11 concerts en Ardennes et 1 à Longuyon) avant de récompenser les meilleurs de ses élèves (tout comme l'UM Revinoise (65 jeunes aux cours) avant le départ de son chef, remplacé provisoirement par le sous-chef Berton.

Et toutes les sociétés ont préparé les programmes de messes, concerts, défiler, bal, des « Saintes-Céciles » qui a débuté le 19 novembre, Sainte-Cécile que nous évoquerons amplement dans notre prochain compte rendu.

AUBE ET HAUTE-MARNE

HAMPIGNY. — Noces de diamant de M. et Mme Henri Jacquot.

Un temps chaud et clair... La fraîcheur d'une petite église et, seuls devant le prêtre, M. et Mme Henri Jacquot, qui avaient été unis par les liens du mariage, soixante années durant.

Soixante ans : c'est beau, pour un couple qui a traversé deux guerres mondiales ! Une vie commune placée sous le signe de la musique, puisque c'est en 1910 que M. Henri Jacquot prenait la direction de l'Union Fraternelle d'Hampigny, société musicale qui, en ce mardi 15 août 1972, fournit l'environnement sonore cher au cœur des époux.

Mais M. Jacquot abandonna en 1971 à M. Georges Kearcher cette place tant chère, pour jurer de la plus paisible retraite, une retraite bien méritée, après une longue existence consacrée à l'administration de la Choucrouterie Coopérative d'Hampigny, dont il fut l'un des fondateurs.

M. Henri Jacquot : 85 ans, son épouse Berthe : 79 ans. Une vie fructueuse et extrêmement bien remplie. Quatre enfants : Yvon, directeur de l'Hospice de vieillards de Brienne-le-Château et chef de musique de la « Lyre Briennoise »; Marc, agriculteur à Hampigny; Vivette, mariée à un ingénieur des Ponts et Chaussées; Christiane, épouse de militaire. Dix-sept petits-enfants, aussi habiles à manipuler le magnétophone que l'appareil photo, en cette rare occasion : les noces de diamant de leurs grands-parents.

En 1929, les palmes académiques en 1941, la médaille d'or de l'Académie du dévouement national, la médaille d'argent des Sciences et Lettres, la médaille d'argent de la Direction de société musicale.

Soixante-deux ans d'activité à la Confédération Nationale de France dont il a la direction de l'Union Fraternelle d'Hampigny; médaille d'or du vétéran de Confédération Musicale de France.

Et puisqu'il y a eu des guerres, M. Jacquot s'y illustra, puisqu'il a gagné la Médaille du Combattant 1914-1918 et la Médaille de Verdun. Il a aussi mérité celle d'argent, récompensant une présence de 43 années au conseil municipal de la commune.

Il fut directeur de la Caisse locale du « Crédit Agricole Mutuel » groupant les communes d'Hampigny, Vailletigny et Mézières-les-Briennes, de 1931 à 1947, occupa les fonctions de secrétaire-trésorier de la Choucrouterie d'Hampigny « Les Producteurs Réunis » dès 1928, avec continuité à la Choucrouterie Coopérative du même lieu jusqu'en 1968.

Et durant tout ce temps, au milieu de toutes ces activités, il fut habilement épaulé par une épouse plus que dévouée.

C'est donc à 11 h. que la grande messe dirigée par M. l'abbé Huille, curé de Vailletigny, débuta en la petite église de la commune. La Société Musicale au complet était bien sûr présente, et donna le meilleur d'elle-même en hommage à celui qui dirigea le bateau si longtemps, avec tant de maîtrise, en interprétant « Romance » de Paul Romby; « La Flûte enchantée » de Mozart; « Le Chant Russe » de Lalo; « Alceste » de Gluck et « La Marche Solennelle » de Beethoven.

Une autre audition eut lieu devant la salle des fêtes, un peu plus tard et, sous un soleil à peine voilé, les membres de la famille et tous les invités purent entendre « Arena di Verona » (Ollé !), Arosa Mars (de Oscar Ichnor) et le Sallanchard (de Moretti).

CENTRE

A l'attention des Sociétés

Milleurs vœux

Au début de cette nouvelle année les membres du Bureau Fédéral adressent leurs vœux de prospérité à toutes les sociétés groupées au sein de la Fédération Musicale du Centre. Ils y joignent, à l'intention de tous les sociétaires et de leurs familles, leurs meilleurs vœux de bonheur et de parfaite santé.

Cotisations

Il est rappelé que les cotisations sont dues à partir du 1er octobre. Pour cette année, elles sont fixées comme suit :

Cotisation annuelle : 30 F par société.

Cotisation par membre : 0 F 50.

Elles doivent être versées au CCP 3-36 Clermont-Ferrand, au nom de la Fédération Musicale du Centre ou par chèque bancaire, établi au nom de la Fédération Musicale du Centre et adressé au président fédéral M. Reilin, 2, rue Salignat, 03200 - Vichy.

Assurances

Pour bénéficier des conditions avantageuses de l'assurance collective de la C.M.F. les primes doivent être réglées au 1er octobre. Elles doivent être versées directement au CCP 739-12 Clermont-Ferrand de M. Delgouttre, trésorier général adjoint, 27, rue de Paris à Moulins (03), qui est chargé de ce service pour la F.M.C.

Récompenses

Toutes les demandes de récompenses, pour la promotion de Sainte-Cécile doivent être faites avant le 1er juin.

Les demandes doivent être adressées aux présidents départementaux pour la Corrèze, la Creuse et la Nièvre. Pour le département de l'Allier, elles doivent être adressées directement au président fédéral, 2, rue Salignat à Vichy.

Examens fédéraux d'élèves

Toutes les inscriptions seront closes le 15 mars.

Les listes des élèves à présenter sont à transmettre aux présidents départementaux.

Elles doivent indiquer : le nom de la société, les noms et prénoms des élèves, leur âge, la division à laquelle ils appartiennent (solfège et instrument) et, s'il y a lieu, les récompenses obtenues précédemment.

Les dates des examens seront fixées ultérieurement.

Circularité F.M.C. du 10 février 1972

Cette circularité a été transmise à toutes les sociétés de la Fédération. Prière de s'y reporter pour tous renseignements utiles.

Congrès et fête fédérale 1973

C'est la coquette cité de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier) qui a accepté d'organiser notre congrès et notre fête fédérale le 20 mai 1973.

Les sociétés désirant participer au festival peuvent demander tous renseignements à la mairie de Saint-Pourçain-sur-Sioule ou à M. Virlogeux, directeur de l'Harmonie, 10, rue Albert-ler, 03 - Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Fête départementale de l'Allier

Un festival aura lieu à Diou (Allier) le 8 juillet prochain. Ce sera la fête départementale de la musique.

S'adresser pour tous renseignements à M. Henri Labussière, chef de musique, 03 - Diou. A. R.

GANNAT

Dimanche 26 novembre

Fête de la Sainte-Cécile

L'Harmonie n'a pas failli à la tradition. Sainte Cécile a été fêtée dignement. A l'église, une audition composée d'œuvres célèbres, mais d'interprétation délicate, montre que nos musiciens ne recherchent pas la solution de facilité. Des marches nouvelles, jouées pour la première fois dans les rues de notre cité, apportaient à l'impeccable cortège un air de renouveau et de gaieté.

Le chef Lajoie et son personnel servirent dans la salle des fêtes, pour la satisfaction de tous, un succulent déjeuner aux 140 convives qui entouraient le président, M. Raoul James, et le directeur, M. Langlais; M. Michalet, maire adjoint, représentant le maire empêché; MM. Esvan et Bazin, adjoints, représentant la municipalité; M. Solvignon, président de la Société lyrique d'Aigueperse, et MM. Millet et Laville, respectivement directeur des sociétés de musique d'Aigueperse et de Charroux.

Notons que M. Y. Macheion, conseiller général et maire de Gannat, et M. Marliac, maire d'Aigueperse, avaient tenu à honorer de leur présence l'audition à l'église.

Après les discours d'usage, le président de l'Harmonie, M. James, remit au directeur, M. Langlais, une superbe baguette de chef qui lui permettra de conduire la société vers de nouveaux succès.

Puis les musiciens et membres du comité suivants furent décorés :

Insignes de la Fédération musicale du Centre aux jeunes musiciens. — MM. Bautista, Brun, Bellet.

Médaille de la Fédération musicale du Centre (15 ans de services) — MM. Tallandier, Maréchal (membre civil), Blanc.

Médaille de la Confédération Musicale de France, médaille de bronze (20 ans de services). — M. Roumier; médaille d'argent (30 ans de services). M. Bertrand.

Médaille de la Confédération Musicale de France (vétérans, 65 ans d'âge). — MM. Labbé, Duret, Bellet. (La Montagne, 20-11-72).

LAPALISSE

Dimanche 26 novembre

Dimanche dernier, tous les musiciens étaient au diapason, célébrant tel et tel la fête de Sainte-Cécile, leur patronne.

Lapalisse n'a pas échappé à la tradition et l'Union Musicale était en liesse pour célébrer cette journée de réjouissances.

Ces dernières furent tout d'abord musicales, car, depuis fort longtemps, la coutume instaurée à l'Union Musicale fut que cette formation participe à l'office religieux qui a lieu au cours de la matinée et durant lequel est donné un programme d'œuvres spécialement mises au point pour cette occasion, sous la conduite de M. Bardou, chef de musique.

C'est donc à l'issue de l'office religieux et après s'être rendu en défilé au cœur de la ville que tous les musiciens et leurs invités se retrouvèrent autour des personnalités officielles et aussi de la table qui devait leur permettre d'apprécier le menu de banquet traité par le chef Robert, de l'Hôtel de l'Éen.

A la table officielle, nous avons noté la présence de Mme J. Dubuis, adjointe au maire, représentant ce dernier, empêché; le président Louis Deyprey et Mme; M. Bardou, chef de musique et Mme; M. l'abbé Duret, curé doyen de Lapalisse; M. Noël Viriot, vice-président de l'U.M. et Mme; M. Labarbe, président d'honneur; M. Etienne Gruet, président du comité des fêtes; M. Louis Drijard, directeur de la Caisse d'Epargne; Mme Dufour, professeur de solfège; M. Nebout, président de l'U.M. d'Arfeuilles, et Mme, etc.

Après les allocutions de M. Louis Deyprey, président de l'U.M., Mme Dubuis, au nom de la municipalité; M. l'abbé Duret, M. Bardou, le président donna lecture de la liste des

musiciens distingués par une médaille ou un diplôme. Il indiqua notamment qu'une de ses distinctions venait aujourd'hui reconnaître les mérites d'un déjà ancien musicien, dont l'état de santé — fort heureusement en amélioration — ne lui permettait pas d'être présent à ces réjouissances. « Tous, vous avez reconnu notre ami Jean Rambaud, dont l'absence nous confirme combien il était précieux à double titre à notre Union locale ». Une délégation devait se rendre ensuite au domicile de M. Rambaud pour lui remettre médaille et diplôme de la Fédération musicale.

Tout au long de cette amicale assemblée, ne cessa de régner une bien belle ambiance, qui devait faire se prolonger fort tard dans la soirée cette journée consacrée à Sainte-Cécile et aux musiciens.

(La Montagne, 28-11-72).

SAINT-GERAND-LE-PUY

Dimanche 26 novembre

Dès le matin, les musiciens de la Société Musicale de Saint-Gérard-le-Puy étaient en fête : tout d'abord ils devaient donner à la grand-messe cinq magnifiques interprétations : « La marche militaire », de Schubert ; la célèbre « Réverie », de Schumann ; « Le chant léger », de Bach ; « La prière à Sémiiramis », de Rossini ; et enfin, « La Nûte enchantée », de Mozart.

A l'issue de celle-ci, un défilé pour déposer une gerbe au monument et chanter les habitants de la ville de quelques accents entraînants.

Tous se retrouvaient, bien soignés par le chef Sarassat. Au dessert, le président et maire, M. Bardet, devait dire combien tous regrettaient l'absence du président d'honneur, M. De Laire, et de M. le curé Firon, souffrant. Il adressait ses remerciements aux dames des musiciens, à la troupe théâtrale, sous la direction de M. Auguste Fejoux, Mme Pothier pour les danses.

Encore des remerciements pour les « invisibles », ceux qui travaillent pour que vive la Société Musicale, les musiciens qui viennent de l'extérieur, et enfin, ceux qui dirigent la destinée de la société : le vice-président Guinard, le chef de musique, M. Demonet ; M. Revillon, le trésorier, etc.

Ce fut ensuite la remise des décorations :

Médailles de la Confédération Musicale de France (argent), à MM. Bouton (48 ans de présence à la musique) ; Julien (40 ans) ; Guinard (35 ans) ; Theull (35 ans) ; la médaille de bronze pour MM. Panny et Bardet, pour plus de 30 ans.

Médailles d'argent de la Fédération Musicale du Centre à : MM. Tantot (24 ans de présence) ; Pouillen (23 ans) ; Paris (22 ans) ; Chignol (16 ans) ; Aubert (16 ans) ; Beguin (15 ans) ; Gouterot (15 ans).

(La Montagne, 28-11-72).

SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES

Dimanche 26 novembre

L'Indépendante a fêté Sainte-Cécile dimanche dernier. Soixante-trois musiciens — chiffre record jamais atteint — participèrent à la messe en musique. Après une ouverture de Mozart, l'Indépendante exécuta, sous la direction de son chef, M. Gaston Bourasset, deux chants religieux corses, tandis que la batterie sonnait « Aux Champs » lors de l'élevation.

Un long défilé conduisit, ensuite, les musiciens par la rue du Marché, la rue Nouvelle, rue Pierre-Sémar, les Aures, Grécatières et retour à la salle Auguste-Geneste pour la remise des récompenses.

Le président M. Bonnet, entouré des membres du comité directeur, souhaita la bienvenue aux autorités présentes, rappela le succès de la fête de la musique organisée en mai dernier à Saint-Germain, et félicita les musiciens pour leur tenue et leurs progrès. M. Bertucat, maire et conseiller général, remercia l'Indépendante de sa participation à toutes les manifestations locales et assura notre société du concours de la municipalité et de l'appui de la population.

Vint ensuite la remise des décorations. Furent successivement honorés :

— Médaille d'argent de la Fédération Musicale du Centre : André Buffaut, Raymond Barjaud, Jean Tessot, René Moutet, Joseph Verneuil, Jean Barot, Gilbert Alleryat, Roger Chancolor, Roger Bouffecet.

— Médaille de bronze de la Confédération Musicale de France : Henri Jobert (pour trente-deux années de musique), Robert Méténier (pour trente-deux années de musique).

— Médaille d'argent de la Confédération Musicale de France : René Meunier (pour quarante-trois années de musique), Jean Gausse (pour quarante-trois années de musique).

— Médaille d'or de la Confédération Musicale de France : Mlle Aline Chêne (pour cinquante et une années de musique).

— Médaille des Sociétés Musicales et Chorales : René Moutet.

— Médaille de l'Etoile Civique : Maurice Malbrunot, Pierre Varrlot, Roger Champommier.

A 13 h. les musiciens se retrouvèrent pour le banquet annuel à l'hôtel du Pont.

A la table d'honneur, nous notions la présence de M. Bonnet, président de l'Indépendante ; M. Bertucat, maire et conseiller général ; M. le commandant représentant la base aérienne de Varennes-sur-Allier ; M. Balmes, chef de gare principal ; M. Bohat, maire adjoint ; M. Besson, président de l'UAICF ; M. Verduron, président du Comité des fêtes ; M. le chef de brigade de gendarmerie de Saint-Germain ; le Comité directeur de l'Indépendante au grand complet.

(La Montagne, 1er-12-72).

VARENNES-SUR-ALLIER

Dimanche 26 novembre

La Société Musicale de Varennes a fêté dimanche la Sainte-Cécile. Comme le veut la tradition, tous les musiciens renforcés par quelques éléments de Bessay et de St-Gérard-de-Vaux, se rendirent à la grand-messe, pendant laquelle ils exécutèrent brillamment quelques morceaux de leur répertoire.

Puis ce fut le défilé et il y eut un nouveau rassemblement salle d'honneur de l'hôtel de ville pour la réception organisée par la municipalité. Aux côtés de M. Georges Bourin, maire, qui présidait, et de M. Chérasse, président de la Société Musicale, nous avons noté la présence de M. le commandant Auzias, représentant M. le colonel commandant la base aérienne ; de Mme Bertholier, adjoint au maire ; de M. Bayon, chef de musique, et de nombreuses personnes parentes ou amies des musiciens.

M. Chérasse prit la parole pour excuser M. Relin, président de la Fédération Musicale du Centre, et le remercier de l'appui et du dévouement dont il a fait preuve pour obtenir diplômes et médailles. Puis M. Chérasse de préciser que certains musiciens méritants n'ont pu être compris dans ce premier contingent de médailles, leurs dossiers n'ayant pu être transmis ou temps utile (ils auront satisfaction au début de l'année prochaine). Le président remercia M. le maire, président d'honneur, ainsi que tout le conseil municipal qui offrit le vin d'honneur.

M. Georges Bourin, maire, adressa ensuite à tous ses félicitations. La société est en pleine remontée et il adresse des éloges au chef, M. Bayon, pour avoir su donner un souffle nouveau à notre vieille Société Musicale. La municipalité, de son côté, fera tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter le développement de la musique à Varennes.

On passe ensuite à la remise de médailles. M. le maire épingla sur la poitrine de treize musiciens dix médailles de la Confédération Musicale de France et trois médailles de la Fédération des Sociétés Musicales du Centre, en ayant un mot aimable pour chacun.

LES MEDAILLES

MEDAILLES ET DIPLOMES DE LA CONFEDERATION

MUSICALE DE FRANCE

Médailles d'or : Kauffmann Camille, Givon Henry, Ratignat Maurice.

Médailles d'argent : Dupuis Georges, Thierry Raymond, Faure Jean, Michel René.

Médailles de bronze : Flossier Robert, Connin Robert, Joutat Charles.

MEDAILLES ET DIPLOMES DE LA FEDERATION

DES SOCIETES MUSICALES DU CENTRE

Médailles d'argent : Raymond Jacky, Joutat André, Bargoin Christian.

Enfin, un peu plus tard, musiciens et leurs invités se retrouvèrent au restaurant « Le Poulet à la Crème » pour le repas traditionnel. Ce fut un bon moment de détente pour tous dans la plus cordiale amitié.

(La Montagne, 28-11-72).

VICHY

Société Musicale — Dimanche 26 novembre

Comme le veut la tradition, notre Société Musicale, qui porte allégrement ses cent et quelques années, a dignement fêté la Sainte-Cécile, cette vierge et martyre qui unissait la musique instrumentale à sa voix pour chanter les louanges du Seigneur.

Cette journée débuta par une messe en musique à la chapelle Sainte-Bernadette, aux Garets, puis, à midi, tous nos musiciens se retrouvèrent à leur salle de répétition pour une réunion fort sympathique, à laquelle ils avaient convié diverses personnalités.

Nous avons noté : MM. Ricel, sous-préfet ; Gabriel Péronnet, député ; le docteur Jacques Lacrin, maire ; Frélastré, conseiller général ; le commandant Mollat, commandant la place ; Mételner et Wirth, adjoints au maire ; Cathala, nouveau commissaire de police ; Rougellin, Mme Irlarte et Mlle Contoux, conseillers municipaux, cette dernière représentant également l'UAICF ; l'abbé Aucouturier, curé de la paroisse Saint-Blaise ; MM. André Relin, président de la Fédération Musicale du Centre et membre du bureau de la Confédération Musicale de France ; Corre, président de la Symphonie Vichyssoise.

Ils furent accueillis par M. Métot, président de la société, entouré de MM. Rolin, directeur, et Pouchet, vice-président, et des dirigeants.

M. Métot ne manqua pas de saluer ses hôtes par quelques mots de bienvenue, avant de rappeler que la société fêtait cette année son cent dixième anniversaire. Malgré cet âge, notre Société Musicale se porte bien et a foi en l'avenir, de nombreux jeunes figurant dans ses effectifs grâce au dévouement de son chef, M. Paul Rolin. M. Métot remercia ce dernier, ainsi que les membres du conseil d'administration et les exécutants.

« Il faut que chacun de nous soit un apôtre, un bon apôtre, poursuivit M. Métot, afin que notre société devienne plus prospère et plus forte, et pour qu'elle répande le plus de belles notes musicales dans la cité vichyssoise ». Il termina en présentant aux présents ses meilleurs vœux et souhaita que régne l'union, une bonne camaraderie et une fraternelle solidarité.

M. le maire de Vichy se plut à

souligner le talent, le dévouement et l'amitié qui caractérisent les membres de la Société Musicale. Il les félicita de continuer la tradition à Vichy et associa dans ses compliments et associa dans ses compliments et exécutants qui maintiennent une si belle activité à cette brillante phalange, qui mérite bien la gratitude de la population vichyssoise.

M. le sous-préfet traduisit le plaisir éprouvé d'assister à cette réunion à caractère familial. « S'il est vrai que l'honneur d'un pays c'est ce qu'il apporte au monde », comme l'a écrit André Malraux, vous apportez beaucoup à la vie et à l'agrément de Vichy », déclara le représentant du gouvernement à nos musiciens, avant de féliciter les jeunes présents dans leurs rangs et ceux ayant fait l'objet d'une distinction.

Après ces allocutions, les récompenses suivantes furent décernées à des membres de la société :

Médaille de vétéran (or). — Pour services rendus à l'art musical : MM. Alexis Trapeau (vice-président), Antoine Brouaudière et Pierre Chataud.

Médaille d'honneur (or). — 40 ans d'activité musicale : MM. Paul Bataille et Pierre Champpeau.

Bronze (20 ans d'activité musicale) : MM. René Feron et Guy Maldaud.

Diplôme du jeune musicien (5 ans d'activité musicale). — MM. André Diot et Daniel Lafaye.

Division préparatoire 1. — Première mention de solfège : Félix Palals.

Division préparatoire 2. — Première mention de solfège et première mention de saxo alto : Jean Henri Couedel.

Division élémentaire 1. — Première mention de solfège et première mention de trompette : Daniel Bourresse.

Division élémentaire 2. — Première mention de solfège et première mention de clarinette : Jean-Claude Fréty.

Division moyenne. — Première médaille de saxo alto : Daniel Goetz.

Division supérieure. — Deuxième prix de solfège : Daniel Goetz.

Un vin d'honneur servi sur place, suivit cette distribution, puis rendez-vous fut donné au Restaurant du Bourbonnais, place du Champ-de-Foire, où chacun fit honneur au déjeuner qui groupait nos musiciens et leurs familles, leurs dirigeants et plusieurs personnalités.

Reprenant la parole, M. Métot adressa de nouveau ses remerciements à ses musiciens, à leurs chefs M. Rolin et sous-chef M. Gérard, aux membres honoraires, à la municipalité et à son maire.

M. Wirth, représentant le docteur Lacrin, complimenta les membres de la Société Musicale, qu'ils soient dirigeants ou exécutants, et les assura de son appui au conseil municipal.

Enfin, M. André Relin parla à ses amis de « la Musicale » à un double titre : comme président de la Fédération Musicale du Centre et comme directeur de l'Harmonie Municipale. A tous, il adressa son salut confraternel et traduisit sa satisfaction de voir autant de musiciens, et surtout autant de jeunes dans la salle. « Tant qu'il y aura des Métot, homme de devoir et homme de cœur, et des Paul Rolin, nos sociétés ne mourront pas », devait-il déclarer dans son allocution.

Discours et chanteurs s'en donnèrent à cœur joie à l'issue de ce déjeuner, qui valut au traiteur d'innombrables félicitations.

(La Montagne, 28-11-72).

ILE-DE-FRANCE

Orchestre d'Accordéons de Paris

Le 14 juin 1972, l'Orchestre d'Accordéons de Paris, que dirige M. Etienne Lorin, s'est présenté devant un jury que présidait le commandant Dautricourt, pour subir l'épreuve du concours itinérant de la Fédération.

Après l'exécution de l'ouverture de Titus de Mozart et de la Petite Suite Pastorale de D. E. Boudéne, l'orchestre interpréta brillamment la Suite Irlandaise de Matthias Sieber. Le jury accorde un 1er prix ascendant avec 29 points 1/2 sur 30, classe en division d'excellence. A cette magnifique formation qui fait honneur à la véritable musique.

Le directeur obtient une mention et est chaleureusement félicité, ainsi que ses musiciens par les membres du jury.

Nous ne serions pas surpris de trouver l'Orchestre d'Accordéons de Paris en division d'honneur après son prochain concours.

— x x x —

Dimanche 28 janvier 1973, à 15 h., salle municipale de Charenton (métro Charenton-Ecoles), grand concert annuel (15ème anniversaire). Orchestre d'Accordéons de Paris (directeur-fondateur, Etienne Lorin).

PROGRAMME

Œuvres symphoniques : Pour le 150ème anniversaire de la naissance de C. Franck, Rédemption ; W.-A. Mozart, Titus (ouverture) ; F. Liszt, Deuxième Rhapsodie Hongroise ; M. Seiber, Suite Irlandaise ; V. Gamba, Toccata Festive ; E. Avril, Rondo en Style Polytonal ; M. Landowski, Mouvement pour Cordes.

Œuvres de musique légère : A. Ketebev, Sur un Marché Persan ; E. Lorin, Antenne Musicale ; A. Basilis, Antenne de Willy Muzilli.

LOIRE ET HAUTE-LOIRE

Importante remise de décorations à la Société Musicale de la Pacaudière.

Il est de coutume pour les sociétés musicales de récompenser leurs sociétaires à l'occasion de leur célébration de Sainte-Cécile. Rompant exceptionnellement cette tradition, en raison du nombre de récipiendaires, la Société Musicale de La Pacaudière avait organisé ce samedi 11 novembre, à 20 h. 30, une soirée intime, à la salle de la mairie de cette charmante commune. Le président de la société M. Genest, entouré de tout son bureau, du directeur M. Couplier, et de tous les musiciens remercia les personnalités présentes : M. Bertrand, conseiller général du canton ; M. Gallot, maire de La Pacaudière ; Mme Roz, adjointe ; M. Péguret, maire de Chénay-le-Châtel ; M. Dupuis, maire du Crozet ; M. Labouret, président du Comité Roannais des Sociétés Musicales, vice-président de la Fédération Musicale Loire et Haute-Loire ; M. Ravassard, trésorier du Comité ; M. Foliot, secrétaire adjoint et conseiller municipal de Roanne.

Après avoir expliqué le pourquoi de cette soirée et parlé de sa chère société qui a 83 années d'existence, M. Genest se plut à féliciter ceux qui allaient être honorés, rendu hommage à leur dévouement, à leur esprit de société ; il lança un appel pour que les jeunes viennent grossir les rangs pour assurer la relève. M. Labouret dit le plaisir qu'il avait de se trouver parmi ceux qui défendent la musique populaire, se faisant l'interprète de M. Rouchon, président de la Fédération qui aurait aimé être ce jour-là à La Pacaudière pour récompenser 20 musiciens (ce qui est très rare) dont M. Genest lui-même et M. Gallot, maire, ainsi que M. Couplier, directeur.

Il renouvela ses félicitations à tous ceux qui ont contribué au succès du festival les 27 et 28 mai de cette année.

Puis M. Genest fit part d'une lettre de M. Serval, sous-préfet, félicitant ceux qui ont mérité la médaille d'honneur des Sociétés Musicales et Chorales attribuée par le ministre des Affaires Culturelles, communément appelée Médaille du Gouvernement.

Tour à tour les personnalités présentes remirent cette médaille aux 20 musiciens dont voici les noms :

MM. Allier Francisque, Ailler Georges, Bonnaud Claude, Brivet Fernand, Belot Marius, Couplier Jean, Chuchet Claudius, Dury Stéphane, Gacon Paul, Gallot Jean, Genest Auguste, Guilcher Louis, Jacquy Marc, Gérard André, Papon Marcel, Pégon Robert, Fuvrat René, Rivollier Georges, Rollet François, Tallardhat Maurice.

De chaleureux applaudissements ponctuèrent chaque remise. Ensuite un vin d'honneur et des franchises furent appréciés des présents de cette soirée, qui eurent également le plaisir de revoir les grands moments du festival grâce à la projection des films « très réussis » et réalisés par des amateurs locaux.

Le secrétaire adjoint délégué à la presse du Comité Roannais :

FOLIOT Jean.

MIDI

BEUCAIRE

Lyre Beaucairoise

La Lyre Beaucairoise a fêté dignement la Sainte-Cécile par une soirée de gala qui fut offerte à la population beaucairoise le samedi 25 novembre, dans la salle du Casino. Un programme fort bien composé par M. Joseph Mourét, directeur et vice-président de la Fédération des Sociétés Musicales du Midi, en deux prestations de qualité. Un public très nombreux avait garni les fauteuils de la grande salle. Sa bonne humeur, ses « entrées » spontanées dans les rythmes, en enthousiasme, participèrent au succès du spectacle souligné par de nombreux applaudissements.

Parmi l'assistance, on y distinguait M. Cartier, conseiller général ; M. Balmossière, représentant M. le maire ; MM. Simonetti, Latorre, adjoints ; des conseillers municipaux, des personnalités beaucairoises de divers horizons, sociétés et groupements parmi lesquelles M. Jaquet, Me Gardiol, M. Gignères et tant d'autres.

La Lyre, dont la renommée a débordé nos frontières, fut égale à elle-même, sous l'autorité souriante de son chef. Un chef dont la présence dépasse l'orchestre et qui, grâce à une connaissance parfaite de la musique, a évoqué des heureux diversissements chorégraphiques tant classiques que modernes. Et puisqu'il ne peut se cacher derrière sa baguette, a dit fort spirituellement M. Jaquet, qu'il veuille accepter à part égale, avec tous ses musiciens, nos remerciements et nos éloges. Le programme fut le suivant : Pot-pourri « Boum » sur Charles Trenet ; Chanson Hindoue, de Blusky Korsakoff, interprétée sur le harmonium par le jeune Didier Balmossière ; Marche Américaine Cinquantenaire, pas-double vibrato, fait dans des rythmes plus modernes et plus nuancés. Pop Corn et le final endiable de Helio Dolby.

Avec l'école de danse, la qualité de l'interprétation alla crescendo.

Dès 16 petits rats de la section des débutants, qui évoluèrent à ravir aux accents du célèbre Menuet de Boccherini, en passant par la mazurka du ballet de la Source de Léo Delibes, ces jeunes filles nous réservèrent le grand moment de la soirée en valsant avec quelle grâce et quel ensemble « L'Aventura » de Charden. Sans ambages, disons que Mme Raffy et son école de danse, Mlle Yolande Mellani, capitaine et ses majorettes, furent les triomphatrices de la soirée. Mlle Mellani cristallisa autour de sa personnalité par son aisance et son charme, les diverses évolutions des majorettes sur des thèmes de Mme Raffy. Son exhibition exécutée très « dans le vent » dans Cincinnati et Charleston.

Quand on suit par les grandes étapes de la croissance, cette étonnante progression, elle illustre l'excellent travail effectué par Mme Raffy. Souhaitons aussi aux majorettes qu'elles puissent encore longtemps extérioriser devant le public beaucairois leur charme et leur grâce. Félicitations aussi à Mlle Christine Morand qui, dans les « Petits chaussons » si délicieusement « pointés », a ravi tous les spectateurs.

Un grand merci donc à tous ceux, à toutes celles qui ont assuré le succès de cette belle soirée. Il était juste et de bon ton que Mme Raffy ait voulu associer publiquement M. Joseph Mourét à la manifestation de sympathie dont elle fut l'objet, les bras chargés de fleurs.

CASTELNAUDARY

La Sainte-Cécile fêtée avec éclat par les Sans-Soucis

Fidèle à sa tradition, l'Harmonie des Sans-Soucis a fêté la Sainte-Cécile avec un éclat tout particulier le dimanche 20 octobre. Déjà dès le samedi soir, elle organisa un très beau concert dans la salle des fêtes en présence d'un grand nombre de spectateurs. Tour à tour, M. Raluy, chef de musique, et M. Cécile Collet, sous-chef et vice-président de la Fédération du Midi, dirigèrent une soixantaine de musiciens qui interprétèrent avec brio des œuvres de compositeurs célèbres. On notait dans la salle la présence de M. Cassabel, député-maire de la ville ; le lieutenant-colonel Rolland, commandant le centre mobilisateur 143 ; M. Charles Lucasse, adjoint au maire ; M. Guilhem et Mme Nicole Grand, conseillers municipaux ; M. Tisseyre, président de l'ESSI ; Mme Janet, présidente des Chœurs du Lauragais ; Mme Destienne, directrice des Chœurs du Lauragais ; Mme Besançon, professeur de piano, ainsi que bien d'autres personnalités dont nous nous excusons de ne pouvoir donner leurs noms. M. Etienne Rey, président de l'Harmonie, présidait cette émouvante assemblée. De nombreux applaudissements mirent un point final à ce magnifique concert qui fut le prélude d'une belle fête musicale.

Le dimanche matin eut lieu un magnifique concert à l'église Saint-Jean. Les fidèles très nombreux purent apprécier la valeur de ce magnifique concert. A 10 h., quelques musiciens se rendirent devant le domicile de M. Cassabel, député-maire, pour interpréter La Marcellaise. Après la messe les Sans-Soucis défilèrent en ville et vers 13 h., le cortège se dirigea en face de l'ancien Café Central. Un banquet de 64 couverts fut lieu à l'abbaye d'Anjou à l'Hostellerie Labastie. On retrouva autour de M. Etienne Rey, président ; de MM. Raluy et Collet, chef et sous-chef de musique, les personnalités que nous avons citées précédemment. A 16 h., arrivait M. Cassabel, député-maire ; M. Lucasse, adjoint au maire ; M. Rey, président des Sans-Soucis, prononça un discours durant lequel il remercia M. le maire et son conseil municipal pour l'aide pécuniaire et morale qui est attribuée à l'école de musique d'une part et à l'Harmonie d'autre part ; ses remerciements allèrent aussi à MM. Raluy et Collet ainsi qu'à tous les musiciens, et annonça à l'assemblée qu'un grand festival de musique aurait lieu durant l'été 1973 à Castelnaudary pour fêter le cinquantième de la naissance de l'Harmonie des Sans-Soucis. M. Cassabel député-maire, dans un très beau discours, félicita l'Harmonie, ses dirigeants, ses chefs et sous-chefs, ses musiciens, les remercia pour le bide matériel, donna en sa faveur son don d'assurance que le conseil municipal de Castelnaudary ferait un effort exceptionnel en 1973 dans le cadre de la commémoration du cinquantième de la création de la société M. Tisseyre, président de l'ESSI. A son tour, dit toute l'estime qu'il porte aux musiciens des Sans-Soucis et les encouragea à poursuivre leur destin dans les meilleures conditions. Bien avant le dessert, quelques musiciens reprurent leurs instruments et interprétèrent des airs anciens et bien entendit celui du Carnaval de Limoux « Les Fecos » qui furent mimées par quelques participants. Ainsi se termina la fête de la Sainte-Cécile des Sans-Soucis de Castelnaudary, pays du bon cassoulet.

Le dimanche matin eut lieu un magnifique concert à l'église Saint-Jean. Les fidèles très nombreux purent apprécier la valeur de ce magnifique concert. A 10 h., quelques musiciens se rendirent devant le domicile de M. Cassabel, député-maire, pour interpréter La Marcellaise.

Après la messe les Sans-Soucis défilèrent en ville et vers 13 h., le cortège se dirigea en face de l'ancien Café Central. Un banquet de 64 couverts fut lieu à l'abbaye d'Anjou à l'Hostellerie Labastie. On retrouva autour de M. Etienne Rey, président ; de MM. Raluy et Collet, chef et sous-chef de musique, les personnalités que nous avons citées précédemment. A 16 h., arrivait M. Cassabel, député-maire ; M. Lucasse, adjoint au maire ; M. Rey, président des Sans-Soucis, prononça un discours durant lequel il remercia M. le maire et son conseil municipal pour l'aide pécuniaire et morale qui est attribuée à l'école de musique d'une part et à l'Harmonie d'autre part ; ses remerciements allèrent aussi à MM. Raluy et Collet ainsi qu'à tous les musiciens, et annonça à l'assemblée qu'un grand festival de musique aurait lieu durant l'été 1973 à Castelnaudary pour fêter le cinquantième de la naissance de l'Harmonie des Sans-Soucis. M. Cassabel député-maire, dans un très beau discours, félicita l'Harmonie, ses dirigeants, ses chefs et sous-chefs, ses musiciens, les remercia pour le bide matériel, donna en sa faveur son don d'assurance que le conseil municipal de Castelnaudary ferait un effort exceptionnel en 1973 dans le cadre de la commémoration du cinquantième de la création de la société M. Tisseyre, président de l'ESSI. A son tour, dit toute l'estime qu'il porte aux musiciens des Sans-Soucis et les encouragea à poursuivre leur destin dans les meilleures conditions. Bien avant le dessert, quelques musiciens reprurent leurs instruments et interprétèrent des airs anciens et bien entendit celui du Carnaval de Limoux « Les Fecos » qui furent mimées par quelques participants. Ainsi se termina la fête de la Sainte-Cécile des Sans-Soucis de Castelnaudary, pays du bon cassoulet.

NARBONNE

L'Echo Narbonnais fête la Sainte-Cécile

Dimanche 26 novembre, notre vaillante société de tambours et clairons a dignement fêté la Sainte-Cécile, patronne des musiciens. Malgré une température un peu rabaissée, nos musiciens, impeccables dans leur belle tenue blanche, sous la direction de leur intenable chef Paul Féliu, ont donné l'aubade aux Narbonnais, dans les différents quartiers de la ville et notamment dans les halles centrales où ils recueillirent les applaudissements des commerçants et des consommateurs nombreux à cette heure le dimanche. Il furent ensuite

Tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT

Adressez-vous à un SPECIALISTE

UNIFORMES COIFFURES · CHEMISES

MAJORETTES

S.A. DENIAU-PIQUET

30, rue de Lisbonne · PARIS-8^e
522-34-00

reçus à la caserne des pompiers où, suivant une vieille coutume, un apéritif d'honneur leur fut servi.

Après cette fraîche ballade dans la ville, les musiciens de l'Echo se retrouvèrent dans la salle des Consuls de l'Hôtel de Ville pour procéder à la remise des récompenses. Devant une nombreuse assistance, M. Mécie, maire adjoint délégué aux Arts et à la Culture, M. André Sarzi, président de la Fédération des Sociétés Musicales du Midi, procéda à la remise des médailles. M. Joseph Macrolo, Paul Fellu, directeur, reçurent la médaille de la Fédération pour 22 ans de présence dans les sociétés musicales. MM. Jacques Salgues et Emile Barriac reçurent la médaille de bronze de la CMF pour 30 ans d'activité. M. Lucien Cabrol, symballer, obtint la médaille dorée de la CMF pour 50 ans de présence et le doyen Martin Raucouic reçut la médaille de vétérans pour 60 ans de bons et loyaux services à l'Avant-Garde Coursannaise et l'Echo Narbonnais. Nous avons noté en passant, la présence à cette merveilleuse cérémonie de M. R. Rivet, président de la Lyre Narbonnaise; de M. Gardin, président du groupe des Majorettes de Narbonne, président fédéral du club Ricard; M. Sénéchal, vice-président du club Taurin Ricard, vice-président des Majorettes de Narbonne, qui offrirent à tous les convives un apéritif d'honneur dans la salle des Consuls. Le repas traditionnel eut lieu dans le réfectoire de la colonie de vacances de Narbonne-Plage. Au cours de ce repas MM. Mécie, maire adjoint; Sarzi, président fédéral; Fellu, directeur; Gardin, président des Majorettes; Sénéchal, vice-président du club Taurin Ricard, prirent la parole et vantèrent tour à tour les musiciens et les bienfaits de la musique populaire; quelques chansons, un pick-up diffusant de la musique de bal tandis que de nombreux couples évoluaient dans la vaste salle, une farandole à laquelle prirent part les personnalités officielles clôtura cette belle Sainte Cécile de l'Echo Narbonnais.

Réveil Lézignanais

Le célèbre Réveil Lézignanais, de Lézignan-Corbières, pays d'un cru renommé, a dignement fêté la Sainte-Cécile dimanche 26 novembre. Malgré un temps froid mais auquel notre soleil méridional donnait un peu sa note gaie, la clique des Vert et Blanc, forte de ses 57 exécutants et leurs charmantes cantinières, étaient présente à l'heure prescrite dans la salle des répétitions pour le défilé dans les diverses artères de notre ville. Un grand concert eut lieu dans la cour de la mairie, durant lequel 10 œuvres furent très bien exécutées sous la haute direction de Georges Duffey, par nos vaillants musiciens. Ce fut ensuite au siège de l'avenue Wilson « Au France » où allaient se dérouler les festivités en présence de M. Ouradou, maire et conseiller général, qui avait à ses côtés MM. Savary, Boulbet, Fabre, Mignard, conseillers municipaux. Au cours de ces réjouissances, MM. Louis Soucaille, président du Réveil; Ouradou, maire; Lacube, vice-président du Réveil, prirent la parole et firent l'éloge de leur belle société musicale, tandis que M. Ouradou, maire, procédait à la remise des récompenses. M. A. Sarzi, président de la Fédération des Sociétés Musicales du Midi ayant été invité très aimablement, n'avait pu participer à cette belle cérémonie. Trois musiciens furent les récipiendaires et en quelque sorte les héros de cette journée: Lucien Clauzel, médaille de bronze de la CMF pour 54 ans d'activité musicale; M. Joseph Martinez, médaille d'argent de la CMF pour 50 ans d'activité musicale; M. Emile Franc, médaille dorée de la CMF, pour 63 ans d'activité musicale. Notons en passant que ces trois médaillés font toujours partie du Réveil. Après le traditionnel apéritif d'honneur servi au café de France, tout le monde se retrouvait autour d'une bonne table au « Tournedos » chez le Maître Villarzel où une joyeuse ambiance ne cessa de résonner et cette fête du Réveil Lézignanais se termina fort tard par des chansons.

NORMANDIE

Pour information

Dans l'impossibilité de tenir « congrès » cette année dans sa forme traditionnelle par suite de l'indigence de la ville de Rouen qui a, tardivement, fait connaître son refus de participation, s'est tenue à Lisieux, le 29 octobre, une réunion de tous les membres du bureau fédéral. M. Anne présenta les excuses de quelques-uns d'entre eux et précisa que la réunion avait pour but principal l'exposé de la situation financière de l'exercice 1971. Après examen de la comptabilité par les commissaires aux comptes, à l'unanimité: approbation des chiffres

présentés et chaleureuses félicitations adressées au dévoué trésorier A. Petit.

Après avoir donné connaissance de toutes les correspondances avec Rouen il ne put que confirmer son étonnement de voir qu'une ville de cette importance n'ait pu, dans son budget, trouver les crédits nécessaires pour permettre la réalisation de la « journée », à l'égal de cités aux possibilités financières beaucoup plus réduites.

Un tour d'horizon fut ensuite réservé aux différentes activités de la Fédération: cotisations, assurances, épreuves.

Enfin M. Anne insista à nouveau sur son désir de voir un successeur à la présidence de « notre maison ». Echanges de vue, proposition de contacts avec des « possibles » susceptibles d'assurer la continuité agissante de M. Anne depuis près de 25 années.

Au moment où vous lirez ces lignes, de sérieux pourparlers sont en cours avec « un quelqu'un » répondant à la question.

Le prochain congrès qui se tiendra dans la petite localité de Soumont-Potigny (9 km de Falaise) le 27 mai 1973 à l'occasion du cinquantième de « son Espérance », en décidera la ratification.

CABOURG

Au lendemain du décès de son regretté directeur M. André Mabire en août dernier la Fanfare de Cabourg « Les Enfants de la Plage » s'est mise à la recherche d'un chef de musique pour continuer l'œuvre entreprise.

Le dévoué et dynamique président de la société M. Jacques Champeaux aidé du comité d'administration de la Fanfare, s'est mis en rapport avec M. Bruno Coquatrix, maire de Cabourg et la municipalité pour rechercher ensemble les modalités de recrutement d'un directeur et ainsi assurer l'avenir de la Fanfare Cabourgeoise.

Conscient de l'utilité que constitue une société de musique dans une ville estivale comme Cabourg et aussi de la joie saine que la musique procure aux jeunes, M. Coquatrix a demandé au conseil municipal de la plage des fleurs de voter les crédits nécessaires à la rémunération du nouveau directeur. En même temps, M. le maire a exprimé le désir que ce dernier ouvre une école de musique pour les jeunes Cabourgeois et Cabourgeoises.

Fort du soutien ainsi accordé par la municipalité, le président Champeaux et son comité, après avoir consulté M. Anne, ont porté leur choix sur M. Jacques Lecornu, 1er prix de trombone du Conservatoire National de Rennes, ancien élève de la classe d'harmonie du Maître Steck, ancien sous-officier musicien des Troupes de Marine et ex-directeur d'écoles et de sociétés de musique.

Nommé le 1er octobre dernier M. Lecornu s'est immédiatement mis à l'ouvrage et la nouvelle école de musique a ouvert ses portes à 28 jeunes garçons et filles de 8 à 16 ans.

Elle fonctionne à plein maintenant et la salle des répétitions de la mairie s'est transformée en classe studieuse. En même temps M. Lecornu dirige bien entendu les répétitions et les services de la Fanfare qu'il souhaite transformer peu à peu en Harmonie avec les jeunes éléments formés à l'école municipale de musique.

ÉDITIONS HENRY LEMOINE

17, rue Pigalle — 75009 - PARIS — Téléphone : 874.09.25

Maison fondée en 1772

EXTRAIT DU CATALOGUE GENERAL

OUVRAGES D'ENSEIGNEMENT

a) Instrumentation et orchestration

BERLIOZ (H.). — Traité d'instrumentation et d'orchestration moderne.

DONDEYNE (D.) et ROBERT (F.). — Nouveau traité d'orchestration à l'usage des harmonies, fanfares et musiques militaires pour faire suite au « Traité d'instrumentation et d'orchestration » de Gabriel PARES. Un volume relié de 380 pages, contenant plus de 200 exemples musicaux en partition d'œuvres originales classiques et modernes.

Depuis soixante-dix ans, rien de semblable n'avait paru ni à l'étranger ni en France. Dans leur introduction, les auteurs précisent que ce volume ne prétend nullement se substituer au Traité d'Instrumentation et d'Orchestration, à l'usage des Musiques Militaires, d'Harmonie et de Fanfare publié par Gabriel Pares en 1898. Par contre, dans le domaine de l'orchestration proprement dite, ils nous livrent les observations et réflexions originales dictées par de nombreuses années de direction et de composition d'une part, de recherches musicologiques d'autre part. Certains chapitres — ou fragments de chapitre — traitent de sujets absolument inédits comme la participation d'instruments additionnels autres que les contrebasses à cordes (violoncelles, piano, harpe, orgue, célesta...), l'accompagnement de la voix ou d'instruments concertants faisant partie ou non de l'orchestre (piano, violon, alto, orgue, violoncelle...). Plus de cent extraits d'œuvres — originales pour la plupart — figurent en partition, couvrant une période historique de près de deux siècles et embrassant toutes les écoles d'Europe et d'Amérique, de Gossec à nos jours. Dans leur immense majorité, ces ouvrages sont peu connus; beaucoup

sont même demeurés manuscrits et ont été soit arrachés à la poussière des bibliothèques, soit tirés des cartons des compositeurs avec leur autorisation ou celle de leurs héritiers et ayants-droit.

Naguère, l'orchestre d'harmonie était, certes, pourvu d'un répertoire original mais il diffusait surtout les chefs-d'œuvre symphoniques et lyriques sous forme de transcriptions et d'arrangements de toutes sortes. Ce rôle est devenu pratiquement sans objet du fait de la divulgation, jusque dans les foyers les plus humbles, de ces mêmes partitions dans leur version originale, grâce à la radio, au disque, à la télévision. Aux formations d'harmonie de faible connaissance à présent avant tout et surtout le répertoire original, d'une abondance et d'une variété insoupçonnées et que les auteurs s'appliquent depuis près de dix ans, à mettre en valeur de façon systématique! Après tant de concerts, de disques, d'émissions de radio ou de télévision, un praticien et un historien ont à nouveau associé leurs efforts pour le plus grand profit des chefs de musique, des professeurs de composition, des historiens en règle générale de tous ceux qui s'intéressent à l'orchestre d'harmonie, né, pendant la Révolution, en France où il trouve encore son plus favorable terrain d'épanouissement.

WIDOR (Ch.-M.). — Technique de l'orchestre moderne, appendice au traité d'instrumentation de H. Berlioz.

PARES (G.). — Traité d'instrumentation et d'orchestration à l'usage des musiques militaires, d'harmonie ou de fanfare.

b) Ouvrages théoriques

DANHAUSER (A.). — Théorie complète de la musique. (Nouvelle édition revue et corrigée par H. Rabaud).

Cette théorie se divise en 5 parties suivies d'un complément, la première partie traite des signes employés pour écrire la musique; la deuxième, de la gamme et des intervalles; la troisième, de la tonalité; la quatrième, de la mesure; la cinquième, des principes généraux de l'exécution musicale; enfin le complément parle des notes d'agrément, abréviations, etc.

DANHAUSER (A.). — Questionnaire, appendice à la théorie musicale. — Abrégé de la théorie.

FONTAINE (F.). — Traité pratique du rythme.

LANTIER (P.). — 20 leçons de solfège rythmique.

PASSANI (E.). — Exercices de solfège rythmique.

WOESTYN. — 500 questions de théorie musicale.

c) Solfèges divers

COLLECTION « SOLFÈGE DES SOLFÈGES » par A. Danhauser, L. Lemoine, Carulli et Lavignac, 35 volumes contenant un grand nombre de leçons classées progressivement. Très grand choix de solfège d'auteurs divers: Bourmonville, Damase, Dandelot, Dupré, Fétis, Gevaert, Jay, Jongen, Lannoy, Lantier, Libert, Manen, Noël-Gallon, Passani, Pié, Roussel, Sohet, etc.

Envoi de catalogues sur simple demande)

Fourniture rapide de toute la musique des autres fonds (français et étrangers)

C'est donc avec grand plaisir que nous saluons l'arrivée de M. Jacques Lecornu. Nous lui souhaitons bonne chance dans sa nouvelle tâche au service de la musique.

LISIEUX. — Avec l'Orchestre Symphonique.

Pour son premier concert de la saison c'est l'ensemble Jean-François Falliard qui a ouvert le feu. Et quel feu! La réputation de ce groupe de grands professionnels n'est plus à faire. On ne peut oublier la venue de J.-F. Falliard en 1969 où, pour la première fois, l'exécution du programme présenté fit sensation. Grâce à l'aimable compréhension de Mgr Durand, c'est dans la crypte de la Basilique que se sont rassemblés nombreux les mélomanes lexoviens

et extra-muros pour applaudir à ce retour dans nos murs. Le programme ce fut tout d'abord le Concertino numéro 1 en sol majeur avec ses quatre mouvements, de Pergolèse; lui succéda le Concerto pour violon de la mineur de J.-S. Bach avec en soliste Gérard Jarry, professeur au Conservatoire National Supérieur de Paris dont nous avons déjà admiré l'ampleur du talent en 1965 quand, avec l'orchestre symphonique, il a triomphé dans la brillante exécution du Concerto pour violon, de Tchaïkovsky.

Pour clôturer la première partie: le Concerto en si bémol majeur de Vivaldi pour 4 violons; les solistes, deux hommes, deux femmes d'une égale virtuosité: G. Jarry, G. Torgomias, Brigitte Tournus, Huguette Déat.

Après un court entracte et un finale de la soirée clos par l'ensemble, il est temps d'en donner la composition: 4 1ers violons, 2 seconds, 2 alti, 2 violoncelles, 1 contrebasse plus, pour quelques morceaux, 1 clarinette; Sérénade pour cordes seules en Ut majeur de Tchaïkovsky où l'on savoura successivement Pizzo Informa di Smetana, Walzer, Fugue, Finale (tema russo). Des applaudissements enthousiastes demandèrent un rappel et très simplement les exécutants jouèrent deux mouvements de la Symphonie de Vivaldi. Une excellente soirée à classer dans l'album des souvenirs musicaux. Et bravo à J.-F. Falliard, ce chef qui mène avec souplesse, entrain, jeunesse et verve, comptant au nombre des meilleurs dont la vie musicale française peut s'enorgueillir.

Avec la chorale Saint-Pierre

Cette fois c'est bien exceptionnellement que, dans la cathédrale Saint-Pierre, nous avons été conviés à assister à un concert spirituel avec le concours de la Chorale Saint-Pierre sous la direction d'André Petit, également directeur de l'Harmonie Municipale et de Daniel Lechien, 1er prix du Conservatoire de Caen, organiste titulaire de la Basilique. Et c'est le splendide grand orgue, sous les doigts de D. Lechien, qui fit résonner les voûtes du merveilleux édifice (éparpillé des bombardements de 1941) avec Prélude, Fugue et Chaconne de Buxtehude, professeur de Bach. C'est le tour de la Chorale avec sa cappella, Mass, Octavi tonis de O. Lassus, le Samand sensuel du XVIIIe siècle qui a laissé plus de 2000 œuvres, Inter Vestibulum de Purli, de Balamo ou Terzetto fut particulièrement cultivé (époque de Stradella, de Scarlatti), toujours sa cappella un Tanani Ergo, Grand Prix à Rome, Buxtehude, grand ami de M. Anne. Et le grand orgue ravivait avec le choral « Vieux » maintenant consacré, des Psaumes de Bach; une Communione de Sainte-Dame de Paris que les « Vieux Lézignanais » ont la souvenance de l'avoir entendu dans un récent dans cette cathédrale Saint-Pierre... il y a quelque 40 ans! et pour terminer la première partie: Prélude de l'abbé Choiseux, Maître de Chapelle de la Basilique, professeur de D. Lechien il y a très peu d'années.



405, Rue des Pyrénées - 75020

Avec l'orgue de chœur tenu par Me Thomas, président de l'Harmonie Municipale, c'est un Alleluia du motet Exultate de Mozart avec en soliste le soprano léger de Dominique Guillevin; un Regina Caeli d'Haendel; la Messe en la majeur de C. Franck (soprano Mlle Dubosaq, ténor A. Cornu, basse P. Chesnais); un Dexterus Donini, également de C. Franck. Le grand orgue retentit à nouveau avec la Toccata en fa majeur de Bach et pour terminer la soirée un délicieux Ave Maria « a cappella » d'un auteur inconnu du XVème siècle, l'une des pièces certainement la plus goûtée de l'audition.

La présentation des œuvres était assurée par un musicologue averti, M. Leroy.

ARGENTAN

Plus encore que les années précédentes, le nombre des inscriptions pour l'année scolaire qui vient de commencer a dépassé toutes les prévisions.

Il faut savoir que l'école de musique fonctionne qu'en dehors des horaires réservés à l'enseignement obligatoire, soit chaque jour de 17 h. à 19 h. ou 20 h. suivant les cours, le mercredi toute la journée et le samedi après-midi.

Voyons comment sont réparties les inscriptions: 10 classes de solistes, 162 inscriptions; 9 classes instrumentales: 151; chorale d'enfants et classes d'orchestres: 129; 11 classes de danse: 160, soit au total: 602 inscriptions.

Malgré ce nombre important, aucun problème ne s'est posé et tout fonctionne au mieux.

La structure de l'école municipale de musique est conforme au règlement régissant ces établissements et c'est pour cela qu'une demande d'agrément a été présentée il y a un an près des services du ministère des Affaires Culturelles.

Il est encourageant de voir avec quel empressement les parents s'intéressent à l'enseignement musical de leurs enfants.

Il est toutefois permis de se poser une question et elle se pose au niveau de toutes les écoles de musique. Combien de ces jeunes enfants persévèrent-ils après quelques années de solfège pour prendre place dans les formations musicales. La musique est difficile et il faut beaucoup de courage pour ne pas abandonner rapidement.

Cependant, Argentan ne doit pas se plaindre car les effectifs des groupes ont la source est l'école de musique qui relativement satisfaisants. Un ensemble orchestral de 81 musiciens à forte majorité de jeunes de moins de 20 ans, qui suivent très régulièrement les répétitions et une batterie de tambours et clairons de 40 exécutants.

Bon nombre de grandes villes ne peuvent avancer de tels chiffres.

L'an dernier, une chorale mixte a été créée, qui a pris le nom de Chorale Municipale. Près de 40 exécutants travaillent deux fois par semaine sous la direction de Mlle Moraine, professeur de piano et pianiste de l'orchestre.

De son côté, l'école municipale de Danse est au maximum de sa capacité avec ses 160 élèves. Quant au groupe de majorettes, une douzaine de jeunes filles, dont certaines ont participé à la création, il y a 4 ans, ont quitté la formation. Elles sont remplacées par 40 autres qui suivent régulièrement les cours d'initiation.

La rentrée à peine effectuée, il faut déjà songer aux diverses manifestations auxquelles participent la musique et l'école de danse: arbres de Noël, concerts, spectacles, déplacements.

La première audition de l'orchestre et de la chorale aura lieu le dimanche 3 décembre à l'église St-Martin, pour la célébration de Sainte-Cécile.

Un concert de musique classique est fixé au samedi 24 février avec la participation d'un pianiste et d'une violoniste.

Une soirée musicale et chorégraphique se déroulera le samedi 28 avril, dans le cadre des manifestations de la Foire-Exposition. Parmi le programme: Ballet de Faust et une rétrospective des films de Walt Disney. Des costumes spécialement conçus pour le spectacle donneront un éclat tout particulier aux tableaux si connus de Blanche-Neige dont la musique est toujours appréciée. Une autre soirée est fixée au samedi 28 juin.

Quant aux déplacements, de très grandes villes ont déjà demandé le concours de la musique et des majorettes, notamment la ville de Rotterdam-sur-Fulda en Allemagne pour l'animation de ses trois jours de fête fin juin prochain.

Comme on peut le constater, c'est une intense activité qui règne au sein de ces deux écoles municipales.

Union Musicale des Usines de Boisthoré

A l'occasion du cinquantième de son existence, une audition de choix a été présentée le 15 octobre dernier sous la présidence de M. Angot, vice-président général, remplaçant M. Anne, empêché.

Sous la direction de M. Ouvrier, la modeste société a fait entendre Acropolis Adieu, de C. Bruhn; Adios! Pampa Mia, de Camaro Pelay; Moris Divine Bigline, de Cole Porter; Spearmint, le vieux et populaire pas redoublé de Turme.

Le clou de la réunion fut la présentation de l'Orchestre d'Anches de Paris sous la direction de Robert Trullard. Ces grands professionnels ont enthousiasmé l'auditoire nombreux à l'écoute de l'imposant programme qui suit:

Traquante R. Trullard; Goyescas, E. Granados; Marche Turque, W.A. Mozart; Marche en Fa, A. Rubinstein; Mouvement Perpetuel, N. Pa-

ganini; Reine-Lise, Wartelle-Trullard; Paganini-Variations, R. Trullard; Summerlimes, G. Gershwin; Hora-Staccato, D. Dancu; Les Anches s'amuse, R. Trullard; Aria de la Suite en Ré, L.S. Bach; Grande Valse Brillante en Mi b, F. Chopin; Humoresque, A. Dvorak; Danse du Sabre, A. Katchaturian; Love-Partner, Carrara-Trullard; Czardas, V. Monti; Le Vol du Bourdon, Rimsky-Korsakow.

OISE

BONNEUIL

La Sainte-Cécile à Bonneuil

La Fanfare a honoré plusieurs musiciens à l'occasion de la Sainte-Cécile.

Après s'être rassemblés à la mairie, les musiciens de la Fanfare se sont rendus en musique à l'église où l'office religieux était célébré en l'honneur de leur sainte patronne.

Au cours de la messe, la Fanfare, sous la direction de son chef Bernard Hochard, se produisit à plusieurs reprises.

Elle interpréta notamment avec la Chorale, d'une façon remarquable, la « Messe Royale » de Dumont.

Après l'office, c'est par un défilé impeccable que la Fanfare se rendit à la salle de musique, propriété de la fanfare, où eut lieu la remise de récompenses.

De nombreuses personnalités avaient honoré cette belle fête. On remarquait notamment le président de la Fédération Musicale de l'Oise, le conseiller général du canton de Breteuil, le maire de la commune, ses adjoints et les membres du conseil municipal.

Après les allocutions de M. Leroux, président de la Fanfare; de M. Van Renterghem, maire, et M. Derogy, conseiller général, M. Jean Neumann, président de la Fédération, prit la parole.

Il retraça la vie de la Fanfare qui fut créée en 1852, ne cacha pas sa grande satisfaction de se trouver au milieu de ses nombreux musiciens et mit à l'honneur les musiciens qui allaient se voir décerner des récompenses très justifiées.

Il félicita M. Bernard Hochard, chef de musique pour son dévouement à l'art musical amateur populaire qui permet à la société de Bonneuil d'être toujours présente.

Il adressa également ses félicitations aux professeurs qui, bénévolement, tout comme le chef, donnent après leur travail des cours de solfège et d'instruments aux jeunes de la commune.

M. Neumann ne cacha pas non plus sa grande satisfaction de voir dans les rangs de la société, de nombreux jeunes musiciens dont la présence permet à la société d'envisager l'avenir avec optimisme.

Après avoir développé le sujet de l'enseignement musical à l'école, le président de la Fédération Musicale de l'Oise procéda à la remise des décorations.

C'est ainsi que M. Raymond Darnas reçut la médaille des vétérans (CMF); MM. Raphaël Homberg, médaille de vermeil (CMF); Guy Delavagnerie, Michel Houspie, Claude et Bernard Hochard, la médaille de bronze (CMF).

Ces deux derniers musiciens ainsi que Jean Gernaert, Serge Derogy, Jean-François Bessel, et Michel Verplanque reçurent la médaille de bronze de la FMO.

Après l'exécution d'une magistrale « Marsillaise », un vin d'honneur offert par la Fanfare, clôture dans l'amitié cette belle fête de Sainte-Cécile.

ANDEVILLE

La Fanfare d'Andeville renaît grâce aux jeunes

Les jeunes de cette gentille petite cité ont donné, le jour de la fête communale, un très bel exemple de travail et d'amour à l'art musical populaire.

Alors que la Fanfare d'Andeville, qui est une des plus anciennes du département et qui a connu, comme bien des sociétés, des années fastes, avait vu son effectif s'amenuiser d'année en année à tel point qu'il ne lui était possible de se produire seule.

Grâce au dévouement, aux connaissances musicales et à la volonté de M. Emile Petit, la Fanfare avec les jeunes de la commune, reprend une activité florissante.

Devant un auditoire nombreux, les jeunes musiciens au nombre de 27, sans le concours de leurs quelques aînés, ont donné, sous la direction de leur sympathique chef, M. Petit, un brillant concert.

De chaleureux applaudissements marquèrent la grande satisfaction du public de voir renaître la Fanfare qui compte maintenant 40 exécutants.

M. Jean Neumann, président de la Fédération Musicale de l'Oise, qui avait honoré cette manifestation de sa présence, ne cacha pas sa grande satisfaction de voir une société musicale reprendre une activité certaine, grâce aux jeunes.

Il félicita M. Petit pour son dévouement, qui depuis un an plusieurs fois par semaine a donné à ces jeunes musiciens des cours de solfège et d'instruments, des cours par une méthode simple, progressive et intéressante, dont il avait été que peu l'instigateur, a permis ce brillant résultat.

Le choix du répertoire très varié, composé en grande majorité d'œuvres contemporaines, a lui aussi contribué à attirer les jeunes et enthousiasmer le public.

M. Emile Petit peut être fier de ses jeunes musiciens. Il lui ont apporté la reconnaissance de son dévouement.

ORLÉANAIS-BERRY

Réunion du bureau fédéral Saint-Viatre, 1er octobre 1972

La réunion du bureau a eu lieu à la salle des fêtes de Saint-Viatre mise gracieusement à notre disposition par l'Union Musicale.

M. Cornichon préside les débats assisté des membres du comité de direction tous présents. M. Cavolsy étant excusé.

M. Clément procède à l'appel des membres du bureau.

Présents. MM. Hannequin, Bouchet, Jacques Lionel, Brissard, Paris, Robert Pierre, Nourry, Clément, Raffard, Taiffaleau, Richard, Barriet, Jouenne, Brague, Lelay, Inglin, Venaille, Juge, Mounier, Mme Fleury, MM. Plat, Nouvellet, Grosbels, Beaumont, Tailleux Clément, Balchou, Rousseau J.-Rémi, Sadet, Villatte.

Quelques membres s'étaient excusés.

Le secrétaire fait part de la démission de M. Barberon et de M. et Mme Béguin ainsi que du décès de M. Houdoux le 24 septembre 1972.

Il est fait appel à des candidatures nouvelles pour combler ces départs.

Il est donné la liste des membres renouvelables aux prochains congrès:

Pour le Loiret: MM. Petit H., Hannequin, Brissard, Chaussard, Robert Pierre, Paris Raffard, Taiffaleau, Grégoire.

Pour le Loiret-Cher: MM. Juge, Venaille, Mme Fleury, MM. Nouvellet, Beaumont.

Pour le Cher: MM. Renon, Eyrignoux, Tailleux Jacques, Rousseau, Deluzet.

Le secrétaire est chargé de demander à MM. Eyrignoux et Deluzet s'ils désirent renouveler leur mandat.

La parole est ensuite donnée à M. Guillet pour la lecture de son rapport sur le fonctionnement du stage musical de Royan (voir article suivant).

M. Villatte rend compte du congrès d'été de la CMF aux Sables-d'Olonne où il était délégué de la FMOB. Ce congrès où les participants furent très bien accueillis se révéla très sérieux. De nombreux vœux furent émis par les fédérations présentes et en particulier « l'Education musicale à l'école ». D'autre part M. Villatte fait part de son étonnement dans la façon d'adopter les vœux présentés à la CMF pour être envoyé à Paris. M. Villatte est chargé de le rédiger.

MM. Millet, Villatte, Clément, P. pelier, Hannequin sont désignés pour représenter la FMOB à ce congrès.

La FMOB comptant 200 sociétés fédérées, il est décidé de présenter un candidat en vue d'élection de membres du bureau de la CMF.

M. Villatte est présenté à l'unanimité. Le secrétaire fera le nécessaire auprès de la CMF pour présenter cette candidature.

Puis la discussion s'engage sur les observations à formuler faisant suite aux examens fédéraux de 1972.

Dans tous les centres, la nouvelle notation a donné satisfaction aux sociétés. Il est seulement demandé aux professeurs de ne présenter en 3ème division que les élèves ayant des connaissances musicales suffisantes pour obtenir au moins une 3ème mention.

Cette particularité sera rappelée à l'occasion de la parution du règlement des examens 1973 dans un chapitre spécial « Recommandations ».

D'autre part les récompenses FM OB aux lauréats des examens instrumentaux donnent satisfaction. Une erreur s'étant produite à Saint-Aignan-sur-Cher, le secrétaire fera le nécessaire pour rétablir diplôme et prime à l'ayant-droit.

En ce qui concerne les récompenses décernées par les Caisses d'Épargne sur la proposition du secrétaire, elles sont également bien appréciées par les élèves; certaines caisses étant plus généreuses que d'autres. Un tableau paraîtra au prochain bulletin FMOB mentionnant le nombre de bons et leur valeur attribués par chaque Caisse d'Épargne.

Les subventions votées par les Conseils généraux ont été les bienvenues. En particulier celles attribuées au titre d'aide au fonctionnement d'écoles de musique. Naturellement il serait souhaitable que la répartition de ces subventions soit la même dans les trois départements, mais cela ne sera pas possible tant que les subventions ne seront pas attribuées sur les mêmes bases.

Le secrétaire a présenté aux Conseils généraux des trois départements les projets de budget pour 1973, en espérant que les sommes demandées seront prises en considération.

En ce qui concerne les récompenses aux musiciens, un nouveau tableau sera annexé à ce compte rendu afin de rappeler encore une fois les conditions et la marche à suivre pour les obtenir.

Le secrétaire met le bureau au courant de la correspondance en cours pour le déroulement d'un festival ou concours pour 1973. La Société Musicale de Tigy ne pouvant assurer l'organisation du concours, par suite de la maladie de son directeur sur qui reposait toute la responsabilité, le secrétaire avait proposé à la Musique Municipale de Palay d'organiser ce concours. Le chef en avait accepté la charge mais, par la suite, des dissensions s'étant produites entre la société et le conseil municipal, et le secrétaire fédéral ayant été mis au courant de ces trahissements, il est demandé au bureau FMOB de défendre si on doit persister à confier l'organisation du concours à Palay. Le bureau est entièrement d'accord à la suite des explications de M. Clément, d'aver-

tir M. Ménéssier, directeur de la Fanfare de Palay, de ne plus envisager de concours pour cette année et ceci dans un but d'apaisement.

M. Bouchet, de Malesherbes, se propose pour organiser le festival fédéral, la date du 24 juin 1973 est en principe retenue.

Les dates des examens sont ensuite fixées après désir de chacun des organisateurs.

Examen fédéraux 1973:

Division supérieure à Orléans, 29 avril (lieu habituel).

1ère, 2ème et 3ème divisions, Loiret: Orléans, 8 et 13 mai; Malesherbes, 20 mai; Jargeau, 3 juin.

A noter que tous les accordéons, tambours et clairons devront se présenter le 6 mai à Orléans à 8 h. lieu habituel, école publique, rue de la Barrière-Saint-Marc.

Loir-et-Cher: Vendôme, 27 mai; Blois et Contres, 31 mai; Romorantin, 17 juin.

Cher: Vierzon, 27 mai; St-Amand 3 juin; Bourges, 17 juin.

Dates des congrès départementaux et régionaux:

Cher: Graçay, 11 mars.

Loir-et-Cher: Contres, 1er avril. Régional dans le Loiret: Orléans, 8 avril.

Il est fait appel de la liste des membres du bureau dont le mandat est échu aux prochains congrès.

Loiret: MM. Petit H., Hannequin, Brissard, Chaussard, Robert Pierre, Paris, Raffard, Taiffaleau, Grégoire, Barberon.

M. Clément fait part de la démission de M. Barberon de Saint-Jean-de-Braye, qui a proposé un remplaçant: M. Patrick Lelay, également de la musique de Saint-Jean-de-Braye. Celui-ci accepte.

M. Clément fait part également du décès d'un membre du bureau, notre ami Houdoux, de Courtenay, après une longue et cruelle maladie. Ayant été prévenu trop tard, il n'a pu assister aux obsèques, mais il a adressé ses condoléances au nom de la FMOB à la famille et à la Société Musicale de Courtenay.

Loir-et-Cher: MM. Juge, Venaille, Mme Fleury, MM. Nouvellet, Beaumont.

Cher: MM. Renon, Eyrignoux, Tailleux Jacques, Rousseau J.-Rémi, Deluzet J.-Paul.

Le secrétaire fait part de la démission de M. et Mme Béguin, de Vierzon.

Le secrétaire demandera à MM. Eyrignoux et Deluzet, absents à la réunion de ce jour, s'ils comptent demander et renouvellement de leur mandat, en souhaitant qu'ils assistent plus régulièrement aux manifestations de la FMOB.

Les personnes désirant faire partie du bureau, devront être présentées par leur société musicale au secrétariat de chaque département au moins un mois avant la tenue des congrès.

M. Clément propose, devant le travail de plus en plus important du secrétariat de nommer un secrétaire adjoint en la personne de M. Raffard. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. H. Petit, trésorier fédéral, indique que la situation financière est satisfaisante. Il compte sur la présence de M. Barberon au bureau pour se faire aider d'un trésorier adjoint, mais sa défection entraîne une autre proposition. La candidature de M. Patrick Lelay est acceptée. Elle devra être ratifiée en tant que membre du bureau au prochain congrès.

La prochaine réunion annuelle du bureau est fixée au 30 septembre 1973. Le lieu n'étant pas encore désigné.

Dans cette même salle des fêtes du Foyer rural, les directeurs de l'Union Musicale de Saint-Viatre invitent les membres à un vin d'honneur.

M. Leprière, président de la société, remercia chaleureusement les membres du bureau FMOB d'avoir choisi Saint-Viatre pour cette réunion annuelle, espérant que tous emporteront un excellent souvenir de la Soizone.

M. le maire dit toute sa fierté d'avoir accueilli les membres directeurs de la Fédération Musicale, en espérant que les mesures prises pour aider les sociétés musicales par les Conseils généraux, porteront leurs fruits et que de nombreux jeunes pourront remplacer les vides importants dans les divers pupitres des sociétés.

M. Cornichon, président de la FMOB, remercia l'Union Musicale de son accueil et en présence de M. Corze, député-maire de Salbris et conseiller général, il délivra de nombreux diplômes et médailles aux plus anciens musiciens de Saint-Viatre. Presque tous les musiciens et leur famille étaient présents à cette remise de décorations.

M. Corze, sollicité par le secrétaire, a promis de faire l'impossible auprès de ses collègues du Conseil général du Loiret-Cher afin d'obtenir une subvention augmentée pour venir faire face aux besoins de plus en plus importants de nos sociétés musicales.

Après le repas, les congressistes ont pu entendre des extraits d'enregistrements du stage musical de Royan. Les auditeurs furent unanimes à reconnaître la haute qualité des interprétations.

ORLEANS

Festival de Musique Orléans - 24 septembre 1972

Dans le cadre d'une politique de réanimation du centre d'Orléans et de son commerce, l'Union des commerçants orléanais et l'Assemblée des Comités de quartiers ont élaboré un cycle de manifestations diverses au nombre desquelles figurait un important moment musical.

Invitée à formuler un avis, la F.M.O.B. ne pouvait que se réjouir de cette initiative par laquelle les sociétés musicales du département auraient l'occasion de montrer leur existence.

Aussi devait-elle par son secrétaire général, M. René Clément, apporter son concours à l'organisation matérielle de rassemblement, qui, on peut le penser, a nécessité une étude complète et minutieuse, vérifiée d'ailleurs par le parfait déroulement de ces journées.

Deux excellentes formations, extérieures au département avaient été invitées et animèrent la cité le samedi 23. La musique de la Gendarmerie mobile de Drancy, dirigée par l'adjudant-chef Flamant et la musique de Saint-Pol-sur-Mer, a batterie-fanfare, son jazz-groupe et ses majorettes.

La première défila dans la matinée, avenue Dauphine et après un concert place Dourcemy, donna une nouvelle preuve de son talent au Orléanais, avant d'être reçue par M. Salle, député-maire et son conseil municipal.

La démonstration la plus goûtée fut certainement la parade éblouissante que firent les Gardes Mobiles sur le parvis de la cathédrale, où la canne du tambour-major réglait un ballet savant et précis fait de changements de cadences et de figures.

La seconde, partie du Pont Bourgoigne, empruntait la rue de Bourgoigne et la rue du Tabour, pour se rendre sur le terre-plein de la Sécurité sociale où les évolutions des majorettes et le concert qui les accompagnait recueillirent les applaudissements mérités d'une foule nombreuse.

A 21 h., cette sympathique société post-scolaire, entraînant les sportifs de l'USO, draina le public vers le Palais des Sports à l'intérieur duquel ses prestations alternaient avec celles de la Musique des Gardes mobiles dont on appréciait plus particulièrement la présentation et la qualité musicale de la batterie-fanfare.

Dès la matinée de dimanche, les trente sociétés venues des quatre coins du département, ainsi que la musique de Saint-Pol-sur-Mer, les fanfares du 2ème Hussards et du 2ème Dragons, baignèrent les rues de la ville et de la périphérie dans une joyeuse et harmonieuse ambiance de fête. C'est ainsi que chaque groupe de 3 ou 4 formations défila de 10 h. à midi, à la Source, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Orléans, Saint-Aubrais, Saint-Marcou, Les Aydes, la Gare, place du Martroi, quai Cyprien, les Halles, etc...

Après le rafraîchissement offert par différents établissements, rendez-vous était pris au restaurant universitaire de la Source où se prenait le repas en commun.

A 15 h., après s'être regroupés aux mêmes lieux que le matin, les défilés convergèrent vers la place du Martroi pour un imposant rassemblement final.

1500 musiciens, applaudis sur leur passage par une foule enthousiaste prenaient place en ordre parafix pour l'exécution du morceau d'ensemble: Saint-Cyr qui devait diriger M. René Cornichon, président de la FMOB.

Chaque président de société recevait ensuite des mains de M. Duviver, une superbe gerbe offerte par le Groupement des fleuristes orléanais. Et cependant que chaque formation regagnait son point de départ, un vin d'honneur était servi à la Chambre de Commerce ou de nombreuses personnalités complétaient les organisateurs.

Trois concerts étaient ensuite donnés au parc Pasteur, au Jardin des Plantes et devant la cathédrale.

Ainsi se terminait cette manifestation dont les avis ont été unanimes à reconnaître la réussite. Ceci grâce à la parfaite tenue des musiciens qui ont prouvé qu'une concentration inhabituelle de 1.500 d'entre eux, ne donnait pas forcément l'impression d'une « foire », grâce surtout à ceux qui ont permis la réalisation d'un tel projet et qui ont assumé la lourde responsabilité de son organisation.

Au nom de la FMOB, son président M. René Cornichon adresse ses remerciements aux responsables de l'UDICO, de la Fédération des Comités de quartiers, aux municipalités de l'agglomération orléanaise et au conseil général du Loiret.

Ses félicitations vont tout naturellement à son secrétaire général, M. René Clément, et à MM. Henri Petit et Léo Raffard, qui ont été associés à la préparation et au déroulement de l'entreprise.

Qu'il lui soit permis de rendre ici un hommage particulier à celui dont les compétences d'organisateur, et l'intérêt qu'il porte à la musique ont fait qu'il soit la cheville ouvrière de l'œuvre.

Il s'agit de M. Jean Goussu, animateur et coordinateur actif, qui mérite la reconnaissance de chacun.

Verra-t-on se renouveler ce genre d'activités?

C'est un souhait que la FMOB se permet de formuler.

SUD-EST

LYON

Messe de Sainte-Cécile de la Musique Régionale de la 5ème Région Militaire

Cette messe a eu lieu le samedi 25 novembre, à 10 h., en la chapelle de la caserne Sergeant-Blandan, Fort Lamothé, à Lyon.

Célébrée par le Père Ginon, aumônier du groupe militaire régional de la 5ème région, devant une nombreuse assistance de personnalités militaires et civiles musicales, elle permit à l'Harmonie de la musique régionale d'apporter à la prière l'audition d'œuvres choisies à cette intention par son excellent chef, le capitaine Espinasse.

Au cours de la cérémonie, on entendit sous sa baguette : La Fugue numéro 7, extraite du clavecin bien tempéré de J.-S. Bach, et la Gloire de Dieu dans la nature, de Beethoven.

Un trio formé par Guillen (hautbois), Longin (cor anglais) et Aloy (piano) interpréta avec beaucoup de sensibilité l'Ave Maria d'Antonini. Le Sanctus et l'Agnus de la messe furent chantés par les chœurs de la Musique Régionale.

A la Communion, Lavergne (clarinette), dans « Auprès de Toi » de J.-S. Bach, permit aux fidèles rassemblés d'apprécier le talent de ce jeune musicien.

La messe se termina par l'audition magistrale de la Marche Pontificale de Gounod.

A l'issue de la messe, le vin d'honneur fut précédé, en plein air, par l'audition de la Musique Régionale entièrement rassemblée (Harmonie et Batterie-Panfare, direction capitaine Espinasse et adjudant Bonte) qui interpréta brillamment « Salut au Cald » et la « Marche de la Légion Etrangère », ce dernier ouvrage donné en l'honneur du général Brulé, présent à cette messe de Sainte-Cécile, et qui fut de longues années officier supérieur de la Légion Etrangère.

Au vin d'honneur, le capitaine Espinasse remercia les nombreuses personnalités assistant à cette cérémonie, puis le général Brulé, en quelques mots amicaux, témoigna de l'intérêt qu'il portait à cette brillante Musique Régionale, complimentera le capitaine Espinasse qui a l'honneur de la diriger et les jeunes musiciens qui la composent.

Gabriel Rolando, président de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Est, souligna les excellentes relations existant entre la Musique Régionale et les Sociétés Musicales du Sud-Est, et l'intérêt, pour les jeunes musiciens d'un niveau suffisant, sanctionné par un examen préalable, de pouvoir perfectionner leur art musical au sein de cette brillante Musique Régionale.

De nombreuses personnalités assistaient à cette messe de Sainte-Cécile parmi lesquelles : le général Brulé, adjoint au général de Corps d'Armée, Gouverneur Militaire de Lyon et Commandant la 5ème Région Militaire ; le colonel Magnenot, commandant le groupement des Moyens Régionaux numéro 5 ; le lieutenant-colonel Bordes, commandant en second le GMR 5 ; le lieutenant-colonel Marty, commandant le CM 9 ; le commandant Jacob, représentant le colonel Cottareaux, commandant le 98ème Régiment d'Infanterie ; le commandant Hernandez, chef des services administratifs ; le commandant Baquet, chef des services techniques ; le commandant Tournier, commandant le CBET ; les capitaines Daléane et Guyot, ex-chefs de la Musique Régionale.

Gabriel Rolando, déjà cité ; André Vétard, président adjoint, et Francisque Bernard, vice-président de la Fédération ; Paul Weinborn, président de l'Union des Sociétés Musicales de Lyon, et de nombreux présidents et directeurs des sociétés musicales lyonnaises.

Paul WEINBORN.

UGINE SAVOIE
Harmonie Municipale
« L'Echo du Mont Charvin »

Comme chaque année à pareille époque « La Fête des Montagnes » organisée par le Comité des fêtes de la ville d'Ugine, ramenait nos musiciens à leurs pupitres pour la rentrée automnale.

En effet, le vendredi 22 septembre, notre Harmonie offrait un concert à la salle des fêtes du chef-lieu et les mélomanes purent apprécier quelques œuvres très agréables, œuvres d'ailleurs fort brillamment exécutées.

Parallèlement à la reprise d'anciens, s'effectuait la rentrée aux classes de solfège. Réinscription des anciens élèves et inscription des nouveaux, apportent un effectif très important de jeunes, qu'éduquent avec compétence notre directeur M. Castagnède et notre trésorier M. Gallioz.

Déplorons que ces jeunes, avenir de nos sociétés musicales, progressent et persévèrent dans l'art musical assurant ainsi la pérennité de notre Harmonie.

Parmi nos élèves il est à noter et à féliciter le jeune Hervé Lombard (saxophone alto) qui a été reçu au stade de moniteur à Boulouris-sur-Mer, et les deux trompettistes Monnet et Glachino, tous deux ayant réussi au concours d'entrée au Conservatoire d'Annecy.

Le 11 novembre l'anniversaire de l'Armistice, réunissait notre société autour d'un monument aux morts pour l'exécution des morceaux d'usage, suivie du traditionnel défilé dans les rues du chef-lieu clôturant cette cérémonie.

Après un repas pris en commun, nos musiciens rallièrent la salle de répétitions pour l'assemblée générale annuelle.

Cette séance, ouverte par notre président M. Albert Botta, permettait, après les comptes rendus moral (M. Castagnède) et financier (M. Gallioz), d'apprécier la bonne marche de la société. Le vote pour l'élection des membres du bureau redonnait la confiance aux anciens membres. La séance se poursuivit par de nombreuses questions soulevées par les musiciens, questions éclaircies, commentées et mises au vote par notre président. Ainsi de nombreuses décisions furent prises. Dans une ambiance animée mais toujours dans les limites de la courtoisie et de la camaraderie, les débats se poursuivirent tout au long de l'après-midi.

Il ressort de cette séance de travail, le souci majeur de chaque musicien, quant à l'avenir et à la progression de la société, souci bien légitime lorsque l'on connaît les difficultés de recrutement, les problèmes d'enseignement, et les aléas dus aux emplois du temps aussi nombreux que variés de nos membres.

Cette assemblée générale aura permis à chaque membre, de prendre conscience des difficultés, de gestion et de promotion de l'Harmonie, et par là-même aura rappelé à chacun ses responsabilités dans le cercle amical qu'est notre société musicale.

P. BALEGNO.

Audition annuelle de la Société Mandolines - Estudiantina de Valence

Le dimanche après-midi 22 octobre 1972, rendez-vous avait été donné à tous les amis du plectre au Foyer de la salle des fêtes de Valence.

Après l'audition des élèves de : mandoline, guitare, accordéon, solfège présentés aux examens de l'Union départementale de la Drôme et préparatoire, élémentaire, moyen, l'orchestre se mit en place. Signaux tout d'abord l'œuvre musicale sous un beau ciel divin, scène contemplative de notre collègue et compositeur Charles Golamanian, écrite pour orchestre à plectre et qui comporte une très belle partie de guitare et fut très applaudie. M. Golamanian est également l'auteur de Nuits Nostalgiques, œuvre également écrite pour nos orchestres à plectre, éditée aux éditions de l'Orchestre à Plectre G.-B. Adoffé.

Après des morceaux très connus de notre répertoire estudiantin : A Tokio, de Carnas ; Marche Latine, du regretté Mario Mancocchi ; d'autres plus difficiles furent très appréciées par nos auditeurs : Offenbach-Melodien, Les Pifferari de Gounod ; le Choral, de J.-S. Bach ; l'opérette en vogue Viva Napoli et La mandoline à du bon, de Francis Lopez, et Cœur Léger tiré de Le Parc aux Fées, de Thierry Veneux, ce dernier morceau arrangé pour plectre par Sylvain Dagosto de l'Orchestre de la SNCF de Paris, très connu de nos sociétés à plectre.

Nous félicitons notre jeune accordéoniste de 12 ans Alain Reynaud, qui a tenu parfaitement sa partie tout au long de l'audition et qui exécuta en soliste : L'eau vive, de Guy Béart ; Les Triolets, de Emile Vachet et Ch. Peyguri ; Valse Favorite, de Mozart ; Accordéon Musette, de A. Huart.

Des décorations furent remises par M. Garnier, président de l'Union Départementale de la Drôme et vice-président de la Fédération du Sud-Est, à trois membres de l'orchestre : Eliane Rapine, 18 ans et depuis 8 ans et demi au pupitre, médaille de dévouement de la Fédération du Sud-Est ; Mme Sautel, médaille d'honneur de la Fédération pour 15 ans de présence malgré son mariage, son travail et sa petite fille Magali, et enfin Mlle Chaux, présidente-fondatrice de la société et directrice, médaille d'honneur de la Confédération Musicale de France pour 18 ans de direction. Mlle Chaux a trente-six ans d'activité dans les sociétés musicales.

Un très bon après-midi très apprécié par nos fidèles auditeurs en attendant l'an prochain pour le 30ème anniversaire de la société.

SUD-OUEST

M. Pierre Hos, Nouvel Animateur Musical pour l'Aquitaine

M. Pierre Hos a été nommé par le ministère des Affaires Culturelles comme nouvel animateur musical en Aquitaine.

M. Hos, bien connu dans le monde musical, est pour nous, Aquitains, le créateur du très célèbre festival annuel de Saint-Céré, dans le Lot, et nous sommes heureux de saluer sa venue parmi nous.

Il s'est trouvé que M. Hos qui venait de prendre ses fonctions depuis peu de jours est venu assister au concert public de clôture du 1er stage d'été de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Ouest, à Andernos, donné par les stagiaires et la Panfare Sainte-Marguerite de Grandignan dirigée par M. Dupart, professeur au Conservatoire.

M. Hos n'a pas manqué de souligner, au cours de la réception organisée par la municipalité d'Andernos, à l'issue du concert que c'était son premier contact officiel avec l'Aquitaine qu'il en était enchanté et qu'il y voyait un très heureux présage de bonne collaboration avec les sociétés musicales du Sud-Ouest.

BORDEAUX

La venue de M. Marcel Landowski à Bordeaux

M. Landowski, directeur de la musique, de l'art lyrique et de la danse au ministère des Affaires Culturelles, est venu, présider la réunion préliminaire à la création d'une

CHEFS DE MUSIQUE!
EXCEPTIONNELS
des prix
avec **GARANTIE**

INSTRUMENTS DE QUALITE « ROYAL ARTIST »

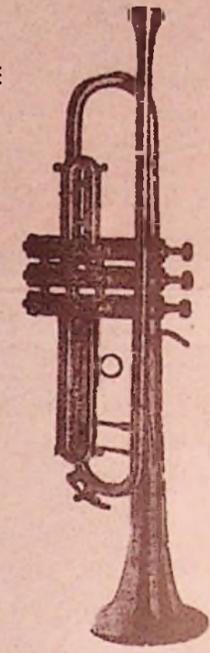
	CUIVRE	ARGENTE
TROMPETTE, ut et si b	315	395
CORNET, si b	400	490
BUGLE, si b	456	546
ALTO, mi b	565	680
BARYTON, si b	695	860
BASSE, si b à 4 pistons	1.040	1.280
SOUBASSOPHONE, si b pavillon orientable et démontable	3.240	3.995
TROMBONE à coulisse	495	595
TROMBONE à pistons	695	815

LAQUES OR
CLES CHROMEES

SAXO SOPRANO, si b	795
SAXO ALTO, mi b	905
SAXO TENOR, si b	1.125
SAXO BARYTON, mi b	1.890
CLARINETTE, si b, super ébène	465
GRANDE FLUTE argentée, plateaux pleins	530

Depuis 25 ans, 2.000 harmonies, sociétés et écoles de musique nous font confiance **POURQUOI PAS VOUS ?**

GUILLARD-BIZEL
2 et 9, rue d'Algérie — LYON — Tél. 28.44.22
ATELIERS MODERNES DE REPARATIONS · NOTRE ARGENTURE EST D'UNE QUALITE INCOMPARABLE. · CONDITIONS SPECIALES AUX CHEFS DE MUSIQUE



association musicale régionale. Celle-ci s'est déroulée le 19 novembre 72, dans le cadre merveilleux du Centre culturel de Saint-Médard-en-Jalles.

L'instigation de M. Pierre Hos, nouveau délégué musical du ministère des Affaires Culturelles, cette manifestation regroupait de nombreuses personnalités musicales du Sud-Ouest. La Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Ouest était représentée par son président M. Henri Ciran, vice-président de la CMF et Francis Larriba, secrétaire de la Commission en France.

Après une allocution de bienvenue de M. Hos, M. Landowski exposait avec clarté et concision les grandes lignes de son plan de développement de la musique en France, à savoir développer l'enseignement, favoriser la diffusion, protéger la création, faciliter l'animation. Il mit l'accent sur le fait que la musique, ne devant plus être considérée comme un divertissement, mais comme une manière culturelle aussi importante que toutes les autres. De plus il insista sur l'impératif de produire de la musique de qualité. Au cours de son exposé M. Landowski montra l'effort consenti par l'Etat et il cita, à cet égard l'aide financière accordée pour la création et le développement du centre de stages de la Confédération Musicale de France de Toucy (Yonne). A ce sujet M. Ciran l'en remercia vivement et cita également le premier stage musical de la FSMO qui eut lieu en septembre et qui reçut l'appui du ministère des Affaires Culturelles.

Puis M. Landowski en vint à l'action régionale avec notamment la création d'un Conservatoire Régional, de l'Orchestre d'Aquitaine et d'un Orchestre relais de 45 musiciens pour aider le grand orchestre régional dans une région aussi vaste que l'Aquitaine.

Ensuite M. Hos précisa les buts de sa fonction : servir de correspondant auprès de l'administration centrale, transmettre les demandes, signaler les besoins, aider, et dans tous les domaines, ceux qui œuvrent pour la musique, apporter des idées. Il fit état de son action pour 1973 : édition d'une brochure d'information régionale, création d'un chœur régional, organisation d'une décennie d'interprétation de musique baroque à Ascain (64) du 12 avril au 22, réservée aux jeunes excellents amateurs, développement de la sensibilisation (journées de « musicoliers ») et avant tout cela faire l'inventaire des moyens musicaux et déterminer les divers besoins de formation.

Une telle action est difficilement réalisable sans l'aide de tous, et aussi M. Hos a décidé la création effective d'une Association musicale régionale qui assurerait la diffusion de l'information, la coordination des actions, l'animation du monde scolaire, la stimulation des associations de concerts, les centres culturels, les maisons de jeunes, les formations instrumentales et chorales, la décentralisation de la vie lyrique et symphonique, enfin et surtout la création d'un important ensemble de réalisations qui lui seront propres pour contribuer à l'essor de la vie musicale et culturelle de la région.

A l'issue de la réunion une commission de six membres a été établie en vue de préparer un projet de statuts de la future association dont l'assemblée générale constitutive est prévue au dimanche 14 janvier 1973.

En conclusion on peut dire que cette journée fut riche de contacts et d'échanges d'idées, cependant, toute la philosophie de cette réunion

réside, semble-t-il, dans cette intersection, lorsque M. Landowski dit en substance, et avec son amabilité coutumière : « De quoi avez-vous le plus besoin pour vous aider ? ». Réponse de l'assistance d'une voix unanime : « de l'argent ! »

Toute l'assemblée a fait alors à M. Landowski l'ovation la plus chaleureuse, car elle avait compris, par cette réunion, ce qu'elle pouvait attendre d'un homme dont déjà l'action se fait si heureusement sentir dans le domaine musical en France.

TARN

ALBI
« Recevoir l'Harmonie Union des Enfants d'Albi dans cette cathédrale est une joie légitime, car cette basilique est maison de Dieu, mais aussi celle des hommes et particulièrement des enfants de cette cité ; à plus forte raison ceux qui se recommandent de Sainte Cécile, patronne de cette basilique et des musiciens ».

C'est en ces termes que, dimanche 26 novembre 1972, M. le chanoine Gaben accueillit à la messe de 11 heures le quelque soixante membres de notre belle Harmonie venus, selon la tradition, chanter à leur manière Sainte Cécile à l'occasion de sa fête. M. l'archiprêtre ne manqua pas de souligner la restauration en cours des grandes orgues et invita notre société à leur réinauguration dans quelques mois et se réjouit de la parfaite rénovation de la cathédrale, encore cachée par les échafaudages et pour laquelle l'inspection des Beaux Arts a manifesté sa pleine satisfaction. Au cours de la célébration, fut évoquée, avec délicatesse, la mémoire de M. Marcel Gragrole, ancien directeur, qui avait mené l'Harmonie à son apogée et décedé cette année.

Nos musiciens, sous la direction de leur chef M. Louis Avril, exécutèrent avec brio plusieurs morceaux de circonstance : « L'Hymne à la nuit », de Rameau ; le « Te Deum », de Chevalier, qu'a popularisé la télévision, et quelques autres qui eurent particulièrement audience auprès de l'assistance nombreuse qui remplissait la cathédrale et, malgré le caractère sacré du lieu, ne put contenir ses applaudissements à la fin de la cérémonie.

C'est à l'Hôtel d'Orléans qu'eurent lieu à 13 h. les traditionnelles agapes fraternelles, groupant plus de 70 convives parmi lesquels dames et jeunes apportèrent charme et gaieté printanière en ce novembre. Au succulent menu s'ajoutèrent des surprises : apéritif offert par M. Martin, président de l'Union Chorale Albigeoise qui, bien qu'absent d'Albi, a manifesté ainsi sa présence de pensée et de cœur ; pâtisseries fines sorties des fours du président Molinier et champagne dû à la générosité du président du Comité d'honneur M. Astic.

Au cours du repas, M. Mathieu, maire d'Albi, remit à M. Lily, secrétaire de l'Harmonie, la médaille de la Fédération des Sociétés Musicales du Tarn. Ce fut pour M. le maire l'occasion de rendre hommage aux qualités personnelles et professionnelles de M. Lily. Au dessert, un parfait maître de maison, le président délégué M. Molinier exécuta d'abord les absents, en particulier

M. Musson, président, qu'une mauvaise grippe retenait à la chambre au foyer familial et pour lequel il souhaita un prompt et complet établissement. Il remercia M. le chanoine Gaben dont la souriante compréhension attire une amicale sympathie et assura M. le maire de la reconnaissance mais aussi de la constance des services de l'Harmonie qui, grâce à la formation de jeunes, a certitude de pérennité et de marcher allègrement vers son centenaire. M. Mathieu redit sa joie d'être une fol, de plus fidèle à cet agréable rendez-vous de l'amitié avec cette vieille société albigeoise, âgée certes de plus de 80 ans, mais toujours jeune grâce à son idéal et à la sève nouvelle qui lui apporte sans cesse un recrutement de jeunes assurant la relève.

Puis vint la partie musicale, avec d'abord un jeune trompettiste M. Cougnal, brillant élève du professeur Tardieu, qui interpréta avec brio l'Ave Maria, de Gounod, et diverses études de Guillaume Ballet. Ensuite diseurs et chanteurs se donnèrent à cœur joie. Belle journée de preuve, de continuité et de fidélité, mais aussi de détente et de récompense méritées de notre Harmonie l'Union des Enfants d'Albi.

LAVAUR

La Lyre de Lavaur et son école de musique ont brillamment fêté Sainte Cécile, patronne des musiciens.

Tout d'abord, le vendredi 24 novembre, par une soirée musicale particulièrement réussie. La salle du Rex, entièrement occupée avec les personnalités locales : MM. Dalle, premier adjoint ; M. Tressière, adjoint ; E. Bardet, président de la Lyre ; Cazelles, secrétaire général du Comité des fêtes ; Vassilé, ancien président de la Lyre ; une scène trop étroite pour accueillir les 190 élèves de l'école de musique et les quelque 40 exécutants.

La première partie a été une grande parade de l'école de musique, jazz classique et variétés se sont succédés pour le plus grand plaisir des mélomanes. En deuxième partie, après un pas redoublé, « Victoire Impériale », « Les Deux Amis », avec la participation en solistes de MM. Christian Albert et Paul Mülbacher, « Retour à la vie », « Empire State Building » et « Granada ». Une telle réussite est due à nos anciens, toujours à contribution, aux excellents musiciens amis, qui viennent des villes voisines pour nous aider. Mais une telle réussite est surtout due à M. Bernard Alouler, responsable amoureux de son métier, consciencieux mais toujours aimable et affable.

Le dimanche 26 novembre, c'est par la musique encre que la Lyre célébrait Sainte Cécile en l'église Saint-François. Une musique fortement appréciée pour la délicatesse de son interprétation. A midi, toute la troupe se retrouva autour d'une table copieusement servie au restaurant Le Central avec comme invités : MM. Tressière, adjoint au maire ; Emile Bardet, président de la Lyre ; René Bonnet et Maurice Bascoul, président et secrétaire de la Fédération des Musiciens du Tarn ; Bernard Alouler, directeur de la Lyre ; Yvon Coumel, secrétaire ; Vassilé, ancien président ; Marcel Lazzillères, chef de la Batterie Municipale, et de nombreux musiciens délégués. En un mot, ce fut une belle journée et quasi-familiale.



SAINT-SULPICE

Notre élite « L'Avenir Saint-Sulpicien » a contribué au succès de diverses fêtes locales au cours de l'année 1972. Elle a remporté un brillant succès au festival de Rochefort, puis à celui de Lagüépie. Selon la tradition, le dimanche 4 décembre, elle a honoré sa patronne, Sainte Cécile, par diverses manifestations : son audition musicale à l'office de 10 h. 30, ensuite un repas amical au restaurant « Tout va Bien » sous la présidence de M. Spénale, député-maire de notre cité. Cette réunion familiale a été la clôture d'une saison toute à l'honneur de nos vaillants élitaires.

ROQUECOURBE

1972 aura été une année faste pour notre société musicale l'Éveil Roquecourbain, sole d'attraction pour 50 musiciens des bords de l'Agout et de ses affluents Glou et Durenque, de Vèze à Castres.

Cette année, en effet l'Éveil Roquecourbain s'est fait entendre plus de vingt fois en public, à Roquecourbe et dans les localités voisines Vabre, Lacrouzette, Labessonnié, Raimont, Longuegros, Viviers et Souin. Il a apporté sa contribution au festival départemental de Lavaur et l'on a particulièrement apprécié sa participation à la Friaire en pays d'Or organisée à Loranque par le comité du Festival d'histoire de Castres.

Avec un effectif important auquel viennent s'ajouter à l'occasion les amis de toujours, Graulhérois ou autres, des programmes de choix ont pu être montés. Il suffit de citer : la Symphonie Inachevée, de Schubert, la deuxième suite de l'Assoluto, de Beethoven, le Ba de Béatrice d'Este, de Reynaldo Hahn, sans oublier les solistes Dominique Bardou, à la flûte dans le Menuet de la Jolie Fille de Perth, ou Jean Rouquette, à la trompette dans la Prière à Notre-Dame, extraite de la suite gothique de Böhm.

D'autre part, la grande famille musicale a participé à la joie de trois des «iens : J-P Guiraud, R. Sire et H. Laval les mariés de l'année ont eu droit naturellement à une cérémonie en musique et au passage sous un vote d'instruments.

Nous avons encore qu'une intéressante collaboration s'est amorcée récemment avec la Fanfare du Sidobre, ce qui a permis la présentation pour la Saint-François d'une véritable musique cantonale forte de 80 exécuteurs.

Enfin, notre société s'est réjouie des succès scolaires de ses jeunes membres, mais elle s'enorgueillit surtout de l'un des siens, Henri Laval, trombone solo, exécutant depuis l'âge de 10 ans, ait été brillamment reçu au certificat d'aptitude à l'éducation musicale (C.A.E.M. deuxième degré) dans les lycées et collèges.

La Sainte-Cécile, fêtée par une sortie à Soual, avec concert et repas amical, a mis un joyeux point final à une saison bien remplie que l'on souhaite suivie de beaucoup d'autres.

VAUCLUSE

Nécrologie

La Fédération des Sociétés Musicales et Chorales de Vaucluse a le regret de faire connaître, à la grande famille des musiciens de notre département, le décès d'un excellent musicien et qui avait été un directeur compétent et dynamique de l'Avenir Musical de Courthézon. M. Célestin Archier, ses obsèques ont eu lieu à Courthézon le mercredi 29 novembre à 15 h.

A Mme Archier et à tous les siens nous adressons nos condoléances émuës.

AVIGNON

Le 26 novembre, tous les musiciens de l'Harmonie Municipale étaient au rendez-vous de la Sainte-Cécile, pour fêter dignement et simplement leur sainte patronne en la belle église de Montfavet.

Sous la direction de leur chef, M. Dal-Bello, ils ont animé la messe dominicale, lui conférant un cachet particulier. Par leur parfaite interprétation de l'Adagio d'Albinoni, de Watermusik de Haendel et d'une partie de Manhattan Symphony de Lancelotti, nos musiciens ont démontré une fois de plus la qualité de leurs solistes, la valeur de leur ensemble. Valeur rarement égalée parmi de pareilles formations.

Un apéritif gracieusement offert par M. Chioisse, adjoint délégué de Montfavet, réunissait ensuite invités et musiciens pour une parfaite harmonie de simplicité et de sincère amitié.

La veille 25 novembre, au restaurant Helen, autour d'une table bien

garnie, musiciens de l'Harmonie, musiciens du théâtre et professeurs du Conservatoire avaient répondu avec empressement à l'invitation de M. Duffaut, conseiller général, maire d'Avignon.

En fin de repas, M. Edgar Bousquet, président de l'Harmonie, rappelait le mérite de tous ceux qui contribuent à faire d'Avignon une capitale de la musique : l'Orchestre Municipal et ses concerts du Consistoire sous la baguette de M. Lecarré, l'Harmonie Municipale et ses titres glorieux remportés ces dernières années sous la direction de M. Da. Belle (sans oublier la brillante émission de télévision dans le cadre « Les musiciens du soir ») la qualité du quintette à vent dont l'éloge n'est plus à faire, et enfin le dévouement et la compétence de tous les professeurs du Conservatoire de Musique qui font de celui-ci un lieu suivi assidûment par des centaines et des centaines de jeunes, avides de suivre les leçons données afin de parfaire leur éducation musicale et de marcher sur la voie tracée par leurs aînés.

APT ET OPPEDE

La Philharmonie Aptésienne et la Fraternelle Oppédoise

Il faisait vraiment mauvais temps ce dimanche 26 novembre et cependant nombreux étaient les fidèles à la messe de Sainte Cécile en la cathédrale Sainte-Anne d'Apt. Les deux sociétés ont exécuté un programme minutieusement choisi, avec beaucoup de qualité, et les morceaux interprétés dans la circonstance ont été appréciés par toutes les personnes présentes, sous la baguette de MM. Alexis Hugon et Harold Borghesi.

A 13 h, au Coustellet, musiciens et invités se sont retrouvés pour le repas traditionnel de la Sainte-Cécile, en présence de M. le maire d'Oppède, de l'adjoint au maire de la ville d'Apt, des professeurs des écoles de musique, de M. Genevet, trésorier de notre Fédération, et de M. et Mme Trinquier, président fédéral.

Ambiance de joie et de fraternité. Avant la fin du repas M. Bremond, pour la Philharmonie Aptésienne, et M. Gaston Ailles, pour la Fraternelle Oppédoise, ont dans un toast empreint de cordialité fait le bilan d'une collaboration bénéfique pour la musique dans une région du Vaucluse où plus que partout ailleurs le sens musical est encore vivant et de bonne qualité.

Nous terminerons en demandant aux chefs Borghesi et Hugon, à MM. les présidents Ailles et Bremond, de continuer encore longtemps cette collaboration de deux sociétés, tout en gardant pour chacune d'elles une autonomie interne.

Que tous les musiciens soient remerciés également.

CADENET

Remise de médailles d'honneur des Sociétés musicales et chorales (Ministère des Affaires culturelles) chez les Enfants d'Arcole.

Dimanche 19 novembre, le pays de Cadenet était en fête, trois des enfants d'Arcole recevaient une médaille pour leurs nombreuses années de dévouement au service de la musique populaire et de la Fanfare « Les Enfants d'Arcole ».

Après un tour de ville, nos tambours et clairons se retrouvaient sur la place du Tambour-d'Arcole où au pied de la statue, les attendaient M. Trinquier, président départemental des sociétés de musique, MM. Genevet, trésorier de la Fédération, Imbert, chef de musique à Sorgues; Kryn, maire de Cadenet; le maire de Colmar-les-Alpes où la fanfare va chaque année; les conseillers municipaux les présidents et responsables des sociétés locales.

Très ému, M. Zanetti, président de la Fanfare, devait remercier toutes les personnes présentes.

Le président fédéral devait souligner sa joie de se retrouver à Cadenet après avoir fêté il y a quelques mois le cinquantenaire des Enfants d'Arcole. Il fut satisfait de voir de nombreux jeunes parmi les tambours et les clairons, la relève est assurée et elle est bien encadrée par des anciens aujourd'hui à l'honneur pour leur dévouement et leur assiduité; MM. Kléber Roux, Louis Briand, Clément Bourguet recevaient de mains de maire la médaille décernée par le ministère des Affaires Culturelles M. Alexandre Zanetti, le très dynamique et non moins sympathique, se voyait attribuer la médaille d'honneur des Sociétés Musicales et Chorales de Vaucluse et M. le maire de Cadenet recevait une magnifique médaille de la Fédération pour l'aide apportée à la société de musique des Enfants d'Arcole.

Les jeunes furent aussi à l'honneur pour cinq ans de présence dans la fanfare, ils reçurent un diplôme d'encouragement, les récipiendaires furent MM. Grangeon, Olivier Chapeau, Sauze et Amand.

VANDOREN MANUFACTURE d'Anches et Becs pour instruments de musique 56, rue Lepic, PARIS-18^e Anches et becs pour artistes Tél.: MONTmartre 39.87

A l'issue de cette sympathique cérémonie, un apéritif fut servi dans les locaux de la mairie. Les Enfants d'Arcole et les personnalités sont ensuite allés à Pertuis fêter la Sainte-Cécile très cordialement et avec beaucoup de joie.

MAZAN

Sainte-Cécile de la Philharmonie Mazannaise

Mazan, petit village typiquement provençal situé au pied du géant de Provence, devait fêter le dimanche 26 novembre, dans son cadre traditionnel, la Sainte-Cécile.

A la messe dominicale de 10 h. 30, la participation de nos sympathiques musiciens de la Philharmonie Mazannaise, sous la baguette du chef Montagnard, devait éveiller d'abord la sainte patronne, entre autre la Sérénade de Schubert, interprétée avec tant d'amour, devait nous émouvoir le musicien s'exteriorise, il nous offre tout son savoir musical; pour lui quelques moments d'émotions qui lui élève l'âme; c'est en quelque sorte une des destinations de la musique sacrée.

L'hommage était rendu ensuite au vétéran du village, ancien musicien de la Philharmonie, pour lui, et pour tous les passionnés, l'attention fut très appréciée; dans le regard de nos anciens, devait briller la nostalgie de la « belle époque »!

Tout le village devait ensuite bénéficier de la fête pendant le traditionnel tour de ville, malheureusement il fut interrompu par quelques flocons de neige, premiers signes d'un hiver proche.

« Passons maintenant aux choses plus sérieuses » s'exclama le premier adjoint; effectivement, tous es monde se déplaça à Méthamis au restaurant « Lou Roucas » où un repas plantureux les attendait.

Devant prendre place au titre d'honneur M. Mazan, représentant de la Fédération, représentait M. Trinquier, le président fédéral; à ses côtés M. Michel Francis, premier adjoint représentant le maire; M. Jean Martin, conseiller municipal; M. Baspali, le dynamique président et M. Montagnard, le brillant chef de musique.

Il est à noter que cette société centenaire en 1974, recruta au printemps les participants du prochain congrès de la Fédération du Vaucluse.

La journée devait se terminer dans cette atmosphère joyeuse et fraternelle propre à toutes ces manifestations.

Espérons ardemment que la prochaine Sainte-Cécile se déroulera dans les mêmes conditions surtout si de nouveaux éléments viennent renforcer cette masse indissoluble qu'est l'Harmonie Musicales.

SARRIANS

Sainte-Cécile de Sarrians

Après son brillant cinquantenaire de septembre dernier, l'Union Musicale de Sarrians a fêté sa traditionnelle Sainte-Cécile le dimanche 19 novembre.

A 11 h. 15 dans le cadre de la Maison des Jeunes, les mélomanes avertis ont pu apprécier un concert interprété par nos amis de Sarrians et dirigé par le talentueux chef Raymond Bianchini. Au répertoire figurait des œuvres d'auteurs célèbres tels que Wagner, Franz Lehar, Puccini l'assistance nombreuse, on devait distinguer des personnalités locales.

Ensuite un banquet mérité réunissait musiciens, dirigeants et invités officiels au domaine du restaurant « Le Millard ». M. Marseille, premier adjoint, devait prendre place parmi les invités et de ce fait nous honorer de sa présence. Le président fédéral M. Trinquier excusé, était représenté par son secrétaire Metaxian. On devait noter aussi la présence du professeur de Musique de musique, M. Maury, et de nombreux chefs de musique des sociétés musicales du département. Un grand bravo au président Merindo pour sa bonne marche de l'Union Musicale, nos félicitations à son chef Bianchini et aux musiciens de l'Union Musicale qui durant cette saison, ont assuré de nombreux concerts dans notre département et nos souhaits pour que les nombreux jeunes élèves de l'école de musique soient instruits rapidement dans l'Harmonie.

Et cette magnifique journée s'est terminée dans une ambiance de cordialité et franche camaraderie. C'est avec regret que nos amis se sont séparés dans l'espoir de se retrouver l'année prochaine.

Quelques derniers retardataires ont pu esquisser quelques pas de danse, et ainsi tout se terminait sur des airs de musique.

Le Gérant J SEMLER-COLIER Y Imprimerie de la « Vigie de Dieppe »

VIENT DE PARAITRE POUR BATTERIE OU FANFARE

LES MUSICIENS, célèbre chanson de M. Tézé et G. Gustin, créée et enregistrée par Sacha Distel, arrangement de Robert Martin. (Facile). Harmonie complète 18 F. — Fanfare complète 15 F. — partie séparée 0,70 F. Envoi du conducteur en communication sur demande.

VIVE LES ALLIES, célèbre chanson-marche de Thomas, Rivat et Bernard, créée et enregistrée par Dani, arrangement de Laurent Delbecq. (Facile). Harmonie complète 18 F. — Fanfare complète 15 F. — Partie séparée 0,70 F. Envoi du conducteur en communication sur demande.

RAPPEL DE QUELQUES NOUVEAUX OUVRAGES D'ENSEIGNEMENT.

56 LEÇONS PROGRESSIVES DE CHANT ET DE RYTHME EN CLE DE SOL ET EN CLE DE FA 4ème LIGNE, de René Ferreaux, directeur du Conservatoire de Lons-le-Saunier Prix : 4,50 F

Nous donnons ci-dessous l'opinion sur cet ouvrage de Monsieur Jean-Marie Londeix, Concertiste International, Professeur au Conservatoire de Bordeaux et à l'Université du Michigan (U.S.A.), participant aux travaux de recherche de l'Institut Pédagogique National : « Très bon travail — la progression des difficultés me paraît rationnelle — le travail rythmique est judicieux, précis, et tend toujours vers des acquisitions pratiques — Bravo !... De plus, l'emploi des modes anciens sensibilise harmonieusement les enfants à toutes sortes de mélodies qui ne sont pas forcément issues des gammes des 17ème et 18ème siècles — Je terminerai en souhaitant le meilleur succès à cet ouvrage excellent.

12 NOVELLETES POUR CORNET, BUGLE, TROMPETTE si b ou ut ET PIANO (préciser l'instrument) de Julien Porret Prix : 25 F.

Ce recueil de 12 NOVELLETES est destiné à préparer l'élève au déchiffrage. Ces NOVELLETES sont des morceaux de moyenne difficulté à difficile, dans le genre de ceux qui sont imposés aux épreuves de lecture à vue dans les Ecoles de Musique et Conservatoires.

6 MINI - CONCERTINOS POUR CORNET, BUGLE, TROMPETTE si b ou ut AVEC ACCOMPAGNEMENT DE PIANO, de Julien Porret Chaque : 6,00 F.

Ces ouvrages très faciles, écrits pour les débutants, correspondent aux morceaux imposés dans les examens fédéraux dans la série préparatoire élémentaire.

Les ouvrages d'enseignement ci-dessus pouvant être envoyés, sur demande, en communication, aux Professeurs et Directeurs d'Ecoles de Musique et de Conservatoires.

BATON DE MAJORETTE MODELE CONSTELLATION, fabrication française, remarquablement équilibré. Son marquage sur toute la longueur du bâton, sauf à l'emplacement de la main, produit un effet remarquable pendant son maniement. Se fait en 55, 60, 65 et 70 cm. Livraison immédiate. Prix : 50,00 F.

...et n'oubliez pas que

DE LA PETITE FLUTE AU SOUBASSOPHONE

LES INSTRUMENTS DE TOUTES MARQUES SE TROUVENT AUX

Éditions Robert MARTIN

71.000 — CHARNAY-LES-MACON — (Saône-et-Loire)

Téléphone relié à Mâcon (85) 38.11.58 (3 lignes groupées)

STOCKS IMPORTANTS — LIVRAISONS RAPIDES